LA

REPONSE

DE

Mr. RENOULT Miniſtre,

A SON PERE,

Pour ſe juſtifier

D'ERESIE.

OUVRAGE

Dans lequel les Matieres de la Religion ſont expliquées d'une maniere intelligible & de la portée des plus ſimples.

SECONDE EDITION.

Reveüe, Corrigée, & Augmentée par l'Auteur; Avec une Diſpute entre luy & un Miſſionnaire Papiſte, ſur le Retranchement de la Coupe.

A LONDRES,

Pour D. Du Chemin, Marchand Libraire dans le *Strand*, vis-à-vis *Sommerſet-Hauſe*, au Sacrifice d'Abraham. 1698.

Weigels Auction Nov. 14, 15, 1911 Lot 737

AVERTISSEMENT.

QUelques Papiſtes ayant divulgué qu'il y avoit plus de cent fauſſes Citations dans la premiere Edition, l'Autheur a pris la peine de la revoir, & de confronter toutes les Citations avec les Originaux, d'où il les avoit tirées. Aprés une exacte aplication, il a eu la conſolation de voir qu'il ne s'étoit trompé en rien, pour ce qui regarde les choſes citées; il a ſeulement remarqué qu'il s'étoit gliſſé quatre ou cinq fautes d'impreſſion dans la citation des pages de l'Hiſtoire du Concile de Trente, & de quelques paſſages de l'Ecriture, l'Imprimeur n'ayant pas bien lû

le

le Manuſcrit. Dans cette ſeconde Edition on les a corigées.

Au reſte les calomniateurs n'ont rien gagné d'avoir donné à l'Auteur la peine de revoir toutes ces citations, car ils auront le déplaiſir de voir icy à découvert, de certains Myſteres de leur dernier Concile, qu'il n'avoit repreſenté dans la premiere Edition, que fort obſcurement. La matiere de l'Euchariſtie y eſt auſſi plus amplement traitée, de ſorte que cette derniere Edition eſt de beaucoup preferable à la premiere. Le tout ſoit pour la gloire de Dieu, & l'édification de l'Egliſe.

A M E N.

A MONSEIGNEUR LE COMTE D'ALBEMARLE, VICOMTE DE BURY, BARON D'ASHFORD, &c.

MONSEIGNEUR,

Puiſque la force de la Grace & les Lumieres de la Verité, m'ont tiré du funeſte Eſclavage, où j'étois engagé par le malheur de ma Naiſſance & de mon Education; Il eſt juſte que j'embraſſe toutes les occaſions de donner Gloire à l'Autheur de ma Delivrance. Depuis ma Converſion j'ay taché de m'acquiter de ce devoir avec fidelité; Et l'Egliſe qui m'a reçû dans ſon Sein, m'ayant appellé à publier & à défendre les Saintes Doctrines que j'avois autrefois eu le malheur de combatre : J'ay répondu

répondu de mon mieux à cette Vocation. C'eſt encore aujourd'huy, Monſeigneur, *la fin que je me propoſe : Non ſeulement je travaille au Salut de celuy dont je tiens la Vie ; mais je publie ce que je faits pour luy, afin édifier ceux de nôtre Communion. Et comme ce petit Ouvrage, quoy que denüé des Ornemens d'une Plume diſerte auroit pû luy donner, eſt pourtant bon & utile en luy même, J'eſpere que* Vôtre Grandeur *agreéra la liberté que je prens de le luy preſenter. Je n'entreprendray pas*, Monſeigneur, *de parler icy des Vertus que l'on admire en Vous ; Chacun ſçait qu'elles ont merité l'eſtime de nôtre* Grand Roy, *& c'eſt là le plus bel Eloge qu'il ſoit poſſible d'en faire. Je prie ſeulement le Seigneur qu'il vous comble toûjours de proſperité, & ſuis avec un trés-grand reſpect,*

MONSEIGNEUR,
DE VOTRE GRANDEUR,

Le trés-humble & trés-obeiſſant Serviteur,

J. B. RENOULT.

LA REPONSE DE Mr. RENOULT Miniſtre, A SON PERE Pour ſe juſtifier D'HERESIE.

MON CHER-PERE,

Je viens de recevoir vôtre Lettre, dattée du mois de Juillet dernier, celui qui l'a receüe en Flandres, n'ayant pas trouvé la commodité

de me l'envoyer plûtôt. Je vous dirai qu'elle ma infiniment ſurpris. Je croyois y trouver un Stile furieux & emporté, dicté par quelque Prêtre ou par quelque Moine, plein d'Injures contre Calvin & les Calviniſtes ; car c'eſt là la ſeule maniere dont ces ſortes de Gens combatent leurs Adverſaires, ils n'ont point d'autres Armes que les Injures & les Calomnies : Mais ayant trouvé dans vôtre Lettre un ſtile doux & tendre, j'ai reconnu que pour m'écrire vous n'aviez conſulté que vôtre cœur ? Afin d'y repondre, je vous dirai d'abord que vous me ſurprenez en ſouhaittant que je mette une Croix ſur ma Lettre. Quoi ! croyez vous avoir un Fils qui ait la Croix de Jeſus Chriſt en horreur ? Aparemment que c'eſt encore là un de ces injuſtes prejugez que l'on vous a inſpirés contre les Proteſtans. Non non, mon cher Pere, nous reſpectons la Croix comme le Signe de nôtre Redemption ; mais nous ne l'Adorons pas comme l'Egliſe Romaine, qui ſelon la Doctrine de Thomas d'Aquin lui rend un Culte de Latrie, l'apelle l'unique eſperance de ſon Salut, lui demande à elle même le pardon des Pechez & l'augmentation de la Juſtice dans les Gens de bien : C'eſt ce que ſignifie l'Himne, *O Crux ave ſpes unica*, &c. Se Proſterner, Encenſer, Prier, Adorer un Bois ou une Pierre ; Voilà ce que vous faites, & ce qui ſcandalize tellement les Juifs, qu'ils en ont une horreur & une averſion terrible pour le Chriſtianiſme.

Deplus vous me mandez que mon Changement vous deſeſpere à tel point que vous allez quitter vôtre Païs, afin de n'être plus connu pour le Pere d'un Heretique. Mon cher

cher Pere, cette idée que vous vous formez de moi vous coute bien de Larmes, je le ſai, cela eſt naturel. Si vous croyez de bonne foi être dans la vraye Religion, vous devez me conſiderer comme un Enfant perdu, & cela étant, vous devez être ſenſible à ma perte? Mais bon Dieu ! Comment vous conſoler ſur ce ſujet ? J'ai la même idée de vous que vous avez de moi. Vous croyez que je ſuis dans une Egliſe Heretique, & moi je croi que vous êtes dans une Egliſe non ſeulement Heretique, mais encore Idolatre. Par la vous voyez que j'ai encore une plus mauvaiſe opinion de vôtre Religion que vous n'avez de la mienne, & qu'ainſi ſi vous pleurez ſur moi, je pleure encore plus amerement ſur vous. Il faudroit neceſſairement s'entretenir & raiſonner enſemble de bonne foi, afin de voir qui a raiſon dans cette Affaire, où il s'agit du Salut. Cependant en attendant que la Providence nous faſſe naître cette occaſion, permettez moi du moins d'affoiblir en peu de mots ce prejugé que vous avez que je ſuis un Heretique. Quoi que vous n'ayez pas d'Etude, vous avez de la Raiſon, & même vous en avez beaucoup ; ainſi vous me comprendrez facilement. Je vous dirai donc que j'ai voulu ſavoir ſi j'étois dans la Voye du Salut ou non, & voici en abregé comment je m'y ſuis pris.

J'ai d'abord examiné ſi Jeſus Chriſt étoit le Meſſie, predit par l'Ancien Teſtament, afin de pouvoir répondre aux Juifs, qui diſent que c'eſt un Impoſteur. Je me ſuis conſideré comme un Homme tombé des Nuës & qui n'a jamais pris aucun Parti. Je me ſuis fortement convaincu de la Miſſion Divine de Jeſus Chriſt contre les Juifs. De là j'ai con-

clu que la Loi de Moïſe étoit donc abolie & que la Religion établie par Jeſus Chriſt étoit la veritable ; mais voyant le Chriſtianiſme diviſé en pluſieurs Sectes, j'étois fort en peine comment decider laquelle étoit la vraye Egliſe de Jeſus Chriſt, toutes ſe diſant telles. Je crûs que le veritable ſecret de découvrir la verité, étoit d'examiner celle qui étoit la plus conforme à celle des Apôtres, & après un examen deſintereſſé, pluſieurs choſes me perſuaderent que l'Egliſe qui ſe nomme Réformée ou Proteſtante, étoit l'Egliſe de Jeſus Chriſt. Je vous prie d'y faire reflection, ſi vous pouvez me convaincre que je me ſois trompé, je ſuis prêt de retourner à vous.

La premiere choſe qui m'a convaincu, que l'Egliſe Proteſtante eſt la plus conforme à celle des Apôtres, c'eſt l'aveu qu'en font eux mêmes les Docteurs de l'Egliſe Romaine. Il n'y a pas un Sçavant Catholique Romain, quand il veut être ſincere, qui ne reconnoiſſe la * nouveauté du Papiſme, & qui ne confeſſe de bonne foi, ou que l'Ecriture eſt fabuleuſe, ou qu'il n'y a pas de Religion qui reſſemble mieux à celle des Apôtres que la nôtre. Sans vous citer ici une infinité d'Auteurs, qui n'ont pû s'empêcher de rendre ce temoignage à la Verité dans leurs Ecris, je vous renvoye à la lecture d'un ſeul Livre ; C'eſt à l'Hiſtoire du Concile de Trente, miſe en François par Mr. Amelot de la Houſſaye. Son Livre a l'Aprobation de tous les Sçavans de France, & lui même par un avenglement inconcevable, faiſant gloire d'être de l'Egliſe Romaine, ne vous doit pas être ſuſpect.

Il ne faut que lire ce Livre pour avoir plus

* *La nouveauté du Papiſme reconnüe par luy même.*

d'horreur pour la Religion Romaine que pour celle de Mahomet; Vous y trouverez la verité de ce que je viens d'avancer: En voici quelques extraits de l'Impreſſion d'Amſterdam, vous les trouverez dans toutes ſortes d'Impreſſions par le moyen de la Table Alphabetique.

En la page 165. vous trouverez que la devotion à la Sainte Vierge, vient de ce que les Fidelles ayant introduit la coutume de peindre Jeſus Chriſt enfant, entre les bras de ſa mere, avec cette inſcription, *Marie Mere de Dieu*, & cela pour s'oppoſer à l'Hrreſie de *Neſtorius*, qui diſoit que le fils de Marie n'étoit pas Dieu, & pour aprendre aux fidelles que Jeſus enfant étoit le vray Dieu, *dans la ſuite du temps, on paſſa du culte du fils à celui de la mere: Que les écrivains, les Predicateurs, & les contemplatifs, ſe laiſſant aller au gout du peuple, qui peut beaucoup en matiere de Religion, ceſſerent de parler de Jeſus Chriſt, & cherchérent à l'envi de nouvelles louanges & de nouvelles devotions à la Vierge; de ſorte que vers l'an 1050. l'on inſtitua un Office de la Vierge, pour tous les jours de la ſemaine, diſtingué en ſept heures canoniales, en la forme que l'on avoit coutume de les reciter dans les temps precedens, à l'honneur de Dieu: Et cette veneration s'augmenta ſi fort dans les cent années ſuivantes, qu'elle alla juſqu'à luy attribüer ce que l'Ecriture Sainte dit de la ſageſſe divine; & entre les nouveautez que l'on inventa, celle de l'exemption du peché originel, fut une des principales. Mais du commencement elle n'eut pour partiſans que quelques particuliers, ſans trouver foy parmy les gens Scavans, ni place dans les ceremonies Eccleſiaſtiques. Vers l'an 1136. les Chanoines de Lion, ſe mêlerent de l'inſerer dans l'Office Eccleſiaſtique*, &c.

En la page 216. vous verrez que le Maître

des Sentences, qui vivoit dans le 12. Siecle, eſt le premier qui inventa le nombre des ſept Sacrements. Que le Concile de Trente refuſa d'examiner les choſes par l'Ecriture, parce qu'il s'apperçût qu'elle donnoit la victoire aux Proteſtants, page 304. Que la coutume de conſerver le pain de l'Euchariſtie, n'eſt point Apoſtolique, page 321.

Que Dieu a defendu le culte des Images, & que Gregoire I. Evêque de Rome, Canoniſé par l'Egliſe Romaine, l'a condamné, page 433.

Que ce n'eſt que depuis le huitiéme Siecle que les Evêques de Rome ont commencé à ſe mêler du Gouvernement Politique, & à faire brûler les livres des autheurs qui leur ſont contraires, page 454.

Que le retranchement de la coupe, l'office en langue étrangere, le culte des Images, le celibat des Prêtres, eſt d'inſtitution humaine & non pas divine, page 514.

Que dans le 12 Siecle, on Communioit encore ſous les deux eſpeces en l'Egliſe Romaine, & qu'elle auroit alors traité de ſacrilege le contraire, c'eſt à dire la communion ſous une ſeule eſpece, page 504. & 515.

Que la communion ſous les deux eſpeces fut demandée au Concile, par l'Empereur & le Duc de Baviere, page 511 & ſuivantes. Par la Pologne, page 379. Par la France, page 514. Et que le Concile ne la refuſa qu'en depit des Proteſtans, afin de ne pas faire connoître que l'Egliſe Romaine eût erré, page 504. Que le Concile de Conſtance, tenu dans le 15 Siecle, eſt le premier qui ait deffendu la coupe au peuple, page 504.

Que la Meſſe eſt aujourd'huy ſi accablée de ceremonies ridicules, & les Prêtres revêtus d'habits

d'habits ſi biſarres, que ſi les Apôtres reſſuſcitoient, ils n'y reconnoitroient rien de ce qui ſe pratiquoit dans leur ſiecle. page 533.

En la page 539. vous lirez ces propres termes, adreſſez par un Sçavant Evêque, à toute l'Aſſemblée du Concile, touchant le prétendu ſacrifice de la Meſſe. *Aprés un ſacrifice propitiatoire qui a été offert, il n'en faut point d'autre, ſi celuy là eſt ſuffiſant pour expier les pechez, à moins que ce ne ſoit pour ſervir d'action de graces. Il faut à toute force que ceux qui admettent un ſacrifice propitiatoire dans la Cene, confeſſent que nous avons été rachetez par ce ſacrifice & non point par celuy de la Croix, auquel neanmoins l'Ecriture attribüe nôtre redemption; Que de dire, que ce n'eſt qu'un même ſacrifice qui a été commencé dans la Cene, & qui a fini ſur la Croix, c'eſt tomber dans une autre abſurdité pareille, étant contradictoire de dire, que le commencement du ſacrifice, ſoit un ſacrifice; Car ſi quelqu'un ceſſoit aprés le commencement, ſans paſſer plus avant, perſonne ne diroit qu'il eût ſacrifié. L'on ne dira pas auſſi, que ſi Jeſus Chriſt n'eût pas été obeïſſant juſqu'à la mort de la Croix, & qu'il n'eût point fait d'autre oblation, que celle de la Cene, nous euſſions été rachetez. L'on ne peut donc pas appeller cette oblation ſacrifice, pour en avoir été le commencement.*

Dans la page 530. pluſieurs grands hommes ſoûtiennent la même verité, & ceux qui ſoûtenoient l'oppinion contraire, n'employerent que des injûres & non pas des raiſons. Le Theologien du Roy de Portugal, gagné par les Legats du Pape, aprés avoir raporté de foibles raiſons afin de prouver que la Meſſe étoit un ſacrifice proprement dit, voulut enſuite refuter les argumens des Proteſtans, mais il s'en tira ſi mal, qu'il fit pitié à l'Aſſemblée; Car

Car ayant rapporté les objections dans toute leur force, il y fit des reponſes ſi foibles, & ſi pauvres, que les raiſons des adverſaires en parroiſſoient meilleures. Ce qui fut attribüé par les plus ſenſés, au peu de probabilité qu'il trouvoit luy même dans ſon opinion, 532.

En la page 534. vous verrez que le Sçavant Grenade ſoutint que Jeſus Chriſt n'avoit, ni offert dans la Cene, ni inſtitué un ſacrifice, par ces paroles, *Faites cecy en memoire de moy.*

Mais enfin les amis du Pape, & les partiſans de la Meſſe voyant naître tant de difficultez, inſinüerent qu'on feroit plaiſir à ſa Sainteté, de decider les choſes ſans en alleguer de raiſons, parce que les Proteſtants pourroient mordre ſur elles. Cet avis fut ſuivi par la cabale Romaine qui faiſoit le plus fort parti, page 534.

Vous verrez en la page 699. que le Concile pour ne choquer, ni le Pape, ni les Evêques, n'oſa decider, ſi l'Epiſcopat étoit de droit Divin ou Eccleſiaſtique.

En la page 720. que le Purgatoire ne ſe peut prouver, qu'il falloit ſeulement decider qu'il y en a un, ſans vouloir le prouver, qu'autrement on ne finiroit jamais. Que les Indulgences accordées en faveur des morts, étoit auſſi une mer de difficultez, & un abîme d'obſcurités, dont on ne peut trouver le fond.

En la page 697. qu'un grand Docteur s'offrit de prouver que cette propoſition, *le Tribunal de Jeſus Chriſt & du Pape, eſt le même*, étoit impie & ſcandaleuſe, égalant le mortel à l'immortel, & un jugement ſuſceptible d'erreur, à celui de Dieu; mais que les creatures du Pape firent ſi bien enſorte que l'on ne remüa point cette corde là. Et en la page 769.

le

le Roy de France Charles IX. fait dire au Pape, que l'Evêque de Rome n'a aucun droit ſur les Etats des Rois, & que ça été cette injuſte pretention, qui a autrefois cauſé la deſolation de l'Allemagne.

En la page 797 & 798. vous verrez que tout le monde railla le Concile, ſur ce qu'il affecta de faire des deciſions ambigües ſur le Purgatoire, le culte des Images, & l'invocation des Saints; preuve évidente qu'il ſentoit que ces choſes étoient inconnües aux premiers Siecles de l'Egliſe. Mais la critique tomba principalement ſur les indulgences, étant ſurprenant, diſoit on, *Que le Concile deſire qu'elles ſoient concedées avec circonſpection, ſuivant l'ancienne & louable coutume de l'Egliſe*, vû que c'eſt une verité inconteſtable, *que l'uſage des Indulgences a été inconnu à l'Egliſe Orientale; & que l'on ne verifiera jamais qu'il y ait eû aucun uſage des Indulgences dans l'Egliſe Romaine, avant l'an 1095. Que l'uſage en étoit encore tres-rare en 1300. auquel temps elles ne ſe donnoient que pour delivrer les penitents des peines impoſées par les Confeſſeurs; & qu'ainſi, ſi le Concile deſiroit voir retablir l'ancienne coûtume de l'Egliſe, il falloit declarer, de qu'elle Egliſe, & en quel temps.*

En la page 799. vous verrez que tous les Theologiens Catholiques Allemands, ſoûtiennent au Pape, *Qu'il eſt évident par l'Ancien & le Nouveau Teſtament, que le Mariage eſt permis aux Prêtres, preſque tous les Apôtres ayant été mariez, & Jeſus Chriſt ne leur ayant point fait quitter leurs femmes, aprés les avoir appellez. Que dans le Concile de Nicée, Paſnuſe Evêque de Thebes, diſſuada d'impoſer cette Loy*, diſant, *que l'uſage de ſa propre femme eſt chaſteté. Que le 6 Concile de Conſtantinople ne deffendit l'uſage des femmes*

mes aux Prêtres, que lors qu'ils devoient celebrer l'Euchariſtie. Que ſi jamais il y eut juſte ſujet de permettre le Marriage aux Prêtres, c'eſt en ce temps-cy : que de 50 Prêtres Catholiques, il s'en trouve à peine un ſeul qui ne ſoit fornicateur notoire. Que pour ces raiſons il valoit mieux diſpenſer du celibat, & laiſſer comme autrefois, la liberté du Marriage, que d'ouvrir la porte à un celibat impur, &c. Enfin, ſi vous voulez lire cette fameuſe Hiſtoire, vous verrez à chaque page, que tous les plus Sçavans Catholiques, prouverent en plein Concile la nouveauté de vôtre Religion, & en condamnerent les abus en termes auſſi forts, qu'auroient pû faire Luther & Calvin s'ils y euſſent aſſiſté. Pourquoy donc me direz vous, le Concile canoniſa-t-il tant d'abus, s'il s'y trouva tant de Sçavans, qui les condamnoient ? C'eſt un myſtere qu'il vous faut reveler. Vous le trouverez en la page 490. du même livre. *C'eſt que le Pape tenoit en ſervitude le Concile, auquel il auoit dû laiſſer la liberté entiere de traiter & de terminer toutes les queſtions ſans s'en mêler nullement : au lieu que rien ne s'y propoſoit, que ce qui plaiſoit aux Legats, ou plûtôt au Pape, dont ils ne faiſoient qu'executer les volontez. Juſques là même, que lors que l'on voyoit un nombre d'Evêques d'un même avis, ſur une même matiere, on leur étoit la liberté de parler. Que le Concile qui devoit être libre & exempt de toute prevention, concurrence & intervention de puiſſance étrangere, recevoit la Loy pour les points qu'il devoit traiter ; & aprés les avoir decidés, étoit ſujet à la cenſure, & aux limitations de la Cour de Rome. Qu'il y avoit au Concile, plus de 40 Evêques aux gages du Pape, à 30 & à 60 écus par mois ; & que les autres étoient intimidés par les Lettres des Cardinaux & des Prelats*

Prelats qui reſidoient à Rome. C'eſt à dire, que ſi le Concile trahit la verité, ce ne fut pas faute de la connoître, mais faute de l'aimer.

Vous aurez peine à croire que tout cela ſe trouve dans un Livre aprouvé de tous les Sçavans de l'Egliſe Romaine, excepté des Partiſans du Pape, à qui il n'eſt pas favorable; Mais que voulez vous ? Ce ſont des faits viſibles que l'on ne ſauroit nier. Or cela étant, il s'en ſuit que la Religion qui n'enſeigne point une telle Doctrine eſt plus conforme à celle des Apôtres que celle qui l'enſeigne : La Religion Proteſtante ne l'enſeigne pas, il n'y a ni Culte d'Images, ni Invocation des Saints, ni creance de Purgatoire, ni Adoration de Croix, ni Tirannie, ni Service en Langue Etrangere, ni Celibat des Prêtres, ni Retranchement du Calice, ni Indulgences, *&c.* Tout cela au contraire ſe trouve dans l'Egliſe Romaine ; Il s'enſuit donc que l'Egliſe Romaine, avoüant que les Apôtres n'ont rien fait de ſemblable, avoüe en même tems que la Religion Proteſtante eſt plus conforme qu'elle à la Religion des Apôtres. Or pour moi n'étant point obligé à profeſſer une autre Religion que celle des Apôtres, il s'enſuit que je ne peux être Heretique en ne faiſant pas ce qu'ils n'ont ni fait, ni ordonné de faire ; Car être Heretique, c'eſt profeſſer une Religion Chrêtienne contraire à celle des Apôtres.

Il n'y a qu'au ſujet de * l'Euchariſtie que l'Egliſe Romaine ne veut pas reconnoître la nouveauté de ſes Dogmes. L'Hiſtorien du Concile de Trente raporte bien que tout le Concile ſe rendit ridicule quand il voulut chercher des preuves pour établir la Tranſubſtan-

* *Origine des Erreurs de Rome.*

tiation ; mais le Concile n'étant pas libre, aucun Docteur ne fut assez hardi, pour combatre vivement la nouveauté de ce Dogme monstrueux : Cependant il est constant, qu'excepté les Indulgences, la Transubstantiation est le Dogme le plus nouveau du Papisme. Toutes les Superstitions & les Idolatries qui le deshonnorent sont bien plus anciennes. La Priere pour les Morts, par exemple, commença environ le troisiéme Siecle, auquel tems les plus Sçavans croyoient que les Ames n'entreroient dans le Ciel qu'après la Resurrection de leurs Corps, que jusques là elles demeureroient dans un lieu sequestré, qu'à la fin du Monde elles passeroient par le Feu qui doit consumer l'Univers, & qu'ensuite elles se presenteroient devant Dieu pour être absoutes ou condamnées. C'est pour quoi les Anciens prioient Dieu de moderer l'impatience que ces Ames avoient de le voir, d'avancer la Resurrection de leur Corps, de les faire passer au travers du dernier Feu sans en recevoir aucune atteinte, & enfin de les absoudre au jour du Jugement. A cette Fable des Anciens, celle du Purgatoire a insensiblement succedé. Dans le cinquiéme Siecle, elle n'étoit pas encore au rang des Articles de Foi dans aucune Eglise. Saint Augustin qui vivoit alors, après avoir mûrement examiné cette Fabuleuse decouverte, en parle ainsi, *Nous ignorons absolument un troisiéme Lieu n'en trouvant point dans toute la Sainte Ecriture.* * Que ceux qui disent qu'il a prié pour l'Ame de sa Mere l'accordent avec luy même, s'ils pretendent en conclure qu'il ait crû le Purgatoire.

* 5 *Hypog.*

Dans

Dans le quatriéme Siecle, on inventa l'uſage des Eaux Benites, de la Conſecration des Huiles & des Chrêmes, des Ceremonies Comedienes, des Quarantaines, des Neuvaines, des Anniverſaires, *&c.* Une eſpece de fureur pour les Reliques ſaiſit les Eſprits, on n'entendit parler que des Viſions par leſquelles on les avoit découvertes, que des Miracles qu'elles avoient faits ; on les tranſportoit en Pompe, on les Baiſoit, on leur batiſſoit des Baſiliques. On Invoqua les Saints, on s'attendit à leur Interceſſion, on ſe mit ſous leur Protection. Les Moines ſe mirent auſſi en Campagne & fournirent autant de Miracles & de Viſions qu'il en falut pour accrediter les nouvelles Erreurs, avec tant d'Artifice, que les plus grands Genies en furent les Dupes. Saint Auguſtin ne ſe laiſſa pourtant pas tout à fait entrainer par le Torrent, quoi qu'on l'étourdît tous les jours des Miracles faits aux Tombeaux des Martirs. Aprés avoir ſerieuſement examiné s'il eſt poſſible que les Saints entendent nos Prieres & connoiſſent nos Penſées, il conclut qu'il n'y a que Dieu qui par ſa Preſence & ſa Connoiſſance Infinie puiſſe entendre les Prieres & connoître les penſées de tous les Hommes. On ne trouve point dans aucun de ſes Ouvrages qu'il ait Invoqué les Saints. Pour en être convaincu, il n'y a qu'à lire ſon Livre de la Vraye Religion, où il deffend le Service des Anges, des Saints, des Images, *&c.* Il ſe plaignoit même hautement qu'il s'étoit repandu dans le Chriſtianiſme un Eſſain de Moines qui faiſoient trafic des Os des Martirs. Quoi que Saint Auguſtin ne doive pas être la Regle de ma foi ; Cependant je me ſuis fait une affaire de le conſulter ſur

les Points Controverſes entre l'Egliſe Romaine & l'Egliſe Proteſtante, afin de ſavoir quel avoit été la croyance d'un ſi grand Genie & d'un ſi Saint Homme, & je l'ai trouvé par tout preſque auſſi Proteſtant que Calvin ; deſorte qu'il faut qu'Auguſtin ait eſté Calviniſte, ou que Calvin ait eſté Auguſtiniſte. Outre ce que nous venous de dire vous le verrez encore dans la ſuite de cette Lettre. L'Egliſe Romaine lui fait Invoquer les Saints dans le Livre de l'Eſprit & de l'Ame ; mais l'honneur de ce grand Saint eſt reparé, elle eſt convaincüe d'avoir ſuppoſé ce Livre, Dieu ayant permis, pour la confondre, qu'elle y ait fait mention d'un nommé Boëce, qui n'étoit pas encore né quand Saint Auguſtin mourut : Elle lui attribue encore fauſſement le Livre de la Vie Eremitique, dans lequel la Sainte Vierge eſt apellée Reine des Cieux ; car il y eſt parlé de la Regle de Benoit, qui ne fut faite que 80 ans aprés la Mort d'Auguſtin, & de Gregoire I. qui ne fut Evéque de Rome que cent ſoixante ans aprés. Fiez vous aprés cela à vos Directeurs, quand ils vous feront lire des Extraits des Anciens Docteurs, pour vous faire acroire qu'ils ont crû ce que vous croyez.

Ce fut environ ce tems là que s'introduiſit ce que l'on apelle la Hierarchie Romaine, c'eſt à dire, la Tirannie Spirituelle. L'Orgueil entra dans l'Egliſe : Ses Paſteurs voulurent être renommez ſur la Terre : Chacun fit ſon parti : On ſe batit à coups de Foudres : Les Vainqueurs ſe firent Metropolitains, Primats, Patriarches, & le plus fort ſe fit bien-tôt aprés Evêque Æcumenique, ce fût l'Evéque de Rome. Leon I. s'étant fait établir, par l'Empereur

reur Valentinien, Juge de tous les autres Evêques, commença dans le cinquiéme Siecle l'Empire Antichrétien : Mais ce ne fût que au commencement du 7. Siecle, que les Papes prirent la qualité d'Evêque Univerſel. Ce fût Phocas Empereur de Conſtantinople qui la donna à Boniface 3. dans le 8. Siecle. Le 2. Concile de Nicée, decida qu'il faloit adorer les Images que l'on n'avoit miſes quelque tems auparavant dans les Egliſes que pour les orner, ou pour inſtruire les Ignorans. Vous voyez donc, Mon cher Pere, que la plus part des Abus de vôtre Egliſe ſont fort anciens. Mais pour revenir à la Tranſubſtantiation, il n'y a rien de ſi nouveau. Elle ne fût conceüe qu'au neuviéme Siecle, dans l'Imagination creuſe d'un nommé Paſchaſe Moine de Corbie, & elle ne prit naiſſance qu'au treſiéme Siecle, où un Concile de Latran la mit au rang des Articles de Foi du Papiſme. Avant ce tems-là on n'avoit jamais oui parler ni de converſion de Subſtance, ni de preſence Corporelle de Jeſus Chriſt en pluſieurs lieux, ni de l'Adoration de l'Euchariſtie, ni de Corps penetré, *&c.* On avoit toûjours apellé le Pain le Corps, le Vin le Sang de Jeſus Chriſt, mais dans le même ſens que nous les apellons, ou plûtôt que Jeſus Chriſt même les a apellez ; c'eſt à-dire, en Signe, en Myſtere, en Memoire, en Vertu ; c'eſt dans le même ſens qu'on avoit toûjours apellé la Cene, le Sacrifice ou l'Immolation de J. C. de la même maniere, dit S. Auguſtin * *Qu'on apelle le jour de Pâques, la Reſurrection du Sauveur, ou le Vendredi Saint, la*

* *Aug. Epiſt. 22. ad Bonif.*

Paſſion de J. C. mais on n'avoit jamais ouï parler que ce fût le même Sacrifice en eſpece que celui de la Croix.

Dans le ſecond Siecle, Theophile Evêque d'Antioche, parle ainſi de l'Euchariſtie : *J. C. a apellé ſon Corps un Pain qui eſt fait de pluſieurs grains.* ‖. Tertulien dit : *J. C. fit le Pain ſon Corps, en diſant, Ceci eſt mon Corps, C'eſt-à-dire, la Figure de mon Corps,* †. Saint Auguſtin, qui vivoit dans le quatriéme & cinquiéme Siecle, avoit la même croyance : le Seigneur, dit-il, *ne fit pas difficulté de dire. Ceci eſt mon Corps, en donnant la Figure de ſon Corps,* §. Facondus Evêque d'Hermiane en Affrique, dans le Sixiéme Siecle, dit : *Nous apellons l'Euchariſtie le Corps & le Sang de J. C. non que le Pain ſoit veritablement ſon Corps, ou le Vin ſon Sang, mais parce qu'ils contiennent en eux le Myſtere, ou le Sacrement de ſon Corps & de ſon Sang,* k. Bede, qui vivoit dans le huitiéme Siecle, dit : *Que l'Euchariſtie s'apelle le Corps & le Sang de J. C. parce que le Pain ſe rapporte myſtiquement à ſon Corps, & le Vin à ſon Sang,* §. Si mon Couſin * le Docteur vouloit être ſincere une fois en ſa vie, il vous avouroit que ce que j'avance eſt veritable ; c'eſt-à dire, que pendant huit Siecles, on a toûjours expliqué l'Euchariſtie de la maniere que nous l'expliquons. Il n'eſt pas beſoin d'une longue Lecture pour en être perſuadé ; c'eſt aſſez de lire le petit Ouvrage d'un nommé Rathram ou Bertram, qui vivoit dans le neuviéme Siecle. Cet homme étoit

‖ *Com. in Mat.* † *Liv. 4. contr. Marc. c. 40.* § *Contr. adim. ch. 12.* k *Liv. 9. pa. 404.* § *Com. in Marc. c. 14.* * *Le Pere Renoult Cordelier au Couvent de Bernai & Docteur de Sorbonne.*

le

le premier Genie de la France, & ſi renommé, que l'Egliſe Latine le choiſit pour la défendre contre l'Egliſe Greque. Le Roi de France Charles le Chauve, le pria d'expoſer clairement à tout ſon Royaume, le veritable ſentiment de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie, afin de reünir ſes Sujets diviſez par la nouvelle opinion de Paſchaſe, qui vouloit introduire le Paradoxe de la Tranſubſtantiation. Il le fit dans un petit Ouvrage qu'il dedia au Roi, & qu'on peut lire dans un quart-d'heure. Là il prouve que le ſentiment de Paſchaſe eſt contraire à l'Ecriture, aux ſentimens des Peres & de tous les Docteurs des Siecles precedens. *Que le Pain & le Vin ne ſont Corps & le Sang de J.C. que d'une façon Spirituell : Que le Corps de J. C. qui a été conceu dans le chaſte Sein de Marie : Qui a été Crucifié : Qui eſt Reſſuſſité : Monté au Ciel, Et Aſſis à la Dextre de Dieu, n'eſt pas le même que ce qu'on apelle dans l'Euchariſtie le Corps de J.C. Que celui-là, eſt fait de Chair, d'Os & de Sang : Et que celui ci, n'eſt fait que de Pain & de Vin : Que celui-là, eſt le Corps de J.C. en Realité : que celui-ci ne l'eſt qu'en Figure, qu'en Myſtere, qu'en vertu, Que nous mangeons le Corps de Chriſt & beuvons ſon Sang dans la Communion, comme les anciens Iſraëlites mangeoienn l'un en mangeant la manne, & beuvoient l'autre, en beuvant de l'Eau de la Pierre des Deſerts, c'eſt à dire, ſpirituellement.* J'aime mieux chercher l'occaſion de vous faire tomber ce Livre entre les mains que de vous le tranſcrire ici. Ce Docteur ne poſe point ſon ſentiment particulier, mais celui de l'Egliſe Catholique Romaine. Il traite de Novateurs les Partiſans de la Tranſubſtantiation. Il y a plaiſir à lire ce petit Ouvrage : Il exempte de la Lecture des Peres &

de l'Hiſtoire : D'un coup d'œil on y voit la croyance de tous les Chrêtiens depuis les Apôtres juſqu'à Paſchaſe, c'eſt-à-dire, juſqu'au neuviéme Siecle. Depuis ce tems-là, l'Erreur a inſenſiblement prevalu ſur la Verité : La Tranſubſtantiation eſt devenue victorieuſe. Les Prêtres & les Moines s'aperceurent bien-tôt qu'elle entrainoit apres elle une nouvelle & graſſe Victime : Qu'elle faiſoit adorer comme un Dieu, ce que l'on ne reſpectoit auparavant que comme ſon Image, ou le Gage de ſon Amour : Qu'elle égaloit & même preferoit au Sacrifice de la Croix, un nouveau Sacrifice propitiatoire, qui n'en étoit auparavant qu'une ſimple Commemoration ; que par ce moyen elle donnoit un credit infini à la Meſſe, qu'on ne regardoit auparavant que comme une ceremonie arbitraire, dont on avoit revêtu la Cene du Seigneur, ſa nudité Evangelique ſcandaliſant l'orgueil de Rome. C'en fut aſſez, ils firent ſi bien enſorte que ce qui paſſoit pour fable au 9. Siecle, fut mis dans les ſuivans au rang des plus grands myſteres de la Religion. Mon cher-pere, ſuis-je Heretique pour avoir abjuré cette nouvelle Doctrine ? La verité eſt elle ſujette à la preſcription ? La Tranſubſtantiation doit elle en être plus venerable pour être âgée de huit cent ans ? La Foy du premier Siecle & des huit ſuivans n'eſt-elle pas plus ſaine ?

Mais enfin, quand on auroit crû dans le ſecond Siecle, tout ce que croit l'Egliſe Romaine, ſi on ne l'avoit pas crû dans le premier, c'eſt à dire dans celuy des Apôtres ; bien loin d'être Heretique en m'en ſeparant, je le ſerois ſi je ne m'en ſeparois pas. Or je ſoûtiens que l'on a point crû dans le premier Siecle toutes

les choſes pour leſquelles je me ſuis ſeparé de l'Egliſe Romaine ; c'eſt ce que je vais vous faire voir, en vous faiſant remarquer combien ces choſes ſont contraires aux écrits des Apôtres. C'eſt la ſeconde choſe qui m'a convaincu, que l'Egliſe Romaine n'eſt pas conforme à celle que Jeſus Chriſt a établie, & que ſes Diſciples ont profeſſée.

Je vous diray donc, mon cher Pere, que j'ay trouvé dans l'Ecriture, dont l'Egliſe Romaine reconnoît elle même la Sainteté, plus de mille paſſages contre ſa Doctrine, ſon Culte & ſa Tyrannie. Si les Apôtres avoient profeſſé une ſemblable Religion, ſeroit-il croyable qu'ils l'euſſent condamnée dans leurs Ecrits? Comme il n'y a pas une page où l'on ne trouve la condamnation de cette Egliſe, je vous renvoye à ſa Lecture. Sur tout contre le Culte des Images, ou des Statües, liſez le ſecond Commandement de Dieu au 20. Chapître de l'Exode. *Tu ne te feras point d'Image taillée, ni aucune reſſemblance des choſes qui ſont là haut és Cieux*, &c. *Tu ne te proſterneras point devant elles, & tu ne les ſerviras point*, ou le 7. de Deut. v. 5. ou le 27 du même Livre v. 15. au 4 chap. du même Liv. v. 15. vous verrez la defenſe de repreſenter Dieu en Boſſe, ou en Plate Peinture, bien loin qu'il ſoit ordonné de ſe proſterner devant les Images de la Sainte Trinité. Liſez encore le 40 d'Eſaïe, v. 18. *&c.*

Contre le Service des Saints, liſez le 4. de Saint Mathieu v. 10. *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à luy ſeul tu ſerviras.* Contre le ſervice des Anges, liſez le 2. de l'Epître aux Colloſſiens, v. 18. ou le chap. 19 de l'Apôc. v. 10. ou le 22 du même Livre v. 8. & 9. où il eſt dit, que Saint Jean voulant ſe proſterner

aux

aux pieds d'un Ange pour l'adorer (c'eſt à dire, pour luy rendre un culte ſemblable à celuy que vous pretendez rendre aux Saints, que vos Docteurs appellent un culte de Dulie, autrement une Adoration inferieure à celle que l'on rend à la Divinité) l'Ange ne voulut pourtant pas le luy permettre, luy diſant, *qu'il étoit ſon compagnon de ſervice*, & qu'il ne devoit adorer que Dieu ſeul. Saint Jean ſe releva & ne chercha point de diſtinction frivole, pour prouver à l'Ange qu'il devoit du moins luy rendre une Adoration de Dulie. Mais à quoy bon tant de paſſages contre cette erreur? Liſez le livre de Monſieur de Meaux, intitulé *l'Expoſition de la Foy Catholique*, compoſé pour ſeduire les ſimples d'entre nous, en prouvant malicieuſement que la Religion Romaine & la Religion Proteſtante, ſont preſque la même choſe. Entr'autres, Monſieur de Meaux inſinüe, que l'Egliſe Romaine ne ſert ni les Images, ni les Saints: Que les Images ſont dans l'Egliſe, comme les Portraits de nos Ayeuls dans nos Chambres; & qu'elle ne ſe recommande aux Prieres des Saints du Ciel, que de la même maniere que chacun ſe recommande ſur la Terre aux Prieres des Fidelles. En conſcience, Mon cher Pere, eſt-ce là vôtre Religion? Dans ce langage, ne reconnoiſſez-vous pas un Evêque de mauvaiſe foy, qui ayant honte de ſa Religion, trahit ſon cœur pour en cacher les abus? Quand vous vous recommandez aux Prieres d'un homme de bien, luy dediez vous des Temples? Luy conſacrez-vous des Autels? Luy offrez-vous des Sacrifices? Vous proſternez-vous à ſes pieds? Faites vous des Pelerinages dans les lieux où eſt ſon Portrait? Portez-vous cette

Image

Image en Proceſſion ? La parez-vous d'ornemens ? La couronnez-vous de fleurs ? La placez-vous ſur les Autels, au deſſus même de ce que vous croyez être Jeſus Chriſt ? L'enſenſez-vous ? Luy faites-vous des vœux ? *&c.* Voilà pourtant ce que fait vôtre Egliſe à l'honneur des Saints du Ciel & de leurs Images. Si vous aviez voyagé en Italie & en Eſpagne, vous auriez vû bien plus d'Idolatrie qu'en France ; C'eſt aſſez d'y envoyer un Proteſtant pour l'affermir dans ſa Religion. Eſt-ce là ſe recommander aux Saints, & reſpecter ſeulement leurs Images, de la maniere qu'on ſe recommande aux Prieres des gens de bien, & que l'on reſpecte les Portraits de ſes Ancêtres ? Le Pape & tous ceux qui ont approuvé ce Livre, ne déſavoüent-ils pas leur Approbation par leur pratique ? *&c.*

Contre la Meſſe, liſez l'Epître aux Hebreux, depuis le 7. juſqu'au 10. chapitre, vous verrez que la difference qu'il y a, *Entre les Anciens Sacrificateurs & Jeſus Chriſt, c'eſt que ceux-là offroient ſouvente fois des Sacrifices pour les pechez ; mais que celuy-cy n'en a offert qu'un ſeul ; qu'autrement il luy eût falu ſouffrir ſouvente-fois depuis la fondation du monde : Que par une ſeule oblation une ſeule fois faite de ſon corps,* nous avons été *ſantifiez* : Qu'aprés cette Oblation, *il eſt monté pour toûjours à la Droite de ſon Pere* ? Peut-on condamner en termes plus clairs, la Doctrine qui enſeigne que Jeſus Chriſt s'offre tous les jours ſur des millions d'Autels ? Si du temps de Saint Paul on avoit dit la Meſſe, auroit-il pû la combattre avec plus de force ? Pour moy je ſuis perſuadé qu'il a écrit, ou fait écrire cette Epître par un Eſprit

prit de Prophetie. Si vous oſez la lire, vous en ſerez convaincu.

Contre la preſence corporelle de Jeſus Chriſt ſur la Terre, liſez le 3. des Actes, v. 21. où il eſt dit que les Cieux contiennent Jeſus Chriſt juſqu'au jugement. Liſez le 16. de Saint Jean, où Jeſus Chriſt nous promet un autre Conſolateur aprés ſon depart, à ſçavoir le Saint Eſprit, par le moyen duquel il eſt toûjours ſpirituellement avec nous; ou le 3. aux Coll. v. 1. où Saint Paul dit, que ce n'eſt plus qu'à la droite de Dieu que nous devons chercher Jeſus Chriſt; ou le 24 de Saint Matthieu v. 26. où il eſt dit qu'il viendra un temps auquel on nous dira, *que Jeſus Chriſt eſt icy, ou qu'il eſt là, qu'il eſt dans des cabinets*, (ce ſont vos Tabernacles) & qu'il faudra bien ſe donner garde de le croire, *&c.*

Contre la Manducation corporelle du Corps de Chriſt, liſez le 6. chapitre de Saint Jean, où il eſt dit, que ce Divin Sauveur aprés avoir commandé de manger ſa chair & de boire ſon ſang, explique luy même ce qu'il veut dire par cette expreſſion, qui ſurprenoit ſes Auditeurs, leur diſant, au verſet 63. *C'eſt l'eſprit qui vivifie, la chair ne profite de rien, les paroles que je vous dis ſont eſprit & vie.* Tous les Sçavans de vôtre Egliſe avoüent que Jeſus Chriſt parle en ce lieu là d'une Manducation Spirituelle, parce qu'effectivement il parloit avant l'inſtitution de la Cene, avant laquelle on ne pouvoit pas manger Jeſus Chriſt autrement que ſpirituellement, c'eſt à dire, par une Foy vive. Dans le même chapitre Jeſus Chriſt promet pourtant la vie éternelle à ceux qui le mangeront de la ſorte : Que pretendez vous

vous obtenir davantage en le croyant manger charnellement, *&c.*

Contre le Retranchement de la coupe, lisez l'Histoire de l'Institution de la Sainte Cene, en saint *Math. ch.* 26. *v.* 27. où il est dit, que Jesus Christ en donnant le Calice à ses Apôtres leur dit, *Beuvez en tous*; Pourquoi n'avoit-il pas dit, en leur donnant le pain, *Mangez en tous*? Ne voyez vous pas qu'il parle en Prophete, prevoyant le retranchement que devoit faire l'Eglise Romaine, de peur que dans la suite les fideles ne fussent seduits? On vous dira que les Apôtres étoient Prêtres. Soit. Pourquoy donc l'Eglise Romaine refuse t-elle le Calice aux Prêtres qui communient sans dire le Messe? Lisez la premiere aux Cor. chap. 10. v. 16 & 17. où il est dit, que du temps des Apôtres tous étoient participans d'un même Pain & d'un même Calice, *&c.*

Contre l'orgueil & la tyrannie du Pape, priez Mr. vôtre Curé de vous mettre en main le Ceremonial Romain, ou l'Histoire des Papes qui ont tenu le Siege depuis mille ans; & si vous ni trouvez pas tous les caracteres de l'Antechrist, predit par Saint Paul dans sa seconde au Thess. chap. 2. depuis le v. 3. jusque au 12. & par S. Jean dans l'Apocalipse, je suis prêts de retourner à vous. Plût à Dieu que ces Livres tombassent entre vos mains, plûtôt que toutes les Legendes fabuleuses que vous lisez avec tant d'admiration! Quand dans le premier Livre vous verriez un homme se faire porter sur l'Autel * & là se faire adorer comme une Divinité, & que cela s'apele l'Adoration du Pape: Quand vous verriez cet homme ce faire porter

* *Le jour de son Couronnement.*

porter par les Rois & par les Princes dans les Proceſſions, où ce que vous apellez le Saint Sacrement n'eſt porté que ſur une Haquenée, & même à la tête avec le bagage, ſi le voyage eſt long : Quand vous verriez ce même homme ſe faire verſer de l'eau ſur les mains par l'Empereur, ou en ſon abſence, par les Rois & les Princes, qui vont enſuite à la cuiſine recevoir des laquais les plats, pour les porter ſur ſa table lors qu'il dine en public, & ſe faire en toute rencontre baiſer les pieds de ceux qui l'aprochent aprés trois profondes inclinations, la face contre terre ſans en diſpenſer les Rois ; De bonne foy, Mon cher Pere, pourriez vous reconnoître dans ce monſtre d'orgueil, le ſucceſſeur d'un ſimple pêcheur qui releva Corneille lors qu'il ſe proſternoit à ſes pieds, luy diſant, *Leve toy, je ſuis homme comme toy*, Actes 10. v. 26. Mais plûtôt ne vous écrieriez vous pas, Voicy cet homme de peché dont parle Saint Paul, voici *le fils de perdition qui s'eleve contre ce qui eſt nommé Dieu, qu'on adore, juſqu'à être aſſis comme Dieu au Temple de l'Eternel, ſe portant comme s'il étoit Dieu.* Quand dans le ſecond Livre vous verriez ce même homme à la tête des Armées inonder toute la Terre de Sang humain, non ſeulement pour ſecoüer le joug des Empereurs, dont il étoit le Vaſſal ; mais pour ſe rendre le maître de la Couronne Imperiale, & la mettre ſur la tête de ſes creatures : * Quand vous verriez un pauvre Empereur † dépouillé de ſes habits, trembler de froid trois jours durant, des verges dans une main & des ciſeaux dans l'autre, à

* *Gregoire 7. dans l'11. Siecle, commença ce projet, qui s'acheva ſous Clem. 6. dans le 14 Siecle.* † *Henry 4.*

à la porte du Palais Pontifical, avant que d'être admis à baiſer les pieds d'un Pape irriré : ¶ Quand vous verriez ce Chef ¶ de vôtre Egliſe ſe faire tenir l'étrier par des Empereurs, armer *, contr'eux leurs propres enfans, †† leur mettre le pied ſur la gorge aprés les avoir vaincus, §§ ſans parler de tous les autres Rois & Princes qu'il a détrônés, foüetés, Empriſonnés, Aſſaſſinés, Empoiſonnés, accordant même pour cet effet des Indulgences Plenieres à tous les Sujets Rebelles qu'il armoit contr'eux, & à tous les Parricides qui attentoient à leur vie : ¶‖ Sans parler de toutes les Seditions, les Meutres, les Trahiſons, les Crüautez qu'il a miſes en uſage pour exterminer tous ceux qu'il traitoit d'Heretiques, c'eſt à dire tous ceux qui s'opoſoient à ſa grandeur ? En conſcience, Mon cher Pere, reconnoîtriez vous dans ce Tyran le Succeſſeur d'un Apôtre, dont toute la gloire étoit de prêcher un Dieu crucifié ? Mais plûtôt ne vous écrieriez-vous pas les Larmes aux yeux, voicy cette Bête qui ſelon Saint Jean doit s'élever au deſſus des Rois de la Terre & s'en faire Adorer, qui doit s'en yvrer de Sang, ne reſpire que la cruauté, ſe revêtir de Pourpre, établir ſon Siege dans une Ville à ſept Montagnes (c'eſt Rome) avoir Domination ſur pluſieurs peuples, & en yvrer

§ *Gregoire 7.* ¶ *Adrien 4. commença en Couronnant l'Empereur Frederic Barberouſſe.* * *Urbain 2 & Paſcal 2.* †† *Conrard & Henry contre l'Empereur Henry 4.* §§ *Alexandre 3. le fit à Veniſe à Frederic 1.* ¶‖ *Dans les demelez de Frederic 2. Empereur avec Rome, on voit des exemples de toutes ces Horreurs.*

les mortels du vin de ſes paillardiſes, *&c.* Ouï, Mon cher Pere, ſi vous aviez lû toutes ces choſes qui ne ſont qu'une petite partie de ce qu'il ſeroit neceſſaire que vous ſçûſſiez, il vous ſeroit impoſſible de reſiſter à la verité ; Mais comment vous les aprendre, puiſque vous voulez les ignorer ?

Contre le Service en Langue Etrangere, de grace liſez le 14. chap. de la premiere Epître aux Corinth. juſqu'au 20. v. & demandez à Mr. vôtre Curé à qui en veut Saint Paul, quand il deffend de parler ou de chanter dans l'Egliſe en Langue non entenduë de tous les aſſiſtans, que d'agir de la ſorte, c'eſt ſe rendre *Barbare l'un à l'autre*, *&c.* Demandez luy à qui en veut cet Apôtre en ſa premiere à Tim. chap. 4. v. 1, 2, 3, 4, & 5. Quand il dit, que c'eſt l'Eſprit qui luy a revelé, *Qu'es derniers temps pluſieurs ſe revolteront de la Foy, s'amuſant aux eſprits abuſeurs, & aux Doctrines des Diables, enſeignant Menſonge & Hypocriſie*, &c. *Deffendant de ſe Marier, commandant de s'abſtenir des Viandes que Dieu à crées pour en uſer avec action de grace*, Ou ce qu'il veut dire, quand il écrit en la premiere aux Cor. chap. 8. v. 9. & 10. & chap. 10. v. 25. *Que la viande ne nous rend pas plus agreables à Dieu, que nous pouvons manger de tout ce qui ſe vend à la Boucherie ſans nous en enquerir pour la Conſcience*, & que nous ne devons pas même avoir de ſcrupule pour la conſcience ſur ce ſujet, quand nous ſommes conviez par les Infidelles, *&c.* Je ne vous raporterai pas davantage de paſſages. Comme l'Egliſe Romaine eſt une Mer de Superſtitions & d'Hereſies, dont on ne trouve pas le fond, il faudroit tranſcrire toute la Bible pour vous citer tous les chaiptres qui la condamnent. Feu

Mr.

Mr. Drelincourt, Miniſtre de Charenton, a fait un Livre de 356. pages in Octavo, dans lequel ſans aucune diſpute, il raporte ſimplement tous les paſſages qu'il a tirez des Bibles mêmes de l'Egliſe Romaine pour la combattre, encore il dit, qu'il ne les a pas tous raportez. Ce Livre s'apele, *l'Abregé des Controverſes*, c'eſt le ſeul Livre des Proteſtans que j'aye lû tout entier avant ma Converſion, ce fût même par hazard que je le trouvai dans le Couvent de Troye; il ne me convertit pas, car ma reſolution étoit dêja priſe; mais il me fortifia infiniment dans les Sentimens que Dieu m'avoit inſpirés en liſant l'Ecriture, & en reflechiſſant ſur la Doctrine & le Culte de l'Egliſe Romaine.

Or cela étant, ſe ſeparer d'une Egliſe qui de ſon propre aveu n'eſt pas en tout l'eſſentiel conforme à l'Egliſe des Apôtres, & qui eſt preſqu'en tout condamnée par l'Ecriture, Eſt-ce être Heretique? Mais ce n'eſt pas tout; Aprés vous avoir prouvé que je ne ſuis pas Heretique pour avoir ceſſé de profeſſer le Papiſme, il faut encore vous convaincre que je ne le ſuis pas en profeſſant la Religion Reformée.

Il n'eſt pas beſoin d'un long diſcours pour vous le prouver, il n'y a qu'à vous deffier de trouver dans cette Religion quelque choſe qui ſoit contraire à l'Ecriture & à la pratique Apoſtolique. Nous croyons un Dieu en trois Perſonnes, le Fils de Dieu engendré de toute Eternité par ſon Pere, né dans le temps de la Vierge Marie, la plus Sainte de toutes les Creatures. Nous croyons tous ſes Miracles, ſa Mort pour tous les Hommes, ſa Reſurrection pour les juſtifier, ſon Aſcenſion, ſa Deſ-

cente des Cieux au jour du Jugement. Nous croyons que le Batême & l'Euchariſtie ſont deux Sacremens qui conferent la grace à ceux qui les recoivent avec Foy ; que nous ſommes reconciliez avec Dieu par les merites infinis de J. Chriſt, regenerez par ſon Sang, juſtifiez par nôtre Foy operante en Charité, & produiſant en nous la Pieté, le Zéle, la Penitence, les bonnes Oeuvres, *&c.* Nous croyons que ſans la Grace * nôtre nature eſt ſi foible & ſi corrompüe qu'elle ne peut d'elle même ſe porter au bien, mais que fortifiée de cette Grace, elle peut tout executer ce qui eſt neceſſaire à Salut, & que la Juſtice de J. Chriſt couvre tous les defauts inſeparables de nos meilleures actions.

Cette Doctrine eſt-elle contraire à la parole de Dieu ? Pour ce qui regarde le Culte que nous rendons à Dieu, & la maniere dont nous faiſons le Service Divin, c'eſt aſſez d'entrer dans nos Temples pour ſe convaincre que tout eſt conforme à la pratique des Apôtres : Nous prêchons purement l'Evangile, ſans melange de Panegeriques à l'honneur des Creatures. Nous y adminiſtrons ſimplement les Sacrements ; Dans le Batême nous verſons de l'Eau ſur le Viſage de l'Enfant, en diſant, *Au Nom du Pere*, &c. ſans y ajoûter ni Sel, ni Exorciſme, ni Crachats, ni Huile, *&c.* Selon l'uſage de l'Egliſe Anglicane, nous faiſons le Signe de la Croix ſur le Front du Baptiſé (je vous le dis exprés pour vous marquer que nous n'avons pas la Croix en horreur comme on vous le perſuade) l'Euchariſtie ſe fait avec du Pain & du Vin, diſtribuez à tous les Com-

* *Offerte à chacun.*

munians

munians aprés avoir fait pluſieurs Prieres à Dieu, pour lui offrir ce Sacrifice de Loüanges & d'Action de Graces, & prononçé les paroles que J. Chriſt prononça en inſtituant cet auguſte Sacrement la veille de ſa Paſſion, ſans Superſtition, ſans Ceremonies ridicules, ſans Idolatrie. Nous Communions dans la poſture qui eſt en uſage en chaque Egliſe. Selon l'uſage de l'Egliſe Anglicane, nous Communions à Genoux, non pour Adorer le Sacrement, mais pour Communier avec un eſprit plus recoueilli. Dans nos Egliſes nous y chantons les Pſeaumes en Langue vulgaire, ou d'autres Cantiques tirez de l'Ecriture : Nous ne demandons des graces à Dieu que par les Merites de Jeſus Chriſt, qui nous aſſure dans ſon Evangile que tout ce que nous demanderons à ſon Pere en ſon Nom il nous l'accordera. Quand nous ſommes exaucez nous ne rendons graces qu'à celui qui eſt le principe de toute bonne Donation, c'eſt à dire, à Dieu ſeul. Voilà ce qui ſe paſſe dans nos Temples. Dans les Actes des Apôtres, nous voyons que tel a été la pratique Apoſtolique, prenez la peine de les lire, & ſi vous y trouvez la Priere des Saints, le Culte des Images, l'Adoration des Reliques, la Meſſe (excepté dans un certain Nouveau Teſtament que la France a fait Imprimer en ces derniers tems, * dans lequel on m'a aſſuré que l'on avoit malicieuſement inſeré le mot de Meſſe dans le 13 *Chap. verſ.* 2. au lieu de ces Paroles, *Servans en leur Miniſtere au Signeur.*) Si vous y trouvez des Confeſſionnaux, des diſtributions d'Indulgences, des Moines ou des Moineſſes, S. Pierre ſe faiſant Adorer ſur un autel, don-

* *La Verſion du Pere Veron Jeſuite,*

nant le Chapeau de Cardinal à ſes bons amis, accordant des Indulgences aux Parricides des Rois, publiant des Croiſades contre les Heretiques ou les Infideles, des Jubilez pour les vivans & pour les morts, ſe diſant comme le Pape, le tres-Saint, qui a le pouvoir celeſte, qui eſt Seigneur en terre, le Chriſt du Seigneur, le Seigneur de l'Univers, le pere des Rois, la lumiere du monde, le Souverain Pontife, l'Infallible, le Vice-Dieu, *&c.* Si vous trouvez les Chapelets, les Roſaires, les Cordons, les Agnus Deï, *&c.* Je vous avoüeray que je ſuis Heretique & que je ne profeſſe pas une Religion ſemblable à celle des Apôtres. Auſſitôt je rentrerai dans l'Egliſe Romaine & la reconnoîtray pour la veritable Egliſe de Jeſus Chriſt. Mais au contraire ſi vous ne pouvez trouver dans ce Livre Sacré, aucun Paſſage qui ſoit plus favorable à l'Evêque de Rome, qu'à Mahomet, ou qui prouve tous les Articles mentionnez non plus que la Divinité de l'Alcoran; Par quelle raiſon prétendez vous me convaincre d'Hereſie?

Mon cher Pere, je ſçay que vous n'en ſçauriez alleguer aucune. Vous me traitez d'Heretique, parce que Monſieur le Curé vous a dit que je l'étois. Je ſçay que vous pechez par ignorance, pardonnez moy ce terme, il faut que je parle de la ſorte, car je ſoûtient qu'on ne peut être Papiſte ſans ignorance, ou ſans malice; mais connoiſſant vôtre vertu, je ſuis certain que la malice n'a point de part à vos Erreurs. Par l'ignorance dont je parle, ce n'eſt pas l'ignorance de la Langue Latine & des belles Lettres, il y en a bien dans l'Egliſe Romaine qui ſçavent ces choſes & qui ſont fort ignorants en matiere de Religion. Je parle de

l'ignorance

l'ignorance de la parole de Dieu, commune non ſeulement au ſimple peuple de l'Egliſe de Rome, mais même à la plus grande partie des Prêtres & des Moines, qui pourtant ſont aſſez ſçavants en toute autre choſe. De cent, vous en trouverez quatre-vingt qui n'ont jamais lû l'Ecriture Sainte, & qui ne l'ont pas même chez eux. Vous trouverez même des Docteurs de Sorbonne qui ne l'ont jamais luë. Une Dame Proteſtante alleguant un jour à un de ceux-cy le ſecond Commandement de Dieu, contre le ſervice des Images, il demeura tout interdit, n'ayant jamais lû les Commandemens de Dieu que dans le Catechiſme de l'Egliſe Romaine, d'où l'on a eu grand ſoin de retrancher le ſecond, & de diviſer le dernier en deux, pour faire le nombre de dix. Il me ſouvient d'avoir ouï dire à mon Profeſſeur de Rhetorique, Monſieur Bunel, que Monſieur l'Evêque d'Avranche * interrogeant un Diacre ſur quelque Hiſtoire de l'Ecriture (je crois que c'étoit ſur l'Hiſtoire de Joſué) il n'en pût tirer aucune réponſe, ſinon que cette Hiſtoire n'étoit pas dans l'Ecriture Sainte qu'il avoit luë, & il ſe trouva que cette Ecriture, étoit le Pedagogue Chrêtien, livre infame & plein de Miracles Fabuleux. Monſieur le Curé de Berniere m'a aſſeuré, qu'un Diacre Théologien, avoit été refuſé au même Evêché, par les Grands-Vicaires du défunt Evêque parce qu'il ne ſçavoit pas combien il y avoit de Livres des Rois dans l'Ecriture; mais que l'Evêque l'ayant rencontré fort affligé, & s'étant informé du ſujet de ſa diſgrace, le fit recevoir à la Prêtriſe, diſant aux Interrogateurs: *Ne refuſez pas*

* *Monſieur Hüet.*

ce pauvre Enfant pour cette bagatelle, je ne la ſçai pas moy même. Si Monſieur vôtre Curé veut être ſincere, il vous avoüera qu'il n'a peut-être jamais lû aucun paſſage de l'Ecriture, que ceux qui ſont ſemez çà & là dans ſon Breviere, & dans ſon Miſſel. Mais faut-il une plus forte preuve de l'ignorance de vos Conducteurs en matiere de Religion, que la réponſe ſincere que fit un jour Innocent X. étant conſulté ſur quelques propoſitions de Janſenius. *Je ſuis Canoniſte*, dit-il, *& non pas Theologien*, c'eſt à dire, je ſuis ſçavant dans les Loix Papales, mais je ſuis ignorant dans les Loix Divines? Vous ne prétendez pas être plus ſçavans que ce Pape, ne trouvez donc pas mauvais ſi je vous dis ce que Jeſus Chriſt diſoit autrefois aux Saducéens, *Vous errez ne ſçachant pas les Ecritures.*

En effet, Mon cher Pere, n'eſt-il pas vray que ſi je vous priois de me prouver que je ſuis Heretique, vous ne feriez pas moins embaraſſé, que l'étoient les Juifs, pour prouver que Jeſus Chriſt étoit un Impoſteur. Je ne ſçache qu'un certain galimatias qu'on vous puiſſe mettre dans la bouche. Vous me direz, mon Fils, vous êtes hors de l'Egliſe, donc vous êtes un Heretique; Voila un galimatias qui ne prouve rien. Je ſuis hors de l'Egliſe! Qu'entendez-vous par l'Egliſe? Ce terme ſignifie Aſſemblée, Congregation, Societé; c'eſt dans ce ſens qu'un certain nombre de gens qui profeſſent une même Religion, s'appellent Egliſe; c'eſt donc comme ſi vous diſiez, vous êtes hors de la Societé, donc vous êtes Heretique. Je vous demanderay enſuite, hors de quelle Societé? Vous me répondrez, de la Societé de ceux qui profeſſent la Religion

gion Romaine. Je vous demanderay enſuite, pourquoy ceux qui ſont hors de cette Societé ſont Heretiques ? Il faudra me répondre que c'eſt parce qu'il n'y a que cette Societé qui profeſſe la Religion établie par Jeſus Chriſt. Quand nous en ſerons à cette queſtion de fait, je vous arrêteray-là, vous vous trompez, Mon cher Pere, vous diray-je, c'eſt dans la Societé ou l'Egliſe de ceux que vous apellez Proteſtants, que l'on profeſſe la veritable Religion de Jeſus Chriſt. Il n'y a pas ſur la terre une Egliſe qui luy ſoit plus opoſée que l'Egliſe Romaine : Elle en eſt auſſi éloignée que le Ciel de la Terre. Que répondrez vous alors ? Vous vous jetterez dans un autre galimatias qui ne ſignifie encore rien. L'Egliſe Romaine, me direz vous, eſt la plus ancienne, donc, elle eſt la veritable Egliſe & la vraye Religion de Jeſus Chriſt. Je ſçay que c'eſt par cette derniere illuſion qu'on vous enchante. On vous dépeint une liſte de Papes, à la tête deſquels on vous repreſente le pauvre Saint Pierre avec une Triple Couronne ſur ſa tête : Une grande Croix d'Or à la main : Un Surplis à Point d'Angleterre : Une Chape couverte de Pierreries : Un riche Diamant au doigt, dont l'éclat remet les pechez Veniels, auſſi bien que l'Eau Benite & le Pain Benit ; Voyant le Siege de Rome ocupé depuis cet Apôtre juſqu'à Innocent XII. par des gens revêtus des mêmes Livrées, de là vous concluez que Saint Pierre étoit Pape de Rome, & que par conſequent l'Egliſe Romaine eſt la plus ancienne. Si cela étoit, vous auriez juſtement prouvé que je ſuis Heretique ; mais je ne demande de vous que le ſens commun pour

détruire

détruire ces aveugles prejugez, ſervez-vous des lumieres de vôtre raiſon.

Il faut conſiderer deux choſes dans l'Egliſe Romaine, le Chriſtianiſme & le Papiſme. Je vous avoüe que le Chriſtianiſme de Rome eſt fort ancien; depuis Saint Paul il y a toûjours eu des Chrêtiens à Rome (je ne parle point de Saint Pierre, étant incertain s'il a jamais été à Rome) cependant l'Egliſe Romaine priſe dans ce premier ſens, n'eſt pas encore la plus ancienne du Chriſtianiſme. Liſez les Actes des Apôtres, vous verrez qu'il y avoit une Egliſe fort nombreuſe en la Judée, avant que l'Evangile eut été prêché à Rome. Si vous aviez un peu lû l'Hiſtoire, vous ſçauriez qu'il y a dans l'Orient bien d'autres Egliſes, qui diſputent à l'Egliſe de Rome ſon Ancienneté, où il eſt certain que les Apôtres ont établi le Chriſtianiſme avant qu'on en eut ouï parler à Rome. Quand au Papiſme, j'avoüe qu'il y a plus de mille ans qu'il a commencé à s'établir à Rome, c'eſt ce qui me fait eſperer que Dieu l'abolira bien tôt ſelon l'Ecriture. De Siecle en Siecle il a fait de nouveaux progrez juſqu'au temps de Luther, de Zuingle & de Calvin, dont Dieu voulut bien ſe ſervir il y a environ 160. ans, pour oppoſer de fortes Digues à ce Deluge rapide, qui menaçoit tout le Chriſtianiſme d'une inondation univerſelle. Par le Papiſme, j'entens la Religion du Pape, c'eſt à dire, la Tyrannie, la Monarchie Eccleſiaſtique, le culte des Images, l'invocation des Saints, le Purgatoire, la Meſſe, la Tranſubſtantiation, les Indulgences, les cinq nouveaux Sacremens, la défenſe des viandes, les Confrairies, &c. L'Hiſtoire du Concile de Trente nous a avoüé que toutes ces

ces choſes étoient inconnuës du temps des Apôtres. Si cela eſt, elles étoient donc inconnües à l'Egliſe Romaine du temps de Saint Paul; d'où il s'enſuit que l'Egliſe Romaine priſe pour le Papiſme n'eſt pas encore la plus ancienne. En quoy eſt-elle donc la plus ancienne, ſi elle ne l'eſt, ni comme Chrêtienne, ni comme Papiſte? Que répondez-vous à cela, mon cher Pere? Suis-je donc Heretique pour m'être ſeparé de l'Egliſe la plus ancienne? Ne voyez-vous pas que l'on vous abuſe? Si le Royaume de Siam embraſſoit maintenant le Chriſtianiſme, l'Egliſe de Siam en ſeroit-elle moins Chrêtienne, ou plûtôt ſeroit-elle Heretique pour ne pas être auſſi ancienne que l'Egliſe Romaine? Quand il ſeroit vray que l'Egliſe Romaine ſeroit la plus ancienne en Chriſtianiſme, que concluriez vous de là? Qu'elle doit avoir domination ſur toutes les autres? Ou du moins que toutes les autres doivent avoir Communion avec elle? Mais pourquoy cette domination? L'ancienneté d'un Royaume luy rend-elle tous les autres Tributaires? D'ailleurs a-elle reçû ce droit de Jeſus Chriſt, ou non? Si elle ne l'a pas reçû, elle veut donc s'ériger en Tyran? Si elle l'a reçû, où ſont ſes Titres, dans le Teſtament de Jeſus Chriſt? Il en faut neceſſairement revenir là, pour prouver ſes pretentions; mais vous voila reduit à l'impoſſible: On vous a élevé dans l'ignorance des Ecritures, vous ne ſçauriez y avoir recours, & même vous ne l'oſeriez; comment me prouverez-vous donc que je ſuis Heretique, pour avoir ſecoüé le joug de l'Egliſe Romaine? Pour ce qui eſt d'avoir communion avec elle; Il n'y a pas plus d'aparence

ce que d'avoir Communion avec l'Egliſe Payenne. On ne peut ſervir Dieu & Baal. Si Dieu luy faiſoit la grace de ſe dépouiller de ſes Erreurs, l'union ſeroit facile, alors nous aurions Communion avec elle ; Nous ne ſerions plus diſtinguez par les noms de Proteſtans & de Papiſtes, nous nous dirions ſeulement Chrêtiens ; mais tandis qu'elle fera triompher l'Erreur, la Superſtition, l'Idolatrie, il n'y a pas moyen de s'unir ; Nous proteſterons toûjours, que nous ne voulons pas participer aux abominations de Babilone, & à cauſe de cela, pour nous diſtinguer par le nom auſſi bien que par la choſe, nous nous appellerons toûjours Chêtiens Proteſtants, ou Reformez, juſqu'à ce qu'il ait plû à Dieu de reünir les Chrêtiens, par la conformité de ſentimens, & par les liens de la Charité.

Ce terme d'Egliſe ſe prend encore trés ſouvent pour la Religion en general ; & dans ce ſens, il eſt vrai de dire, que la plus ancienne Religion du Chriſtianiſme eſt la vraye Egliſe. Or cette Religion eſt celle que Jeſus Chriſt a établie, & que les Apôtres ont profeſſée & prêchée à Jeruſalem, à Antioche, à Rome, *&c.* Si je ne profeſſe pas cette Religion, je ſuis Heretique ; mais je pretens la profeſſer : Pour vous en convaincre, j'en ay appellé à l'Ecriture où elle eſt contenuë, ſouvenez vous en. Je me flatte de vous l'avoir ſi bien prouvé, que vous ne ſauriez plus en douter ſans vous aveugler vous même.

Icy je vous entens me répondre, que ce n'eſt pas à un petit genie comme le mien, à ſe mêler d'intrepreter l'Ecriture : Qu'il faut que je ſois bien témeraire pour prétendre avoir plus de lumieres, que tant de ſi grands Docteurs, dont

dont la France ſur tout eſt remplie, qu'il n'eſt pas croyable, que ſi ces gens là reconnoiſſoient que l'Ecriture condamnant la Doctrine, le culte & le Gouvernement de l'Egliſe Romaine, ils ne s'en ſeparaſſent pour embraſſer la vraye Religion. Voilà, mon cher Pere, l'objection que vôtre Egliſe met dans la bouche du pauvre Peuple qu'elle abuſe; elle lui repreſente l'Ecriture Sainte, comme un Ocean plein de Gouffres, d'Ecueils, de Bancs de Sable, où font naufrage tous ceux dont elle n'eſt pas le Pilote. Pour vous convaincre, que je n'ai point agi temerairement en cherchant la verité dans l'Ecriture; je m'en vais vous raporter l'idée que je m'en ſuis faite, & de la maniere que j'ai crû qu'il falloit l'expliquer. J'ai d'abord remarqué qu'effectivement l'Ecriture Sainte renferme de grandes difficultez, ſur tout dans les matieres Prophetiques; mais en même-tems je me ſuis aperçû, que tout ce qui étoit commandé ou defendu, ſoit en matiere de Morale, ſoit en matiere de Doctrine, étoit ſi clairement expoſé, que les plus ſimples peuvent le comprendre, & que s'il y avoit quelque paſſage difficile, l'on en trouvoit facilement l'explication par d'autres paſſages plus clairs, la même choſe étant fort ſouvent repetée en differens endroits & en differens termes. Ainſi, je me ſuis repreſenté l'Ecriture comme une Mer profonde pour les Sçavans; mais comme un Ruiſſeau doux & paiſible pour les Ignorans: Comme un Fleuve profond; mais gueable en même-tems, où un Agneau peut trouver le fond, tandis qu'un Elephant y nage: Comme un Livre miraculeux, qui au dehors a dequoi inſtruire les petits Enfans, & au dedans dequoi exercer les

Esprits les plus sublimes : Qui dans le fond est plein de Mysteres qui raviſſent les Anges même ; mais qui dans la ſuperficie propoſe des Veritez de la portée de tous les Hommes. En un mot, j'ai regardé l'Ecriture, comme un Livre compoſé par le Saint Eſprit, d'une maniere ſalutaire & magnifique en même-tems, fourniſſant à nôtre faim dequoi ſe repaître par les paſſages les plus clairs, & prevenant nôtre dégoût par des paſſages difficiles & myſterieux. M'étant fait cette idée de l'Ecriture, j'ai crû que les matieres de la Religion devoient être contenües dans les paſſages les plus clairs. La choſe parle d'elle-même : La Religion conſiſte en l'Obſervation de certains preceptes & dans un certain Culte public, qui obligent non ſeulement les Sçavans, mais tous les Hommes du Monde. Il n'y a donc pas d'apparence que Dieu eût donné des preceptes à tous les Hommes, ou qu'il leur eut preſcrit la maniere de le ſervir en termes Barbares, équivoques & captieux, de la maniere que vôtre Egliſe vous le perſuade, par un horrible blaſphême ; mais plûtôt on doit être convaincu, que Dieu ayant donné les mêmes preceptes & ordonné le même Culte à tous les hommes du Monde, ſon Eſprit a mis toutes ces choſes avec tant d'ordre & tant de clarté dans l'Ecriture, que tous les hommes peuvent y aprendre leur devoir & s'inſtruire de leur obligation. Cela poſé, j'ai conclu que cette Ecriture étant faite pour moi, auſſi bien que pour les autres, je devois y avoir recours pour ſçavoir ce que Dieu ſouhaitoit de moi. Je l'ai lûe, & aprés un examen deſintereſſé, j'ai apris avec une vive douleur par la Lecture de tous les paſſages que je vous ai citez ci-devant & un nombre infini

infini de ſemblables, que je vivois dans une Egliſe où l'on m'obligeoit de tranſgreſſer les plus ſaints Commandemens de Dieu, & de lui rendre un Culte tout contraire à celui qu'il preſcrit dans ſa Sainte Parole. J'ai vû qu'il falloit neceſſairement ſortir de cette Egliſe, pour avoir la liberté de le ſervir de la maniere qu'il l'ordonne. Je l'ai fait, & ayant cherché un azile plus aſſeuré dans une Egliſe, qui fait profeſſion de ſe conformer de point en point à tout ce qui lui eſt preſcrit dans le Teſtament de ſon Dieu, ce grand Dieu a benit tous mes deſſeins ; Eſt-ce là agir temerairement ? Eſt ce là être Heretique ?

Si vous me demandez aprés cela, cemment il ſe peut faire, que tant d'ames qui profeſſent la Religion Romaine, dont beaucoup liſent l'Ecriture, quelques Sçavans & quelques Devots de Port-Royal ſur tout, ne s'apercoivent pas qu'ils ſont dans l'Erreur : Je vous répondrai en vous propoſant une ſemblable difficulté qui vous doit bien plus embaraſſer. Vous croyez que tous les Proteſtans ſont dans l'Erreur, vous n'ignorez pourtant pas qu'ils liſent l'Ecriture, ſans en excepter les Enfans. C'eſt un fait de notorieté publique, qu'en France, on n'impoſoit les mains à aucun Miniſtre qu'il ne ſçût le Latin, le Grec & l'Hebreu. J'ai apris ici, que les Univerſitez d'Angleterre ſont remplies de Docteurs d'une Science trés profonde. On connoît par tout quelle eſt la Science des Miniſtres de Hollande, d'Allemagne, de Geneve, *&c.* Cela étant, je vous demande comment il ſe peut faire, que tant d'Ames qui profeſſent la Religion Proteſtante, qui font profeſſion de lire l'Ecriture & de s'y conformer, qui ne reconnoiſſent point d'autre juge en matiere

de Religion, ne s'apercoivent pas qu'elles ſont dans l'Erreur ? Car, ou leur Religion eſt conforme à l'Ecriture, ou bien elle ne l'eſt pas : Si elle y eſt conforme, il eſt conſtant qu'elle eſt ſans Erreur : Si elle n'y eſt pas conforme, comment ne s'en appercoivent elles pas, ou ſi elles s'en apercoivent, pourquoi ne ceſſent-elles pas de la profeſſer ? Vous voyez que la difficulté eſt encore plus grande de vôtre côté. Vous pouvez propoſer la même choſe aux Juifs, aux Mahometans, aux Chinois ; Parmi tous ces Peuples il y a des gens auſſi éclairez que dans l'Egliſe Romaine ; Cependant ils ſont dans l'Erreur ſans s'en apercevoir, ou s'ils s'en apercoivent ils y perſeverent pourtant. Cela ne peut-il pas arriver dans l'Egliſe Romaine comme ailleurs ?

Monſieur vôtre Curé ne manquera pas de vous donner une reponſe. Les Proteſtans, vous dira-t-il, liſent l'Ecriture ; mais étans aveuglez par de faux prejugez contre nôtre Religion, & enchaînez à la leur par un intereſt purement mondain, ils abuſent de l'Ecriture pour ſe perſuader que leur Religion y eſt conforme, & que la nôtre y eſt contraire. C'eſt-à-dire, mon cher Pere, que ſept ou huit Etats Proteſtans ont conſpiré contre eux-mêmes, & ont reſolu de ſe jetter à corps perdu dans l'Enfer ! Il eſt certain que ce ſont trés ſouvent de faux-prejugez, & des intereſts purement mondains qui aveuglent les Heretiques & les retiennent dans l'Erreur. Avant que de prendre parti j'ai bien conſideré ces choſes, mais aprés avoir fait la revüe, pour ainſi dire, ſur l'état preſent des deux Egliſes entre leſquelles je flottois, je me ſuis auſſi tôt aperçû qu'il étoit impoſſible qu'un homme raiſonnable

fût Proteſtant par prejugé & par intereſt, & que c'étoit-là juſtement le ſeul caractere des Papiſtes. Pour vous en convaincre, je me ſens obligé de faire un diſcours un peu long; mais il vous ſatisfera ſi vous prenez la peine de le lire ſans prejugé & ſans paſſion.

Un Préjugé, eſt l'Amour ou l'Averſion que l'on a pour une choſe ſans la connoître. Or ou eſt le Proteſtant qui ne connoît pas la Religion Romaine, qui ſe repoſe ſur la Foy de ſon Miniſtre, qui n'en ſache que ce qu'il en a oüi dire dans les Chaires, on ce qu'il en a lû dans les Livres? Depuis quinze ou vingt ans, que la Religion eſt perſecutée en France, il y en a qui ont fait tous leurs efforts pour tâcher de ſe perſuader que l'Egliſe Romaine n'étoit pas ſi corrompüe que le diſoient les Miniſtres, & que l'on y pouvoit faire ſon Salut. Pour cet éfet, ils ont acheté les Bibles de Port Royal, ils ont lû les adouciſſemens de Monſieur de Meaux. Dans ces Bibles ils ont trouvé fort peu de corruption dans les points controverſez. Delà, ils ont jugé que l'Egliſe Romaine ayant une Bible à peu prés ſemblable à celle des Proteſtans, elle avoit les mêmes ſentimens, qu'aparemment on leur en avoit impoſé. Dans ces adouciſſemens, ils ont vû la deſcription d'une Religion à peu prés ſemblable à celle qu'ils avoient ſucée avec le lait de leur Nourriſſe. La deſſus, cedant à la cruauté des Dragons, ils ont entré dans la Religion Romaine pour conſerver leurs Biens, leurs Femmes, leurs Enfans, leurs propres perſonnes. Voilà un grand pas bien tôt fait; Mais qu'eſt-il arrivé? Ces malheureux n'ont pas été deux fois dans vos Temples, que fondant en larmes, à la vûe des abominations

qu'ils y ont vû commettre, ils ont auſſi tôt ſenti qu'on les avoit abuſez, & que la deſcription que leurs anciens Paſteurs leur avoient faite de l'Egliſe Romaine, étoit bien plus ſincere que celle de Monſieur de Meaux. En effet, en entrant dans vos Egliſes, ils ont vû d'un ſeul clin d'œil l'Abomination au lieu Saint, c'eſt-à-dire, le Sacrifice de la Croix deſhonnoré par des pretendus Sacrifices offerts pour les Vivans & les Morts : Le Createur ſacrifié à l'honneur de la Creature, offert pour la gueriſon, ou pour le recouvrement d'un Ane, d'une Vache, d'un Pourceau, *&c.* Des Statues parées d'Ornemens, portées en Triomphe, Enſenſez & Adorez par des Pelerins, qui viennent des extremitez de la Terre, quoi que ſelon leur croyance, J. Chriſt repoſe dans l'Egliſe de leur Paroiſſe : Des Aſperſions faites ſur les Sepulchres des Morts : Des Sacremens adminiſtrez avec des ceremonies ridicules : Le Service des Anges & des Saints mêlé avec le Service de Dieu : Des Croix de Bois ou de Pierre adorées comme une Divinité : Des Os enchaſſez dans de l'Or, venerez par un Culte Religieux : Un Jeſus fait de Pain & de Vin, que l'on adore, & qu'on ne donne au peuple qu'à moitié : Des Prêtres & des Moines revêtus d'Habits bizarres, faiſant le Service avec des Ceremonies ſi extravagantes, qu'il leur ſembloit aſſiſter à une Comedie, qui divertit les yeux ſans repaître l'eſprit, & qui charme les ſimples, comme une Poupée charme les Enfans, le tout dans une Langue Barbare au pauvre Peuple, qui n'admire ordinairement que ce qu'il ne comprend pas. Voilà l'Idée que les Proteſtans ſe font de vôtre Religion, la plus part s'étant ſervi de leurs propres yeux, pour

ſavoir

ſavoir ſi leurs Ayeuls ne leur en avoient pas impoſé : Ils en ont vû d'avantage qu'on ne leur en avoit apris : Ils ont auſſi tôt pleuré leur chûte : Ils ont pris la fuite & ſe ſont expoſez à toutes ſortes de perils, plûtôt que de reſter un moment dans une telle Religion. Ceux qui ſont demeurez en France, par intereſt, ne vont à vos Egliſes que lors qu'ils y ſont trainez par les Soldats à coups de Bâton, ou forcez par les Taxes. Pourquoi ne s'y accoûtument-ils pas enfin, ſi cette horreur qu'ils ont pour vôtre Religion n'eſt qu'un prejugé ? N'eſt-ce pas qu'ils y voyent des choſes ſi contraires à la verité, que le Monde qu'ils aiment ne peut pourtant pas leur faire tout à fait trahir leur Conſcience ? D'ailleurs ceux d'entre les Proteſtans qui n'ont jamais été dans vos Egliſes, n'en connoiſſent pas moins la Religion Romaine. Il n'y a point parmi eux d'Inquiſition qui leur arrache des Mains aucuns Livres. Ils liſent ceux de vos Docteurs auſſi bien que ceux de leurs Miniſtres. Ils ſçavent dont bien mieux vôtre Religion que vous mêmes. Ainſi, ils ne la haïſſent pas par prejugé, c'eſt à dire ſans la connoître. Pour ce qui eſt de leur Religion, ils ne la profeſſent pas non plus par prejugé. On entend tous les jours retentir dans leurs Temples, ces belles paroles du Sauveur : *Enquerez vous diligemment des Ecritures.* Bien loin que leurs Paſteurs leur en défendent la lecture, il la leur recommandent, & leur donnent le pouvoir de leur impoſer ſilence, s'ils s'aperçoivent qu'il leurs prêchent autrement, & outre ce qui eſt écrit. Ils ont tous leur Confeſſion de Foy dans leurs Familles : Ils ont la liberté de la conferer avec l'Ecriture : Ils le

font

ſont, & la trouvant conforme à la Parole de Dieu, ils s'y attachent fortement. Eſt-ce là être Proteſtant par prejugé ?

En ſecond lieu, je prétens qu'il eſt ridicule de dire, qu'un interêt mondain leur fait trahir leur Conſcience. Quel eſt cet interêt ? Les biens, les plaiſirs, les dignitez ? Mais quoy ? Renonce-t-on à ces choſes en embraſſant la Religion Romaine ? Il n'y a que l'Angleterre qui en ſe ſoumettant au Pape en deviendroit peut-être plus pauvre. Pretendant en être le Monarque, il ne manqueroit pas de la gouverner en Tyran, de la maniere que tout l'Univers ſçait qu'il en agit depuis le Roy Jean, juſqu'au Roy Henry VIII. Le premier envoya des Ambaſſadeurs à un Roy Sarraſin pour implorer ſon ſecours contre le Pape, s'offrant de ſe faire luy-même Mahometant, & de devenir ſon Eſclave aprés qu'il l'auroit affranchi de l'Eſclavage de Rome ; & le ſecond fut aſſez genereux pour ſecoüer le joug ſous lequel tous ſes Ayeuls avoient ſi lâchement plié ; Qu'il l'ait fait par un bon motif ou non, c'eſt à Dieu à en juger ; il eſt toûjours vray que Dieu s'eſt ſervy de luy pour commencer la Reformation d'Angleterre, à laquelle il ne penſoit pas. Mais chaque particulier n'en ſeroit pas plus pauvre pour ſe faire Papiſte. S'il aimoit le monde, ne trouveroit-il pas le Bal & la Comedie dans l'Egliſe Romaine comme ailleurs ? S'il étoit ſuperbe, l'Egliſe Romaine n'a-t'elle pas aſſez de dignitez pour ſatisfaire ſon Ambition ? Mais il y a plus ; bien loin que l'on puiſſe dire que l'interêt particulier retienne les Proteſtans dans leur Religion, on doit plûtôt admirer comme un Miracle de la Grace, que ce même interêt ne la leur fait pas abandonner.

Ne

Ne ſçavent-ils pas que depuis plus de ſix cents ans que la Reformation a commencé par les Vaudois, ſelon l'Hiſtorien même du Concile de Trente, Rome a preſque tous les ans maſſacré leurs Ayeuls : Que le Pape & tous les Princes Papiſtes ont juré leur perte : Qu'on viole à tout moment la bonne foy, les Edits, la Religion, quand on ſe ſent aſſez fort pour les exterminer ? Ont-ils oublié les Maſſacres du Piemont, des Cevaines, de Flandres, de France, d'Irlande, toutes les noires Conſpirations d'Angleterre ? La plûpart d'entr'eux ne ſont-ils pas encore chargez de chaînes dans les Galeres, ou dans les Cachots ? Tous les Refugiez ſortis de France n'ont-ils pas abandonné de grands biens, aprés avoir épuiſé par leur patience la crüauté d'une Miſſion Dragone, qui a employé le Fer, le Feu, le Viol, l'Adultere, la Rapine, *&c.* pour leur faire embraſſer la Religion du Roy ? Il y en a icy trente ou quarante mille, & à peine en trouve-t-on un qui n'ait ſouffert un long Martire. Les uns ont encore leurs Peres exilez dans la Merique : D'autres ont leurs Maris dans les Indes : Ceux-cy ſont encore eſtropiez des coups qu'ils ont reçû des Dragons : Ceux-là ont encore des membres à demy brûlez. Ce ſeul ſpectacle que je vois de mes propres yeux me convertiroit ſi je ne l'étois pas. Que demande d'eux cette Religion qui les a ſi cruellement perſecutez ? un homage fait au Pape. Pourvû qu'ils ſe diſent Papiſtes, on les laiſſera en repos pour le reſte. Que leur offre t-on pour cet homage ? Tout ce qui eſt capable de remplir dans ce Monde, la capacité d'un cœur humain. On remettra les exilez en poſſeſſion de leurs biens, on en donnera à ceux à qui la fortune

a été ingrate : On briſera les chaines des Galleriens ? On reſtitüera les Charges à ceux qui en ont été depoüillez : Les Priſons ſeront ouvertes aux Captifs : Les Refugiez ſeront rapellez. Si les Etats Proteſtants font cet homage, on rappellera tous les Emiſſaires du Pape, les Jeſuites ne fomenteront plus de Seditions, on n'entendra plus parler de Conſpirations, tout ſera calme, on ne craindra plus les Maſſacres, *&c.*

Pourquoy donc l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, le Dannemarck, la Suede, la Suiſſe, Geneve, *&c.* refuſent-ils un homage qui leur ſeroit ſi favorable, ſelon le Monde, & qui les delivreroit de tant de maux, où ils ſont continuellement expoſez de la part d'un ſi redoutable ennemy ? D'où vient que tant de pauvres Refugiez, qui ſont errans & vagabons ſans avoir un pied de terre en propre, ne retournent pas dans leur Patrie ſe jetter aux pieds de leur Perſecuteur, pour faire profeſſion de ſa Religion, afin de ſe rendre par là digne de ſes plus grandes faveurs ? Preferer le tempête au calme, le trouble au repos, la pauvreté aux richeſſes, la baſſeſſe aux grandeurs, l'exil à ſa patrie, le Martire aux plaiſirs, la mort à la vie, plûtôt que de changer de Religion : Eſt-cela être Proteſtant par interêt ?

Il me ſouvient de vous avoir oüi dire autrefois que les Miniſtres connoiſſoient bien leurs Erreurs, & que le lucre ſeul les faiſoit reſter dans leur Religion. Que ne ſçavois-je pour lors ce que je ſçay à preſent pour vous détromper ?

Quand je vous aurois fait remarquer que les Miniſtres gagnent leur vie par la Predication

tion de l'Evangile, c'eſt à dire par le plus penible de tous les travaux, qu'ils n'ont que des penſions fort mediocres, qu'ils ne peuvent jamais être plus que ce qu'ils ſont (excepté dans l'Egliſe Anglicane, où il y a des Benefices & des Evêchez.) quand je vous aurois fait remarquer qu'on a autant de fois Maſſacré les Miniſtres que les Peuples, excepté dans la derniere Perſecution de France, qu'on leur fit la grace de les exiler; Alors auriez vous ſoutenu qu'ils abuſent les Peuples par interêt? Et ſi maintenant je vous diſois que les Miniſtres Refugiez ne vivent que d'Aumônes publiques, qu'à peine ils ont le neceſſaire, qu'on leur offre en France la reſtitution de leurs biens & toute ſorte d'avantage, s'ils vouloient abjurer leur Sainte Religion: Si je vous diſois que dans tous les Etats Proteſtants, il y a des Miniſtres qui ont aſſez de merite pour ſe flater de ſe voir un jour le Chapeau de Cardinal ou la Thiare du Pape ſur la tête, aprés avoir paſſé par tous les autres degrez de la Papauté, par leſquels on s'éleve contre le Ciel comme les Geans de Babel, ou du moins d'avancer infiniment leurs Enfans ou leurs Parens dans l'Egliſe Romaine, en cas qu'ils euſſent embraſſé un état contraire à leur élevation: Que pouriez vous me répondre? Des gens qui ne poſſedent ni Canonicats, ni Abbayes, ni Evêchez, ni Cardinalats, *&c.* & dont la plus part aiment mieux gagner leur vie à la ſueur de leur viſage, que d'aſpirer à la poſſeſſion des Richeſſes & des Dignitez Romaines en trahiſſant leur Conſcience: Sont-ils Miniſtres par interêt?

La concluſion de tout cecy eſt donc, qu'il n'eſt pes vray-ſemblable qu'aucun Proteſtant,

ſoit

ſoit Eccleſiaſtique, ſoit Laïque, abuſe de l'Ecriture pour y trouver ſa Religion & la condamnation de l'Egliſe Romaine. Mais je n'en demeure pas là ; je veux vous faire voir plus clair que le jour, que ce reproche que vous faites aux Proteſtans, de lire l'Ecriture par prejugé & par paſſion, ne peut tomber que ſur les Papiſtes, & que c'eſt là juſtement ce qui aveugle ceux d'entre vous qui liſent quelque fois l'Ecriture Sainte.

Quand aux prejugez, il eſt conſtant que le Peuple Papiſte en eſt tellement enyvré qu'il en perd la raiſon. Ne vous a-t-on pas enſeigné, dés vôtre enfance, que hors de l'Egliſe Rom. il n'y a point de Salut ? Qu'il faut croire aveuglement ce qu'elle croit ? Que le Pape eſt le Vicaire de Jeſus Chriſt, un Dieu en Terre? *&c.* Ne vous a-t-on pas enſeigné que les Huguenots ſont des Libertins, qui aneantiſſent le Sacrifice de Jeſus Chriſt, aboliſſent les Sacrements, haïſſent la Sainte Vierge, mepriſent les Saints, decreditent les bonnes œuvres ? Ne vous a t-on pas dit qu'ils profeſſent une Religion nouvelle, inventée par un Impoſteur, nommé Calvin, homme debauché & marqué de la Fleur de Lys à Noyon avant que d'être Miniſtre à Geneve ? * Quand Monſieur le Curé vous demandoit au Catechiſme, Calvin & les Huguenots ſont-ils damnez ? Ne vous faiſoit-on pas répondre, ouï par la Grace de Dieu ? J'en apelle à vous même, mon cher Pere, ne ſont-ce pas là les horible Leçons que

* *Bolſec inventa cette Calomnie treize ans aprés la mort de Calvin, qui l'avoit Excommunié & fait chaſſer de Geneve comme un Scelerat. Deff. de Calvin par Mr. Drelincourt.*

l'Egliſe

l'Egliſe Romaine vous a données, & qu'elle donne tous les jours aux Enfans ? Or qu'ont produit dans vôtre Eſprit ces beaux enſeignemens ? Deux choſes, que j'apelle deux faux prejugez : La premiere, un grand amour pour vôtre Religion : La ſeconde une averſion inſurmontable pour la nôtre. D'où vient cela ? C'eſt qu'étant Enfant on vous a inſenſiblement acoûtumé à tout croire ſans reſonner. Cette habitude s'eſt tellement formée en vous, que ſans une grace efficace, il eſt impoſſible que vous la ſurmontiez.

Cela étant ainſi, ſi vôtre Confeſſeur vous permettoit de liré l'Ecriture, vous la liriez mille fois ſans que la parole de Dieu fit aucune impreſſion ſur vôtre Eſprit. Aveuglé par de faux prejugez, vous y liriez mille fois la condamnation des Erreurs de vôtre Egliſe, & la juſtification des veritez que nous profeſſons, ſans vous en apercevoir ; où ſi la choſe vous ſautoit aux yeux malgré vous, les prejugez l'emporteroient toûjours ſur la verité. L'Egliſe Romaine, diriez-vous, eſt la vraye Egliſe de Jeſus Chriſt, mon pere, ma mere, Mr. le Curé, mon Confeſſeur me l'ont dit, il faut donc que je croye ce qu'elle croit ſans examiner ſi elle a raiſon ou non, autrement je ſeray damné comme les Huguenots.

N'eſt-il pas vray, mon cher Pere, que vous en demeureriez-là, & que vous continuriez toûjours de ſervir les Images, d'Adorer du Pain, d'aſſiſter à la Meſſe, de prier les Saints, de croire le Purgatoire, de gagner les Indulgences, de vous charger de Chapelets, de Scapulaires, de Cordons, *&c.* quoy qu'en dît l'Ecriture ? Aprés cela ne me demandez donc plus comment il ſe peut faire, que ceux d'en-

tre vous, à qui on permet de lire l'Ecriture, ne changent pas de Religion s'ils y trouvent ſi viſiblement la condamnation de leur Egliſe. Ne voyez vous pas qu'ils ſont aveuglez par les Prejugez ? Ils ont apris comme vous des le Berceau que l'Egliſe Romaine eſt l'Egliſe des Enfans de Dieu, & que la Religion Proteſtante eſt une Secte pleine de Demons. On le leur a dit ; ils le croyent. Ils croiroient même ſe damner s'ils en doutoient. De là paſſant vîte les yeux ſur les Paſſages qui ſont contraires à leur Egliſe, ils s'aveuglent eux mêmes : Et lorſque leur Conſcience leur témoigne qu'ils ont tort, ils ſe perſuadent pourtant qu'ils ont raiſon ; mais ſans en ſavoir la raiſon.

En ſecond lieu, je veux encore vous faire voir de quelle maniere l'Interêt aveugle les Sçavans de vôtre Egliſe,& leur fait detenir la Verité en Injuſtice. Les Prejugez aveuglent le Peuple ; mais la Paſſion aveugle les Sçavans. Ceux-ci n'ont point de Prejugez contre nous, quoi qu'ils faſſent ſemblant d'en avoir, ils connoiſſent parfaitement, & leur Religion & la nôtre. Ils ſçavent que ce que nous croyons, ils le croyent auſſi. Ils ſe tiennent ſeulement ſur la deffenſive, pour nous prouver qu'ils ont raiſon de croire de ſur plus, ce que nous pretendons ne pouvoir être cru ſans Crime. Or je ſoutiens que c'eſt un intereſt purement mondain qui leur fournit de foibles Armes pour ſe deffendre.

Peut-être aurez vous peine à vous perſuader que le Pape & tous les Sçavans de ſa Religion, preferent un interêt temporel à leur Salut Eternel, & que la Paſſion pour les Biens ou les Honneurs de ce Monde, leur faſſe trahir la Verité en leur faiſant mepriſer l'Ecriture,

lorſqu'elle leur eſt contraire, ou bien en abuſer pour ſe la rendre favorable. Mais ſouvenez vous de ce qui ſe paſſa autrefois chez les Juifs, & de ce qui s'y paſſe encore aujourd'huy : Vous n'aurez plus de difficulté ſur ce Sujét. La Creche, la Paille, la Pauvreté, l'Humilité, la Morale de J. Chriſt ſcandaliſa tellement le Souverain Pontife & tous les Docteurs de l'Egliſe Juive, que ſans avoir égard au preuves invincibles de l'Ecriture, à la lecture de laquelle il les renvoyoit, pour juſtifier ſa Miſſion, ils decideren en plein Concile qu'il étoit un Impoſteur, & le condamnerent à la Mort. La même Paſſion, pour la Gloire & pour les Biens du Monde, aveugle encore les Juifs d'aujourd'hui, & leur fait ratifier tous les jours la Condamnation du Sauveur, ſolicitée par leurs Peres, prononcée par Pilate. De ſorte que ſi le Peuple de la Judée s'étoit repoſé à l'Aveugle, ſur les Deciſions du grand Prêtre & de la Sinagogue, comme vous vous repoſez ſur celles du Pape & de ſes Conciles, il n'y auroit jamais eu de Chrêtiens ; Mais l'Ecriture ayant été donnée pour tous les Hommes, les plus ſimples de la Judée la lurent ; Et comme les Propheties deviennent claires par leur accompliſſement, ils reconnurent auſſitoſt dans Jeſus Chriſt les vrais Caracteres du Meſſie, & mépriſant les Deciſions de leurs Docteurs, ils firent profeſſion de ſon Evangile.

Ce qui ſe paſſa autrefois dans l'Egliſe Juive parmi les Sçavans, ſe paſſa aujourd'hui dans l'Egliſe Romaine. Croyez vous, mon cher Pere, que le Pape ne s'apercoive pas qu'il eſt le Tyran de l'Egliſe & non pas ſon Epoux ; qu'il y a autant de difference entre lui & Saint

Pierre, dont il ſe dit le Succeſſeur, qu'entre Chriſt & Belial ? Cela n'eſt pas croyable, où il n'a jamais lû l'Apoc. ni les Epîtres de S. Paul ; mais étant homme comme un autre, il n'y a pas moyen de deſcendre du Thrône où il ſe fait Adorer comme un Dieu, ni de renoncer aux Biens immenſes, qui de toutes les extremitez de la Terre, viennent ſe decharger dans le Vatican comme les Fleuves dans la Mer. C'eſt pourquoi, il fait deux choſes. La premiere, il deffend au Peuple de lire l'Ecriture, de peur qu'il n'y découvre tous les Caracteres de l'Ante-chriſt, dont-il eſt revetu. La ſeconde, il en abuſe en s'apliquant mal à propos des Paſſages où il n'eſt non plus parlé de lui que de Mahomet, afin de faire accroire que ſon Autorité eſt Divine, & qu'elle à ſon fondement dans la Parole de Dieu. Il eſt bon de vous en raporter quelqu'uns pour vous faire comprendre de quoi eſt capable la Paſſion d'un Homme qui fait violence à l'Ecriture pour y trouver ſa Religion.

Au premier Chapitre de la Geneſe, il eſt écrit. *Au commencement Dieu Crea le Ciel & la Terre.* A Rome c'eſt là une preuve de la Monarchie Univerſelle du Pape. Cela ne prouve t-il pas autant l'Autorité du Grand Turc ſur l'Empire Ottoman ?

Saint Pierre avoir deux Epées. Jeſus Chriſt lui dit, *C'eſt aſſez*, Luc. 22. v. 38. Mais non pas c'eſt trop. A Rome cela veut dire, que le Pape à un pouvoir abſolu ſur le Spirituel & ſur le Temporel. Un Mahometan ne peut-il pas ſoutenir que cela convient mieux à Mahomet, qui a été Chef de Religion & Souverain d'un grand Empire ?

Dieu

Dieu dit à Jeremei, *Je t'ai établi ſur les Nations, & ſur les Royaumes, afinque tu arrâches & demoliſſes, que tu ruine & detruiſes que tu batiſſes & que tu plantes.* ch. 1. v. 10. A Rome cela ſignifie que le Pape eſt le Roi des Rois, qui peut diſtribüer les Couronnes à qui bon lui ſemble, de la maniere qu'il l'a ſouvent fait depuis mille ans. Un Turc dira avec autant de Raiſon, que c'eſt dans les beaux exploits de Mahomet & de ſes Succeſſeurs qu'il faut chercher l'accompliſſement de cette Prophetie. Combien, depuis mille ans, de Royaumes conquis, de Nations ſubjugées, de Peuples ſoumis à l'Empire Ottoman?

Dans le Pſeaume 72. v. 9. & 11. il eſt dit, *Tous les Rois de la Terre l'adoreront, & ſa Domination s'étendra dupuis une Mer juſqu'à l'autre.* A Rome cela prouve que tous les Rois doivent baiſer les Pieds du Pape, & que ſa Domination doit s'étendre à l'infini. Quoi que Mahomet n'ait jamais été aſſez inſolent pour ſe faire baiſer les pieds par les Princes, un Turc peut pourtant lui apliquer cette Prophetie. Pendant ſa Vie, n'a t-il pas eû des Princes au rang de ſes Sujets? Depuis ſa Mort, les plus grands Monarques n'ont ils pas reſpecté ſon Cadavre, & profeſſé ſa Religion?

Le Prophete dit au même Pſeaume, v. 10 *Les Rois de Tarſcis & des Iſles lui preſenteront des dons: Les Rois de Seba lui aporteront des Preſens.* A Rome cela ſignifie qu'on doit payer au Pape les Annattes, les Diſpences, les Indulgences, &c. Un Mahometan ne peut-il pas dire avec plus d'aparence qu'il faut aller à Medine pour voir l'acompliſſement de cette Prophetie,

dans les riches & magnifiques preſens que le grand Seigneur & tous les autres Princes Muſulmans font au Mauſolée de leur Prophete ?

Enfin Jeſus Chriſt dit dans l'Evangile, *Toute Puiſſance m'eſt donnée au Ciel & en la Terre. Matth. 28. v. 18.* A Rome cela veut dire que le Pape à une toute Puiſſance ſur le Ciel, la Terre & le Purgatoire, ſur les Vivans & ſur les Morts. Oſtons la Fable du Purgatoire, Un Mahometan n'attribura-t-il pas plus naturellement ce Paſſage à Mahomet ? Ce grand Prophete, vous dira-t-il, n'a t-il pas été envoyé de Dieu pour établir la Religion des Muſulmans, c'eſt à dire, des Fidelles ? Au jour du Jugement ne Condamnera-t-il pas tous ceux qui en auront obſervé les Loix ? Vous direz à ce Turc qu'il abuſe de l'Ecriture des Chrêtiens, qu'il n'y eſt pas dit un ſeul mot de ſon Prophete dans tous ces Paſſages : Je l'avoüe, vous dira-t-il ; mais je pretens auſſi qu'il n'y eſt rien dit de l'Evêque de Rome. Pourquoi ne me ſera t-il pas permis d'abuſer de vôtre Ecriture en faveur de mon Prophete, auſſi bien qu'à un Papiſte en faveur de ſon Pape, où qu'au Pape en faveur de lui même ? La deſſus, je vous deffie de lui repondre.

Voilà, mon cher Pere, de quelle maniere s'aveuglent ceux qui ne liſent l'Ecriture que pour la rendre favorable à leur intereſt, & non pas pour s'y conformer comme à une regle infaillible. Si mon Couſin veut être ſincere, il vous avoüera que ces belles preuves de la puiſſance Papale ſont alleguées par les Papes mêmes dans leurs Bulles, par le fameux Cardinal Bellarmin, & par tous les plus Sçavans Theologiens de Rome, dans tous les Ouvrages

vrages qu'ils ont compoſés pour bien meriter du *Pape*.

Cet horrible abus de l'Ecriture eſt general dans l'Egliſe Remaine. La plûpart des Docteurs, honteux de ne pouvoir juſtifier le Papiſme, ſe ſont aviſés de donner la gêne à l'Ecriture, pour avoir quelque choſe à dire, & pour étouffer en quelque façon les remords de leur Conſcience. Le Concile de Trente, comme nous l'avons dit, fut bien plus ſage : Convaincu que l'Ecriture étoit favorable aux Proteſtans, il l'a recuſa pour Juge, & ne decida les choſes que comme les Princes abſolus, qui ſe contentent de dire, tel eſt nôtre plaiſir.

Il n'y eut que dans l'examen de la Confeſſion Auriculaire, qu'il voulut ſe ſervir de l'Ecriture ; mais l'Hiſtorien, dont nous avons parlé, dit en la page 327. que le Concile s'y prit ſi mal, que toute l'Europe en rit. C'eſt pourquoy pluſieurs luy ayant remontré, qu'il étoit impoſſible de prouver que la Confeſſion fût un Sacrement, par ces paroles du Sauveur : *Ceux dont vous remettrez les pechez ſeront remis*, &c. Il laiſſa l'Ecriture & reprit la Philoſophie d'Ariſtote, pour y puiſer autant d'argument captieux qu'il en avoit beſoin pour établir ce nouveau Sacrement, ſi favorable aux fins de la Cour de Rome. La plainte en fût univerſelle. On ſoûtint par tout, qu'on ne pouvoit prouver par l'Ecriture, ni la Confeſſion de chaque peché en particulier, ni celle des circonſtances, ni l'*Abſolvote*, &c. Vous trouverez cela dans les pages 333. & 341. de la même Hiſtoire.

Cependant la plûpart de vos Docteurs, accablez par les Proteſtans d'une infinité de paſſages de l'Ecriture, ne voulant pas imiter le

Concile

Concile de Trente, ſe ſont jettez dans une autre extremité. D'abord, ils ont tâché de ſe décharger des paſſages qui leur ſont contraires par quelque frivole diſtinction. Par exemple: Si vous leur alleguez le ſecond Commandement de Dieu contre le Culte des Images Taillées & de toute autre Reſſemblance: Ils vous répondront, que par là, Dieu ne défend que le Culte des Idoles du Paganiſme & non pas le culte des Statües de Dieu ou des Saints. Ne voit-on pas que c'eſt l'interêt que leur aportent les Images, qui leur fournit ces ridicules diſtinctions? Sans repeter ce que nous avons dit, à ſçavoir: Que Dieu defend de le repreſenter par aucune Figure: Ne ſçait-on pas que les Veaux d'Or que firent les Iſraëlites du temps de Moïſe & de Jeroboam, étoient des Figures, par leſquelles ils vouloient repreſenter l'Eternel qui les avoit retirez de l'Egypte: Qu'ils appelloient même le jour conſacré à leur culte, *La Fête de l'Eternel*, & qu'ils furent pour tant châtiez de Dieu avec autant de ſeverité que s'ils euſſent encenſé les Idoles de Jupiter? Pour les Statües des Saints, ſi on peut les adorer ſans violer le ſecond Commandement de Dieu, ſelon la deciſion du ſecond Concile de Nicée: Pourquoy donc les Juifs ne ſe ſont-ils jamais proſternez devant les deux Cherubins qui couvroient l'Arche de leurs aîles? Pourquoy n'ont-ils pas mis dans leurs Synagogues les Statües & les Images de leurs Prophetes, pour leur rendre un culte Religieux? Pourquoy ne le font-ils pas encore aujourd'huy? J'ay entré moy même dans leurs Synagogues, je n'y ai vû ni Statües, ni Images. Dans toutes leurs Prieres, ils ne s'adreſſent qu'à Dieu ſeul. Vous me direz peut être qu'ils ne

prient

prient pas leurs Saints & ne venerent pas leur Images, parce qu'ils croyent que leurs Ames ſont encore dans les Limbes, & qu'elles y ſeront juſqu'à la venûe du Meſſie qu'ils attendent. Mais, mon cher Pere, il faut que vous ſçachiez que la Doctrine des Limbes eſt une Fable inventée par l'Egliſe Romaine, auſſi bien que le Jugement de la Valée de Joſaphat, dont vous me parlez dans vôtre Lettre.

Les Juifs n'ont jamais crû & ne croyent pas encore cette Fable. Ils croyent qu'Enoch, Abraham, Iſaac, Jacob, Moïſe & David jouiſſent d'un bonheur éternel, & ſont de trés-grands Saints dans le Ciel : Pourquoy donc n'implorent-ils pas leur ſecours dans leur affliction ? Pourquoy ne leur font-ils pas des vœux ? Pourquoy ne ſe proſternent-ils pas devant leurs Images ? N'eſt-ce pas qu'ils ſçavent que cela eſt contraire à l'Ecriture, qui défend de ſervir à d'autre qu'à Dieu, & de ſe proſterner devant la reſſemblance d'aucune Creature ? L'Egliſe Romaine a-t-elle reçû du Ciel un nouveau Privilege qui luy permette de rendre à la Creature un honneur qui n'eſt dû qu'au Createur ? Il y en a d'autres, comme les Jeſuites, qui pour ſe diſculper d'Idolatrie, ont recours à la direction d'intention, & ſoûtiennent qu'on peut non ſeulement adorer les Statües, mais encore tous les Arbres d'une Forêt & toutes les Creatures du Monde, *le Diable même*, pourvû qu'on dirige ſon intention à Dieu. C'eſt ſur cét abominable principe qu'ils ſe fondent, lors qu'ils permettent aux nouveaux Chrêtiens de la Chine, d'adorer les Dieux du Païs ; & qu'ils pretendent ſe diſculper, lors que pour conquerir la Chine au Pape, ils y abjurent eux-mêmes le Chriſtianiſme,

niſme, enſenſent les Idoles, & par ce moyen deviennent Mandarins, c'eſt à dire Vice-Rois & Gouverneurs de Provinces, ſans pretendre violer le ſecond Commandement de Dieu. Ce ne ſont point les Proteſtans qui leur font ce honteux reproche. Mon Couſin vous avoüera que c'eſt là leur Doctrine contenüe dans leurs Ouvrages, ſur tout dans ceux de Vaſquez & de Reginaldus. Celuy-cy dit même, qu'on peut tuër ſon ennemi, pourvû qu'on n'ait pas intention de ſe vanger, mais ſeulement de reparer ſon honneur, ou de conſerver ſon bien; & qu'en agiſſant ainſi, on ne tranſgreſſe point la Loy de Dieu qui défend la vengeance. Priez mon Couſin, qu'il vous prête les Lettres Provinciales, la Morale Pratique des Jeſuites, le Theatre Jeſuitique, *&c.* Ce ſont des Livres compoſez par les plus grands hommes de vôtre Egliſe. Vous y aprendrez un peu ce que c'eſt que ces bons Peres, que je vous ai tant de fois oui nommer les Colomnes de l'Egliſe. Si vous aviez lû ces beaux Ouvrages, vous ne me demanderiez plus comment il ſe peut faire que les Sçavans s'aveuglent eux mêmes, & trahiſſent la verité qu'ils connoiſſent.

Enfin tous vos Docteurs, n'oſant faire éclater leur horrible Conſpiration contre l'Ecriture, en la recuſant hautement pour Juge, comme le Concile de Trente, font tous leurs efforts pour l'accommoder à leurs interêts. Si vous leur demandez un Paſſage pour vous prouver qu'il faut rendre un culte Religieux à la Sainte Vierge; Ils vous allegueront ces Paroles de Dieu à nos premiers parens, *Croiſſez & multipliez*: ou bien ils vous diront qu'il y avoit dans le Temple de Salomon deux Cherubins, dont l'un étoit mâle, qui repreſentoit Jeſus Chriſt;

Chriſt ; & l'autre femelle, qui repreſentoit Marie, & que cela étoit une Figure, que le Sauveur & ſa Mere devoient un jour partager l'Encent & les Hommages des Chrêtiens. * Si vous leur demandez une preuve de la *Meſſe*, Ils vous citeront ces paroles du Pſ. 22. v. 26. *Je rendray mes vœux en preſeece de ceux qui le craignent. Les Pauvres mangeront & ſeront raſſaſſiez*, Ou bien cét autre paſſage de la Geneſe, chap. 14. v. 18. *Melchiſedech Roy de Salem, aporta du Pain & du Vin, (& iceluy étoit Sacrificateur du Dieu fort Seuverain.*) Cela eſt ſurprenant, que Saint Paul prouve par la Sacrificature de *Melchiſedech*, que Jeſus Chriſt n'a dû s'offrir qu'une ſeule fois, Et que ces *Meſſieurs* prouvent par la même Sacrificature, qu'il doit s'immoler juſqu'à la fin du monde ! Voilà un vray dementir donné à Saint Paul, où il n'en fut jamais. Si vous leur demandez pourquoy il n'eſt pas neceſſaire de faire Communier tout le peuple ſous les deux eſpeces ; Ils vous répondront, que c'eſt parce que dans l'Oraiſon Dominicale, nous ne demandons à Dieu que du pain & non pas du vin. Si vous leur demandez une preuve du *Purgatoire* ; Ils vous citeront ce paſſage de Saint *Paul*, dans ſa premiere au Cor. chap. 3. v. 13. *Le Feu eprouvera qu'elle ſera l'œuvre de chacun* : Voilà du Feu, donc il y a un autre *Purgatoire* que le Sang de Jeſus Chriſt. Ils vous prouveront la Confeſſion Auriculaire par ces paroles de Saint *Pierre* aux Apoſtats, *Le chien eſt retourné à ſon propre vomiſſement ; la truie lavée eſt retournée à ſe veautrer au bourbier.* 1 Ep. chap. 2. v. 22. La Confirmation, par ce paſſage de Saint Jean,

* *Cette Preuve eſt celle du ſecond Concile de Nicée.*

Vous

Vous avez reçû l'onction du Saint Esprit qui vous enseignes toutes choses. 1 Ep. ch. 2. v. 27. Ils devroient bien plûtôt s'en servir pour prouver qu'ils sont autant inspirez du Saint Esprit, que le *Pape* qui est Infaillible, parce que Jesus Christ dit à Saint *Pierre*, *J'ay prié que ta Foy ne défaille point.* Luc 22. v. 32. Il est clair que ces dernieres paroles ne s'adressent qu'à la personne de Saint *Pierre*, auquel Jesus Christ promet l'assistance de sa Grace, pour le faire triompher de ses foiblesses, & non pas au *Pape* pour le faire Regner; *Mais* pour le premier passage, s'il est vray, selon ces *Messieurs*, que Saint Jean ne l'adresse qu'à ceux qui ont été Confirmez, & que par leur Confirmation ils ayent reçû une Onction Divine, qui leur enseigne toutes choses; ils s'ensuit qu'ils sont Infaillibles. Je suis surpris que les Docteurs de Sorbonne, qui disputent si fort au *Pape* l'Infaillibilité, ne se soient pas encore servis de ce passage, pour luy prouver qu'ils sont aussi Infaillibles que luy!

Je n'aurois jamais fait si j'entreprenois de vous raporter icy tous les passages de l'Ecriture, que la passion de vos Sçavans tirent par les cheveux, pour se les rendre bongré malgré favorables. Comme il faut finir quelque part, je ne vous diray plus qu'un mot de la maniere dont ils donnent la question à l'Ecriture pour y trouver les Sept Sacremens de l'Ordre. Ils disent que Jesus Christ institua l'Ordre de porteur de Cierge, quand il dit, *Je suis la Lumiere du Monde.* Jean 8. v. 12. L'Ordre de *Portier* ou de chasse chien, quand il chassa les Vendeurs & Acheteurs du Temple de Jerusalem: L'Ordre de Lecteur, quand il y lut la Bible: L'Ordre d'Exorsiste, quand il chassa

les

les Demons des Corps poſſedez ; l'Ordre de Sous-Diacre, en lavant les pieds de ſes Apôtres : Le Diaconat, en leur donnant la Coupe dans la Cene : La Prêtriſe, en expirant ſur la Croix. Je n'ai pas encore bien apris qu'elle eſt la Preuve de ceux qui veulent que l'Epiſcopat & la Papauté ſoient auſſi deux Sacremens de l'Ordre ; peut être eſt-ce la Reſurrection & l'Aſcenſion de Jeſus Chriſt.

Ca, mon cher Pere, de bonne foy ſont ce là des preuves ? Si un Payen liſoit tous ces Paſſages dans les Lieux d'où on les a tirez, en voyant qu'ils ne prouvent non plus ce qu'on veut prouver, que l'Alcoran prouve que J. Chriſt eſt, *Dieu benit éternellement* ; Pourroit-il s'empêcher de rire, ou plûtôt de rougir de Confuſion, de voir des Chrêtiens ſe jouer avec tant d'impieté de la Reigle de leur Foy ? Il vous diroit ſans doute que ceux qui abuſent de la ſorte de l'Ecriture ſont des fols & des extravagans. Rien moins, lui diriez vous, ce ſont des Papes, des Cardinaux, des Evêques, des Prêtres, des Moines qui l'interpretent ainſi : Ils ſont Sçavans, il faut ajouter foy à leur interpretation. Si ce ſont des Sçavans, vous repondroit-il, il faut donc que quelque paſſion les aveugle. Un Pape parle de la ſorte, faut-il s'en étonner ? Peut-il oublier en liſant l'Ecriture qu'il eſt Pape, & former le genereux deſſein de deſcendre de ſon Trône & de fouler aux pieds ſa triple Couronne, s'il y trouve ſa condamnation ? Un Cardinal parle de la ſorte, quelle Merveille ? Peut-il oublier, en liſant l'Ecriture, qu'il eſt Cardinal, & former la reſolution de ſe dépouiller de ſa Pourpre, ſi en la liſant il découvre qu'il porte la Livrée de la Bête de l'Apocalipſe qui doit ſe

faire adorer au Temple de Dieu ? Les Prêtres & les Moines parlent de la sorte ; que deviendroient-ils s'ils parloient autrement ? Voulez vous qu'ils avouent franchement qu'ils ne sauroient seulement trouver dans l'Ecriture l'ombre du Papisme ? Cela ne se peut pas. Il faut que leur interêt les aveugle, ou plûtôt les éclaire, pour leur faire trouver dans cette Ecriture ce qui n'y fût jamais.

Vous voyez, mon cher Pere, que ce Payen raisonneroit juste. Car il faut avouer que l'interest domine bien fortement dans ces pretendus Sçavans, pour leur faire ainsi profaner la Parole de Dieu. Mais il n'y a pas moyen d'en demordre, chacun à ses interêt particuliers à conserver. Il faut que le Pape conserve sa Tiare, les Cardinaux leur Pourpre, les Prélats leur Crosse & leur Mithre, les Prêtres & les Moines leur Cuisine. Pour cet effet il faut trahir sa Conscience : Il n'importe, pourvû que la chair y trouve son compte, c'en est assez. Si le Pape a leu l'Ecriture, il sait aussi bien que Calvin que son Eglise est infiniment corrompue : Mais son interest lui lie les mains, il ne peut y apporter de remede sans s'attirer sur les bras une cruelle Guerre, de la part de tous les Prêtres & de tous les Moines. Ils conspireroient aussitôt contre lui, ils combatroient son Infaillibilité, ils le deposeroient honteusement. Qu'arrive t-il donc ? Il donne aux Prêtres & aux Moines le moyen de vivre grassement en leur laissant le Purgatoire, les Images, les Confrairies, la Messe, *&c.* & il en reçoit le pouvoir de Régner absolument par l'Autorité qu'ils lui accordent. Cette échange n'est-elle pas juste ?

Je

Je parle ſans invective, mon cher Pere, tout l'Univers eſt témoin des faits que j'avance. Le Ciel & la Terre en rougiſſent. J'en apelle encore ici à vous même ; De quoi vivroient les Prêtres & les Moines ſans la Meſſe, les Saints, les Images, le Purgatoire ? Ne voyez vous pas vous même que la plûpart ne ſont propres qu'à chanter un *per omnia*, ou un *Libera*, & que le lucre qu'ils en retirent leur inſpire une haine mortelle pour nôtre Religion, qui ne reçoit aucun Eccleſiaſtique qui ne ſoit capable d'annoncer la parole de Dieu au Peuple ? Accoutumez à vivre dans la Molleſſe, comment aimeroient-ils une Religion, où il faut que chacun gagne ſon Pain ſelon le talent que Dieu lui a donné ? On a bientôt apris à faire des tours de paſſe paſſe ſur un Autel, à Encenſer une Image, à faire des Aſperſions ſur les Sepulcres ; les plus ignorans y ſont les plus habiles. Mais parmi nous, les Eccleſiaſtiques n'étans ni Charlatans, ni Idolatres, ni Superſtitieux, ils ſeroient obligez d'embraſſer quelque Profeſſion qui ne ſervit pas ſi douce. C'eſt juſtement ce qui cauſe tous ces honteux retours dont l'Egliſe Romaine fait tant de Triomphes. Certains Prêtres ou Moines libertins, mal inſtruits des principes de la Religion Reformée, ſe perſuadent qu'elle autoriſe le Libertinage, & qu'elle comble de Biens ceux qui l'embraſſent. La deſſus, ils paſſent en Hollande ou en Angleterre, dans l'eſperance qu'on les fera My-Lords ou Bourguemeſtres, & qu'ils épouſeront quelques Princeſſes ; mais quand ils voyent leur folle eſperance trompée, qu'on veut les obliger d'édifier l'Egliſe par une ſage conduite, & de faire eux-mêmes quelque choſe pour vivre, on s'a-

perçoit bien-tôt qu'ils n'ont pas changé de Religion, mais plûtôt qu'ils ſont tombez dans l'Irreligion. Ils retournent à leur vomiſſement, ils reprenent le Froc ou la Sotane ; & aprés avoir eſſuié quelque legere Mercuriale de l'Evêque ou du Prieur, ils recouvrent en peu de tems, par leur faineantiſe accoutumée, la graiſſe qu'ils avoint perdüe dans leurs longs & penibles Voyages. En voilà aſſez ſur ce ſujet, jugez par le peu que nous en avons dit, de quel côté il y a plus de prejugez & plus d'interêt ; & quelle deffiance vous devez avoir de ceux qui ſont les Tyrans de la Conſcience, & les Courtiſans de la Bourſe.

Mon Couſin ne manquera pas de vous fournir encore une objection contre l'idée que je me ſuis faite, & que tous les Proteſtans ſe font de l'Ecriture, à ſavoir, qu'elle eſt claire en tout ce qui eſt commandé ou défendu. Il vous dira qu'elle renferme de certains points de Doctrine, qui ne ſont ni en forme de preceptes, ni en forme de défenſe, qui ſont tres-obſcurs & qui ſont pourtant le fondement de pluſieurs Articles de Foy, que les ſimples auſſi bien que les Sçavans ſont obligez de croire. Mais ſi vous vous ſouvenez, que j'ai ajouté, que ce qui paroît obſcur dans un lieu, eſt clairement expliqué dans un autre : Vous demeurerez d'accord que cette objection n'eſt qu'une pure chicane inventée par l'eſprit de menſonge, afin d'éloigner le pauvre peuple de la Lecture de la Parole de Dieu. D'ailleurs s'il y a dans l'Ecriture quelque paſſage difficile qu'on ne puiſſe clairement expliquer par un autre, il eſt faux qu'il puiſſe être le fondement d'un Article de Foy. On lit clairement dans l'Ecriture, que le Peché contre le

Saint

Saint Eſprit eſt irremiſſible, cela eſt de Foy ; mais il eſt ſi difficile d'aprendre par l'Ecriture quel eſt ce Peché, que ce ſeroit une pure tyrannie que de vouloir obliger tous les Chrêtiens à croire que c'eſt celui-ci, ou celui là. Mais afin de ne laiſſer aucune priſe aux ennemis de la Parole de Dieu, j'ajoûterai ici que je me ſuis encore ſervi d'un Principe de Saint Auguſtin dans l'Interpretation des paſſages, qui ſemblent renfermer quelque difficulté, à ſavoir, que lors qu'un paſſage pris à la lettre ſemble commander quelque mal, ou ſignifier quelque choſe qui faſſe horreur, c'eſt une preuve évidente que l'expreſſion eſt figurée, & qu'il ne faut pas prendre la choſe au pié de la lettre. Je ne vous donnerai que deux exemples de l'aplication de ces deux principes.

Quand vous liſez ces Paroles de J. Chriſt à Saint Pierre : *Tu eſt Pierre, & ſur cette Pierre j'édifierai mon Egliſe.* En parlant François, cela frape d'abord vôtre imagination. Vous vous repreſentez auſſi-tôt l'Egliſe de J. Chriſt édifiée ſur Saint Pierre. Ce préjugé vient de ce qu'en François le mot de *Pierre*, ſignifie également un Homme & une Roche, & celui à qui J. Chriſt parle & la choſe ſur laquelle il doit édifier ſon Egliſe : De ſorte que ſi Saint Pierre ſe fuſt apellé Jaques, & que J. Chriſt eut dit : *Tu eſt Jaques, & ſur cette Pierre j'édifierai mon Egliſe*, vous ne vous repreſenteriez plus cet Apôtre comme le fondement de l'Egliſe : Or, mon cher Pere, ſi vous ſaviez la Langue Latine ou quelque autre, je vous ferois voir clairement qu'il n'y a pas plus de difficulté à comprendre que ce paſſage ne nous enſeigne pas, que ce doit être

S. Pierre qui doit être le fondement de l'Egliſe ; que ſi dans le même paſſage il s'apelloit Jaques. Je crois pourtant que je vous ferai bien comprendre la choſe ſans vous embaraſſer l'eſprit. Le mot Latin qui ſignifie Pierre, c'eſt-à-dire, l'Apôtre à qui J. Chriſt parle, c'eſt *Petrus*, & celui qui ſignifie la Pierre ou la Roche, ſur laquelle il dit qu'il édifiera ſon Egliſe, c'eſt *Petra*. Dans ce paſſage J. Chriſt dit donc qu'il édifiera ſon Egliſe ſur ce qui s'apelle *Petra*, & non pas ſur ce qui s'apelle *Petrus* : Or, Saint Pierre, s'apelle *Petrus*, & ſelon Saint Paul J. Chriſt s'apelle *Petra* ; 1 *Cor.* ch. 10. v. 4. Ce ne ſera donc point ſur S. Pierre, mais ſur ſoi-même que J. Chriſt édifiera ſon Egliſe. Il me ſemble que ce raiſonnement eſt de la portée des plus ſimples. Souvenez vous que J. Chriſt n'étoit pas François, mais Hebreu ; Que c'eſt par accident que le terme de Pierre ſignifie un homme & une Roche ; En toute autre Langue il y a bien de la difference.

Quoy qu'il en ſoit, je dis que pour ſçavoir quelle eſt cette Pierre, ſur laquelle Jeſus Chriſt doit édifier ſon Egliſe, c'eſt aſſez de ſe ſervir de nôtre principe, qui conſiſte à confronter l'Ecriture avec l'Ecriture. Il eſt conſtant que ce paſſage ne dit pas clairement que ce ſera ſur Saint Pierre, puis que la plûpart des Peres ſont partagez ſur l'interpretation de ces paroles, comme mon Couſin pourra vous en aſſurer. Si quelqu'autre paſſage dit clairement que Saint Pierre eſt le fondement de l'Egliſe ; J'avoüeray que dans celuy-cy, la Pierre dont Jeſus Chriſt parle, eſt Saint Pierre. Mais ſi au contraire quelqu'autre paſſage dit clairement que Jeſus Chriſt eſt le fondement de l'Egliſe,

l'Egliſe, vous ſerez obligé d'avoüer que la Pierre, dont il eſt parlé dans celuy-cy, eſt Jeſus Chriſt, & non pas Saint Pierre. Je viens déja de vous faire remarquer que Saint Paul appelle Jeſus Chriſt une Pierre, & que cette qualité figurée n'eſt donné nulle part à aucun autre : C'eſt déja beaucoup pour moy ; mais ce n'eſt pas aſſez, je veux quelque paſſage qui me diſe clairement que cette Pierre eſt le fondement de l'Egliſe : Or en voicy deux, qui nous revelent cette verité Catholique, auſſi clairement qu'un & deux font trois. Le premier, eſt contenu dans la premiere aux Cor. chap. 3. v. 11. *Nul ne peut mettre un autre fondement que celuy qui eſt poſé, lequel eſt Jeſus Chriſt.* Le ſecond eſt contenu dans le chap. 2. de la premiere Epitre de Saint Pierre, v. 7. en ces termes, *La Pierre que les édifians ont rejettée* (c'eſt à dire, Jeſus Chriſt que les Juifs ont Crucifié) *eſt devenüe la maîtreſſe Pierre du Coin.* Peut-on dire plus clairement que la Pierre ſur laquelle l'Egliſe eſt édifiée, eſt Jeſus Chriſt ? Saint Pierre qui eſt le plus intereſſé dans cette grande affaire, a-t-il lâchement abandonné ſa cauſe ? En a-t-il trop accordé à Jeſus Chriſt ? A-ce été l'Orgueil ou l'envie qui ont obligé Saint Paul à decider ſi hautement que le Sauveur eſt le ſeul fondement de l'Egliſe ? Sans doute que quelque paſſion la fait écrire de la ſorte, car il auroit dit, *Nul ne peut mettre un autre fondement que celuy qui eſt poſé lequel eſt Pierre, & aprés luy tous les Evêques de Rome.* Si Saint Pierre avoit eu quelque Chapeau de Cardinal à luy mettre ſur la tête, peut-être auroit-il parlé autrement, du moins auroit-il fait quelque diſtinction, en diſant que Jeſus Chriſt a été poſé comme le premier fondement, &

Pierre

Pierre comme le second; mais le pauvre Saint Pierre n'ayant pas le moyen d'avoir une Thiare pour luy même, n'étoit pas en état de donner la Pourpre à ses creatures. Vous raillez, me direz vous; En verité, mon cher Pere, les raisons que vôtre Eglise allegue pour prouver ses Dogmes, sont si pitoyables, qu'il est difficile d'y faire quelques momens de reflection sans en rire, ou sans en pleurer. On doit pleurer son aveuglement comme Jesus Christ pleuroit celuy des Juifs; mais aussi on peut quelque fois rire de ses extravagances, à l'exemple du Prophete Elie, qui railloit assez plaisamment les Prêtres de Baal.

Mais venons à l'aplication de nôtre second principe, qui consiste à ne pas prendre au pié de la lettre un passage, dont le sens litteral commande un mal, ou quelque chose qui fasse horreur. Au 26. de Saint Mathieu, il est raporté que Jesus Christ la veille de sa Passion prit du Pain, le benit, le rompit, le donna à ses Apôtres, en disant, *Prenez, mangez cecy est mon Corps.* Que signifie cette expression, *Prenez, mangez, cecy est mon Corps?* Jesus Christ ordonne-t-il à ses Apôtres de manger réellement sa chair, ses veines, ses os, *&c.* Manger un homme tout vivant, la seule pensée en fait horreur; Ce seroit, dit Saint Augustin † commander un mal & une chose qui repugne. C'est donc une marque, dit ce Pere, que Jesus Christ en commandant de manger son corps, parle par figure, & qu'il ne faut pas prendre la chose à la lettre. Ce que Jesus Christ dit être son corps, c'est ce qu'il ordonne de manger: Qu'ordonne-t-il de manger?

† *De Doct. Christ., liv. 3. Chap. 16.*

Ce

Ce qu'il a donné à ſes Apôtres ? Que leur a-t-il donné ? Ce qu'il a rompu : Qu'a-t-il rompu ? Ce qu'il a beni : Qu'a-il-beni ? Du pain. C'eſt donc du pain qu'il dit être ſon corps ; Mais comment du pain peut-il être le corps de Jeſus Chriſt ? Du pain eſt du pain, il ne peut être autre choſe ſans ceſſer d'être ce qu'il étoit, comme la Verge de Moïſe, en devenant Serpent, ceſſoit d'être Verge. Comme cette expreſſion ſemble choquer, c'eſt encore une preuve, dit le même Saint Auguſtin, qu'il ne faut pas prendre la choſe à la lettre, autrement Jeſus Chriſt ſeroit un Dieu pain, auſſi bien qu'un Dieu homme. Pour dénoüer la dificulté, c'eſt aſſez de lire ce qui precede. Là il eſt dit que Jeſus Chriſt mangea la Pâque avec ſes Apôtres, or tout le monde ſçait quel étoit le langage des Juifs dans cette ceremonie, ce n'étoit qu'expreſſions figurées. Le mot de Pâque ſignifie paſſage, ainſi manger la Pâque, ſignifie à la lettre manger le paſſage ; manger l'Agneau Paſcal, ſignifie à la lettre manger l'agneau du paſſage. Cependant la Pâque des Juifs n'étoit que la memoire d'un paſſage, & non pas un paſſage. L'Agneau Paſcal n'étoit que l'image de cét ancien agneau que les Iſraëlites mangerent en Egypte la même nuit qu'un Ange frapa de mort tous les premiers nez, aprés quoy ils paſſerent miraculeuſement la Mer Rouge. Cet Agneau Paſcal n'étoit donc pas l'Agneau du paſſage, mais ſeulement la memoire ? Si vous étiez un peu verſé dans la lecture de l'Ecriture, vous ſçauriez que c'eſt une expreſſion Hebraïque fort uſitée parmy les Juifs, que de donner au ſigne le nom de la choſe ſignifiée. Quand Joſeph expliqua le Songe de Pharaon, il luy dit, *que les ſept vaches maigres qu'il*

qu'il avoit veües, étoient ſept années ſteriles, & que les ſept vaches graſſes étoient ſept années fecondes. Des vaches ſont-elles des années? Elles le ſeront ſi vous prenez les paroles de Joſeph à la lettre. Il faut donc pour les expliquer y reconnoître une figure, & dire que Joſeph a donné le nom de vaches aux années, parce qu'elles en étoient la figure. De même la manducation de l'Agneau s'appelloit la Pâque, c'eſt à dire paſſage, parce qu'il étoit la memoire du paſſage de l'Ange deſtructeur. Or c'eſt ainſi, mon cher Pere, que Jeſus Chriſt parla dans la Cene. Il étoit Juif, il parla comme les Juifs. L'Agneau qu'il venoit de manger avec ſes Apôtres, s'appelloit paſſage, parce qu'il étoit la memoire du paſſage de l'Ange deſtructeur; de même le pain rompu qu'il leur donna s'appelle ſon corps, parce qu'il en devoit être le memorial.

Mais voicy encore quelque choſe de plus clair, en mangeant la Pâque, les Juifs ne mangeoient que du pain ſans levain, & ce pain étoit la memoire du pain que leurs Peres avoient autrefois mangé dans leurs diſgraces & dans leurs adverſitez. Dans leurs ceremonies ils chantoient un Hymne dont un celebre Juif* converti, ma fait voir l'Original, où entr'autres choſes le myſtere du pain Azyme étoit expliqué en ces propres termes, *Cay eſt le pain d'affliction que nos Péres ont mangé.* Ce pain n'étoit pourtant pas le même pain, que les Anciens Iſraëlites avoient mangé, il y avoit mille ans, il n'en étoit que la memoire. Cela étant, il me ſemble que vous devez maintenant comprendre le ſens des paroles de Jeſus

* *Feu Mr. de Veille.*

Chriſt

Christ. Ce divin Sauveur en mangeant le pain Azyme avec ses Apôtres, leur avoit dit : *Cecy est le pain d'affliction que nos Peres ont mangé*, en leur distribuant le pain de la Cene, se servant de la même expression, il leur dit, *Cecy est mon corps*, il faut donc reconnoître une figure dans cette derniere expression, aussi bien que dans la premiere ; Comme si Jesus Christ faisoit une comparaison, & disoit, *De la maniere que le pain Azyme que je viens de manger avec vous, est la memoire du pain d'affliction que nos Peres ont mangé, ainsi le pain que je vous distribüe est la figure & le memorial de mon corps rompu pour vous.* Et il est si vray que c'est là le vray sens des paroles des Jesus Christ, qu'il ajoûte ensuite, *Faites cecy en memoire de moy.* N'est-ce pas la dire qu'il ne sera pas corporellement present dans la Cene ? Car fait-on la memoire d'une chose presente ?

Ce qui se dit du Pain, se dit du Vin, *Cecy est mon Sang*, c'est à dire, ce Vin est la memoire & la Figure de mon Sang. Saint Paul raporte autrement les paroles de la Consecration du Vin. Il dit en l'11 chap. de la premiere aux Corinth. v. 25. que Jesus Christ donnant la coupe à ses Apôtres leur dit, *Cette Coupe est la nouvelle Alliance en mon Sang.* L'Ecriture ne pouvant être contraire à elle même, il faut necessairement que le passage de Saint Math. & celuy de Saint Paul, signifient la même chose, quoy que les termes en soient differens ; Or il est impossible qu'ils signifient la même chose si on les prend à la lettre. Si vous prenez les paroles de Saint Paul à la Lettre, vous serez obligé de dire que la Coupe est une Alliance, & que cette Coupe est dans le Sang de Jesus Christ, & non pas le Sang de

Jesus

Jesus Christ dans la Coupe, ce qui seroit ridicule. Il faut donc necessairement reconnoître dans ce Passage l'expression Hebraïque, dont nous venons de parler ; c'est à dire, que le terme, *est*, doit être pris Figurément, comme si Saint Paul avoit dit, *Cette Coupe represente la nouvelle Alliance en mon Sang.* Demandez à mon Cousin, pour quoi je suis Heretique en ne prenant pas les Paroles de Jesus Christ à la lettre, & qu'il ne pretend pas l'être en donnant un sens Figuré à celles de Saint Paul.

D'ailleurs il y a encore une autre Figure, dans les Paroles de Saint Paul, qui me justifie d'Heresie, & qui devroit vous faire trembler toutes les fois que vous adorez ce qui est dans le Calice. Cette Figure est dans le mot de *Coupe.* Mon Cousin vous avoüra que ce n'est pas proprement la Coupe, mais seulement ce qui est dans la Coupe, qui represente l'Alliance de Jesus Christ. C'est-là une Figure de Rhetorique, dont nous nous servons fort souvent en François : Nous disons un tel à bû trois verres ; ce ne sont pourtant pas les verres qu'il a bus, mais la liqueur qui étoit dedans : Ainsi Jesus-Christ disant, *Cette coupe represente la nouvelle Alliance*, c'est comme s'il disoit, *Ce qui est contenu dans cette coupe represente la nouvelle Alliance.* Mais quelle chose est contenüe dans cette coupe ? Est-ce son Sang ? Cela ne se peut pas. Sa proposition seroit ridicule & n'auroit pas de sens ; Car il diroit, *Mon Sang est la nouvelle Alliance en mon Sang.* Cette façon de parler, *Mon Sang en mon Sang*, n'est-elle pas ridicule ? C'est donc du vin qui est dans cette coupe. C'est donc ce vin qui represente la nouvelle Alliance, cimentée avec le Sang de Jesus Christ. Mais ce n'est pas tout,

Je

mot de *Coupe*, ſignifiant en Saint Paul, ce que le mot *Ceci* ſignifie en Saint Mathieu, étant impoſſible d'accorder autrement ces deux Ecrivains Sacrez ; Il s'enſuit évidemment que ce fut donc du vin que Jeſus Chriſt donna à ſes Apôtres, & non pas le Sang de ſes veines. *Cette coupe eſt la nouvelle Alliance*, c'eſt à dire ſelon l'Egliſe Romaine même, *Ce vin repreſente la nouvelle Alliance. Ceci eſt mon Sang*, c'eſt donc à dire auſſi, *Ce vin repreſente mon Sang*. Sans cette figure, pourquoy appellerions nous l'Euchariſtie le Sacrement, c'eſt à dire, le Signe du corps & du ſang de Jeſus Chriſt? Cela eſt ſi clair qu'un Enfant pourroit le comprendre. En effet, liſez le 29. verſet du même chapitre de Saint Mathieu, vous verrez que Jeſus Chriſt apelle du Fruit de Vigne ce qu'il venoit de nommer ſon Sang. Monſieur vôtre Curé voudroit-il bien donner ce Nom à ce qu'il adore dans le Calice aprés la Conſecration? S'il le faiſoit, ne luy jetteroit-on pas la pierre comme aux Huguenots? Cependant ce n'eſt, dit de Jeſus Chriſt, que du Fruit de Vigne, auſſi bien aprés la Conſecration qu'auparavant. Qu'en dites-vous, mon cher Pere? Voilà Jeſus Chriſt Huguenot, & par conſequent Anathematiſé par les Conciles de Latran & de Trente, qui ont decidé qu'aprés la Conſecration il n'y avoit plus de Fruit de Vigne dans le Calice. Que nous ſommes heureux d'avoir Jeſus Chriſt pour compagnon de nôtre diſgrace! Mais outre le Maître, nous avons encore le Diſciple, je veux dire Saint Paul. Dans le même chapitre dont nous avons parlé, où il décrit l'inſtitution de la Sainte Cene, il ne deſigne aprés la Conſecration les deux Signes, que par le mot de *Pain* & de *Coupe*, il le repete

trois ou quatre fois. Or, ou Saint Paul a parlé par Figure, ou non. S'il a parlé par Figure, en apellant du pain ce qui eſt le corps de Jeſus Chriſt, il n'a pas été Huguenot. Mais les Huguenots pretendent qu'il a parlé proprement, qu'il a apellé le pain du pain, & ils demandent pourquoy on veut les obliger à reconnoître une Figure dans les paroles de S. Paul, plûtôt que dans celles de Jeſus Chriſt? Ils alleguent qu'ayant de leur côté l'Ecriture & la croyance de huit Siecles, ils ſont plus dignes de Foy, que ceux qui veulent leur faire reconnoître une Figure qui ne paroît pas, ſans en alleguer aucune raiſon. On demande ſi aprés la Conſecration il y a encore du pain dans l'Euchariſtie? Saint Paul dit, qu'ouy, trois ou quatre fois. Vouloir chercher une Figure là dedans, c'eſt vouloir toucher le Ciel avec la main: Or s'il a parlé ſans Figure, le voilà Huguenot, auſſi bien que Jeſus Chriſt, & par conſequent excommunié à Torches éteintes. Il ne ſe relevera jamais de ſon Excommunication, non plus que Calvin, s'il ne revient de l'autre monde rayer de ſon Epître le mot de *Pain*, & y mettre le mot de *Corps de Jeſus Chriſt tranſubſtantiellement preſent*; Sans cela il paſſera toûjours pour un Heretique, qui n'a point cru la Tranſubſtantiation. Quoy? Dans cet Epître, il s'emporte contre les Profanateurs de cét auguſte Sacrement, il condamne l'Impieté des Corinthiens qui s'en aprochoient indignement, il leur declare qu'ils mangent & boivent leur condamnation & ſe rendent coupables du Corps & du Sang de Jeſus Chriſt, & il ne leur dit pas que ce n'eſt plus du pain qu'ils mangent, ou du vin qu'ils boivent dans leur Communion; mais le veritable

table Corps & le veritable Sang de Jeſus Chriſt, le même en ſa propre ſubſtance, qui eſt aſſis à la droite de Dieu ? En verité il falloit que Saint Paul fût bien Calviniſte pour s'être contenté d'appeller l'Euchariſtie du *Pain & une Coupe*, dans une telle occaſion ! Qu'en jugez-vous, mon cher Pere, Saint Paul étoit-il Calviniſte, ou Calvin étoit-il Paulite ? Ne voyez-vous pas qu'ils étoient tous du ſentiment de Jeſus Chriſt leur Maître, & par conſequent plus Ortodoxes que Monſieur vôtre Curé, & que le Pape même ?

Si je voulois me ſervir icy de mon premier principe, en confrontant l'Ecriture avec l'Ecriture, je pourois vous citer un nombre infiny de paſſages, dont le ſens literal eſt ſemblable à celuy des paroles que Jeſus Chriſt prononça en inſtitüant le Cene ; mais ce ſeroit m'engager dans une trop longue diſcuſſion. Je ne vous en raporteray qu'un ſeul en deux mots : Il eſt contenu au 4. v. du 10. chap. de la 1 Epître de Saint Paul aux Corinthiens. Cet Apôtre dit, que les Anciens Iſraëlites, *ont tous bû de la Pierre Spirituelle qui les ſuivoit, & que cette Pierre étoit Chriſt.* Demandez à mon Couſin, ce que ſignifie ce mot, *étoit*, & ſi cela veut dire que la Pierre des Deſerts, d'où ſortoit l'eau que buvoient les Iſraëlites, étoit tranſubſtantiellement Jeſus Chriſt ? S'il vous répond qu'ouï, il s'enſuivra que Jeſus Chriſt étoit Dieu Roche, avant que d'être Dieu Homme. S'il vous répond, comme il le répondra infailliblement, que ce mot, *étoit*, eſt pris Figurement, comme ſi Paul avoit dit, *que la Pierre repreſentoit Jeſus Chriſt*, & que les Iſraëlites en buvant réellement l'Eau de cette Pierre, buvoient ſpirituellement le Sang de Jeſus

Chriſt, de la même maniere, qu'ils mangeoient ſpirituellement ſa chair, en mangeant réellement la Manne : demandez luy enſuite pourquoy je ſuis Heretique pour prendre dans le même ſens les paroles de Jeſus Chriſt, où il dit, que le Pain eſt ſon Corps, & le Vin ſon Sang ? Par qu'elle raiſon je ſuis criminel de reconnoître une Figure dans ce mot, *eſt*, & qu'il eſt innocent en expliquant figurement ce mot, *étoit* ? Je mets en fait que tout Docteur qu'il eſt, il ne pourra vous répondre, ou qu'il vous répondra ſi mal, que ni luy, ni vous n'y comprendrez rien. C'eſt là le carractere de vos Docteurs, ils vous deffendent la lecture de l'Ecriture, ils s'en reſervent l'explication : Mais qu'arrive-t-il quand on leur demande l'explication d'un paſſage qui leur eſt contraire ? Ils vous étourdiſſent auſſi-tôt de mille diſtinctions en termes barbares, bien plus difficiles à comprendre que les paſſages qu'on leur propoſe. Si vous voulez en faire l'experience, priez mon Couſin, qu'il vous faſſe voir comment l'Epître aux Hebreux n'eſt pas contraire à la Meſſe, & vous verrez s'il ſe comprendra luy-même. Je ne pretens pas l'inſulter, je ſçay qu'il eſt fort ſçavant, à Dieu ne plaiſe que je luy donne icy le deffi, ou que je vueille m'égaller à luy : Je ne me flate de ſçavoir que Jeſus Chriſt & iceluy crucifié ; Mais auſſi je croy qu'il n'eſt pas plus habille que le Concile de Trente, qui decidoit les choſes ſans ſçavoir ce qu'il faiſoit : Juſques-là que ſes Deciſions favoriſoient les opinions les plus contraires. Deux Sçavans Docteurs firent chacun un Ouvrage ſur le même ſujet & dans des ſentimens oppoſez. Ils les dedierent au Concile, chacun ſe flattant d'une oppinion conforme

forme à ſes Deciſions touchant la certitude du fidelle ſur l'état de ſa conſcience. On demanda à chaque Pere, en particulier, quel avoit été ſon ſentiment en donnant ſon conſentement à une deciſion ſi embroüillée ? Les uns répondirent d'une maniere, les autres d'une autre ; mais la plûpart avoüerent qu'ils avoient donné leur voix & leur Seing, ſans avoir ſeulement compris l'état de la queſtion ; De ſorte que le Saint Eſprit ſe trouva, ou contraire à luy même, ou ignorant. * Conſultez les plus Sçavans de vôtre Egliſe, vous les trouverrez toûjours dans le même embarras. Ils ne comprennent non plus ce qu'ils diſent, que l'Ane de Balaam. C'eſt aſſez de lire leurs livres de Controverſes, & de les confronter avec les réponſes des Proteſtans, pour en être perſuadé ; Mais on ne vous met en main que ceux-là, & on vous interdit celles-cy. Preuve évidente que la verité n'eſt pour eux. Elle fournit dans la parole de Dieu de ſi fortes & de ſi belles preuves pour la défendre, qu'il n'eſt pas beſoin d'en enprunter d'une Philoſophie abſtraite & obſcure, ou d'une certaine Scolaſtique, inventée plûtôt pour aneantir la Religion, que pour l'affermir.

Aprés avoir bien examiné toutes les objections de l'Egliſe Romaine ſur cette matiere, je n'en ay trouvé qu'une ſeule capable d'éblouïr, mais non pas de convaincre. Un Teſtament, dit-elle, doit être ſans expreſſions figurées ; Ainſi il ne faut pas s'immaginer, que Jeſus Chriſt ait employé aucune figure dans la celebration de la Cene, puis qu'il l'appelle ſon

* *Hiſtoire du Concile, page* 212.

Teſtament. Où eſt le Pere qui étant ſur le point d'expirer, explique ſes dernieres volontez en termes figurez ? A vous parler franchement, je ſuis ſurpris comment des gens ſçavans peuvent faire une ſi pitoyable objection. Le Teſtament du Patriarche Jacob, * ne renferme-t-il pas autant d'Enigmes que de paroles ? Tout y eſt figuré, tout y eſt myſterieux. Mais il y a plus ; Si J. C. a dû parler ſans figure, il ſemble que ça été ſur la Croix. C'étoit là ſon lit de mort ; c'étoit donc là qu'il devoit manifeſter ſes dernieres penſées ſans aucune figure ? Cependant il ſe trouve pluſieurs figures dans les paroles que Jeſus Chriſt prononça ſur la Croix ; *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as tu abandonné* ? Cette plainte n'eſt-elle pas pleine de myſteres ? Comment celuy qui eſt Dieu, peut-il être abandonné de Dieu ? Il faut pour expliquer ces paroles, diſtinguer deux natures dans Jeſus Chriſt, la nature divine & la nature humaine, & dire que celle-cy eſt abandonnée, & non pas celle-là. Mais comment Jeſus Chriſt comme homme peut-il être abandonné de Dieu ſans tomber dans le deſeſpoir ? Il faut icy conſiderer Dieu comme principe de Sainteté & comme principe de Joye, & dire que Dieu abandonne Jeſus Chriſt à la triſteſſe, mais non pas au peché, qu'il eſt toûjours infiniment Saint, quoy qu'infiniment triſte. Il n'eſt donc pas vray que les dernieres paroles de J. C. ſont ſans figures & n'ont beſoin d'aucune explication. De plus, Jeſus avant que d'expirer, dit à la Sainte Vierge, en luy montrant Saint Jean, *Femme voila ton Fils*, & à Saint Jean, il dit en luy montrant Marie, *Voila ta Mere* ? Ces paroles ſont-elles

* *Geneſ.* 48. & 49.

ſans figure? Jean eſt-il à la lettre le fils de Marie, Marie eſt-t-elle la mere de Jean ?

Que me direz-vous encore, mon cher Pere, pour me prouver que je ſuis un Heretique ? Qu'il ne faut pas lire l'Ecriture ? Que l'Egliſe eſt infaillible ? Qu'il faut avoir la Foy ſans raiſonner ? Que de grands Saints ſe ſont ſantifiez dans l'Egliſe Romaine ? Qu'il s'y fait tous les jours des Miracles ? Voilà encore de petits galimatias qui ne ſignifient rien, non plus que ceux dont nous avons parlé. Voila juſtement ſelon vous la Foi de Turquie. On dit à un Turc que Mahomet a été un grand Prophete : Qu'il a fait des Miracles : Que ſon Alcoran lui a été dictê par l'Ange Gabriel : Que ſa Religion eſt ſainte & infaillible ; il en demeure-là, il aime ſa Religion, il haït le Chriſtianiſme ſans ſavoir pourquoi, il n'oſeroit même en demander davantage ; Il lui eſt défendu ſous peine de la vie de diſputer de ſa Religion. Peut-on voir ſans horreur des Chrêtiens, plus Eſclaves, en Italie, en Eſpagne, en Portugal ? *&c.* Si dans ces Etats on trouvoit une Bible en langue vulgaire chez un Laïque, il ſeroit enſeveli tout vivant dans les Cachos de l'Inquiſition. Si un homme avoit dit, qu'il faut avoir plus de confiance en Dieu, qu'en l'image d'un Saint, il ſeroit brulé comme les Juifs. Je ne ſai ſi vous ſavez ce que c'eſt que l'Inquiſition, qui eſt le rampart de vôtre Egliſe ? Je ne le croi pas. Car ſi vous le ſaviez, je ſuis aſſuré que vous aimeriez mieux être Mahometan que Papiſte. Mon Couſin pourra vous en prêter l'Hiſtoire. Pour cela ſeul je ne pretendrois pas être Heretique en

me

me ſeparant de l'Egliſe Romaine, mais revenons à nôtre ſujet.

Il ne faut pas lire l'Ecriture, me dites vous. A quoi penſez-vous, mon cher Pere ? Cette divine Parole qui ſelon le Prophete, *ſert de lampe à nos pieds & de lumiere à nos ſentiers, & qui eſt un Commandement clair qui illumine les yeux des ſimples,* * Qui ſelon Saint Pierre, *eſt une Lumiere qui éclaire dans un lieu obſcur & à laquelle nous faiſons bien de regarder* † : Qui ſelon Saint Paul, *eſt profitable à enſeigner, à convaincre, à corriger, à inſtruire ſelon juſtice.* * Qui ſelon J. Chriſt, eſt la vie de l'Ame, comme le Pain eſt la vie du Corps ! † Quoi ? Cette divine Parole me perdroit-elle ? Au lieu de m'éclairer, m'aveugleroit-elle ? Au lieu de me conduire, m'égareroit-elle ? Au lieu de me donner la vie, me donneroit-elle la mort ? Si cela eſt, comment m'y prendrai-je pour convertir un Juif, s'il ne m'eſt permis de lui montrer & de lui faire lire dans l'Ecriture tous les Paſſages qui prouvent que J. Chriſt eſt le Meſſie.

Vous me direz peut-être que cette défenſe de lire l'Ecriture ne regarde que le Peuple & non pas les Eccleſiaſtiques. Si cela eſt, Mon cher Pere, que repondriez-vous à un Juif, qui vous diroit que J. Chriſt a été un Impoſteur ? Le renvoiriez-vous à vos Prêtres, pour le detromper, ne ſachant que lui repondre, & n'oſant chercher dans l'Ecriture des preuves pour lui juſtifier la ſainteté de J. Chriſt ? Vous lui avoüeriez donc que vous êtes Chrêtien ſans ſçavoir pourquoi ; & que vous ne croyez que

* *Pſaum.* 119. v. 105. & 130. † 2. *Epiſt. chap.* 1. v. 19. * 2. *Tim. c.* 3. v. 16. † *Luc.* 4. v. 4.

J

J. Chriſt eſt le Meſſie, que parce qu'on vous l'a dit. Si en vivant dans cette ignorance vous croyez être innocent, pourquoi voulez-vous qu'il ne le ſoit pas dans la ſienne ? Vous obeiſſez à vos Prêtres qui vous defendent de lire l'Ecriture & de conſulter les Docteurs Juifs, qui diſent que J. Chriſt eſt un Impoſteur ; & lui il obeit à ſes Docteurs qui lui font acroire que l'Ecriture n'eſt point favorable à J. C. & qu'il doit fuir les Chrêtiens qui l'adorent comme Dieu. Ne le voilà-t-il pas dans le même cas ? Son Salut eſt donc auſſi aſſuré que le vôtre. Cela n'eſt-il point capable de vous faire rentrer en vous-même ? Il n'y a pas le tiers des hommes qui adorent J. Chriſt : Que ſavez-vous s'ils ont raiſon ? S'il n'y a que la Parole de Dieu qui puiſſe vous en aſſurer, comment n'avez vous point en horreur ceux qui vous la repreſentent comme une ſource empoiſonnée ? Si ce Livre eſt ſi perilleux, pourquoi J. Chriſt y a-t-il renvoyé tous ſes ennemis ? Pourquoi les Juifs de Theſſalonique ſont-ils loüez d'avoir conferé les Ecritures, pour ſçavoir s'il étoit ainſi ? Pourquoi Saint Paul dans ſes Epiſtres aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, combat-il tous ſes ennemis par l'Ecriture ? Si elle eſt une Pierre d'achopement pour les ſimples, pourquoy le même Apôtre applaudit-il à Timotée de l'avoir lüe dés ſon enfance ? § Pourquoy adreſſe-t-il la plûpart de ſes Epîtres *à tous ceux qui invoquent le nom du Seigneur & aux Sanctifiez en Jeſus Chriſt*, & non pas ſimplement aux Sçavans ? Pourquoy Saint Jaques adreſſe-t-il ſon Epître *aux douze Lignées qui ſont éparſes* ? Pour-

§ 2 *Tim. chap.* 3. v. 15.

quoy

quoy Saint Pierre adreſſe-t-il les ſiennes *à tous les Chrêtiens épars en Ponte, en Galatie, en Capadoce*, &c ? Pourquoy Saint Jean dit-il en propres termes, qu'il écrit *aux Peres, aux jeunes gens & aux petits Enfans* ? Pourquoy écrit-il en particulier une lettre à une Dame & à ſes Enfans ? Qu'en dites-vous, mon cher Pere, la lecture des Ecrits Apoſtoliques a-t-elle perdu les premiers Chrêtiens ? Les Anciens, les jeunes gens, les Femmes, les Enfans qui les ont lus, ſont-ils devenus Heretiques par la lecture de ces Livres Sacrez ? Si elle ne les a pas perdus, pourquoy croyez-vous qu'elle a cauſé ma perte, & qu'elle cauſeroit la vôtre ſi vous oſiez les lire ? Pourvû qu'on y aporte les precautions dont nous avons parlé, & qu'on y cherche de bonne foy la verité, que doit-on craindre ? N'eſt-ce pas les traiter indignement que d'en mépriſer la lecture, *&c.*

L'Egliſe eſt infaillible, me dites-vous encore, croyez ce qu'elle croit, elle ne peut errer. Quelle Egliſe, mon cher Pere ? Ne voyez-vous pas que cette propoſition generale ne conclut rien ? Tout le Chriſtianiſme s'apelle l'Egliſe Univerſelle ou Catholique. Vos Docteurs ne pretendent pas que l'Egliſe Univerſelle ſoit infaillible, autrement ils nous donneroient auſſi l'infaillibilité. Ils ne veulent donc parler que d'une Egliſe particuliere, Sçavoir, de l'Egliſe Romaine, laquelle eſt à peu pres la quatriéme partie de l'Egliſe Cotholique, dont elle prend le nom ; mais nous l'appellerons comme il luy plaira, le nom ne fait pas la choſe, nous appellons bien les Turcs Muſulmans, c'eſt à dire, Fidelles. J'aurois beaucoup de choſes à vous dire ſur cette Infaillibilité ; mais je me conteray de vous en découvrir l'illuſion en peu

de

de mots. Comme vous ne ſçavez ce que vous dites, en diſant, que l'Egliſe Romaine eſt Infaillible, je vous renvoye à mon Couſin, pour le prier de vous expliquer ce premier Miſtere de vôtre Religion. Voicy ce que vous devez luy demander, & ce qu'il vous répondra.

Premierement, demandez luy par quelle voye vous pouvez vous aſſurer que l'Egliſe Romaine eſt Infaillible, afin que vous puiſſiez m'en convaincre? Il ne vous répondra que de deux choſes l'une; ou bien il dira que vous devez croire que l'Egliſe Romaine eſt Infaillible, parce qu'elle le dit, ou bien parce que l'Ecriture le dit. S'il vous donne la premiere réponſe, demandez luy, pourquoy il faut plûtôt croire l'Egliſe Romaine ſur ſa parole, que l'Egliſe de Mohomet, ou que toute autre Egliſe, & ſi on peut être juge en ſa propre Cauſe? S'il vous fait la ſeconde réponſe, demandez-luy, pourquoy donc l'Egliſe Romaine défend au Peuple la lecture de l'Ecriture, s'il y doit chercher l'Infaillibilité de l'Egliſe? Ou bien demandez luy, pourquoy vous devez croire à l'Autorité de l'Ecriture? Il vous dira, que c'eſt parce que l'Egliſe Romaine a decidé qu'elle eſt Sainte & Infaillible: Or voilà, mon cher Pere, un cercle ridicule; D'un côté, on vous dit que l'Ecriture tient ſon authorité & ſon Infaillibilité de l'Egliſe Romaine, que ſans cela elle ne ſeroit pas plus croyable qu'un Roman; & de l'autre côté, on vous renvoye à l'Autorité de l'Ecriture, pour vous prouver l'autorité de l'Egliſe Romaine: Cela n'eſt-il pas ridicule? D'ailleurs ſi on vous permet de lire l'Ecriture pour y trouver l'Infaillibité de l'Egliſe Romaine, pourquoy ne vous ſera-t-il pas permis de la lire pour y chercher la

Tran-

Tranſubſtantiation, le Culte des Images, la Meſſe, *&c.*

En ſecond lieu, demandez à mon Couſin, où reſide l'Infaillibilité de l'Egliſe Romaine, où eſt ſa demeure, où eſt ſon Tribunal ? Car enfin, il faut ſçavoir où elle eſt, afin de pouvoir la conſulter ſur ce que l'on doit croire. S'il eſt de la Religion du Roy Louis XIV. il vous dira qu'elle reſide dans un Concile Canoniquement aſſemblé. Si cela eſt, tous les Italiens & tous les Royaumes veritablement Papiſtes, ſont Heretiques ; Car ils croyent comme un Article de Foy que l'Infaillibilité de l'Egliſe Romaine ne reſide que dans le Pape, ſelon la Deciſion du Concile de Latran. Si cela eſt, voilà le Roy, la Sorbonne & tous les Parlemens de France Heretiques, car ils croyent que l'Infaillibilité ne reſide que dans un Concile, ſelon la Doctrine du Concile de Conſtance. Quel party prendrez vous en voyant vôtre Egliſe ſi diviſée ſur ſon premier principe ? Vous declarerez-vous pour le Concile ? Mais comment accorderez-vous ceux dont nous venons de parler, dont l'un decida que le Pape étoit ſuperieur aux Conciles, & l'autre, au contraire, decida qu'il leur étoit inferieur ? Comment accorderez vous le Concile de Rimini, qui decida que Jeſus Chriſt n'étoit pas Conſubſtantiel à ſon Pere, & le premier de Nicée, qui decida le contraire ; ou le ſecond Concile de Nicée, qui ordonna l'Adoration des Images, & celuy de Conſtantinople qui la condamna, & beaucoup d'autres qui ont fait des deciſions auſſi oppoſées que le jour & la nuit ? Leſquels ont été Infaillibles ? Auſquels voulez vous que je me ſoumette pour n'être pas Heretique ? Avez-vous aſſez de lumiere pour diſtinguer ceux

qui

qui ont decidé les choſes avec plus ou moins de paſſion, avec plus ou moins de liberté, avec plus ou moins d'examen ? Voulez vous que je donne la preference à ceux qui ont été les plus nombreux ? Il faut donc que je devienne Arrien, car le Concile de Rimini étoit bien plus nombreux que celuy de Nicée. En un mot pour ſçavoir celuy qui a été Infaillible, il faut ſçavoir qui ſont ceux où le Sainr Eſprit a preſidé : Mais comment le ſçavoir ſans une Revelation particuliere du même Eſprit ? Si on les croit ſur leur parole, ils ſont tous Infaillibles ; Mais la raiſon nous dit, que le Saint Eſprit ne peut ſe contredire. Mon cher Pere, ſi les deciſions des Conciles ſont les Regles de vôtre Foy, que je vous plains ! Avez vous jamais lû un ſeul Concile, pour ſçavoir ce que vous devez croire ? Avez-vous aſſez de temps à vivre pour lire tant, & de ſi grands volumes, dont la lecture eſt de plus d'un Siecle ? Quand vous pourriez les lire, auriez-vous aſſez d'intelligence pour trouver le veritable ſens de chaque deciſion, vû qu'il n'y en a pas une qui n'ait beſoin de commentaire ? Le plus petit volume des Conciles renferme mille fois plus de difficultez que l'Ancien & le Nouveau Teſtament, que l'on vous repreſente comme un Abîme où ſe precipitent les ſimples. Ne faudroit-il donc pas que vous fuſſiez vous même Infaillible, afin de pouvoir ſurmonter tant de difficultez ? Mais il y a plus, ſi ce ſont les Conciles qui ſont Infaillibles, ne faudroit-il pas qu'il y eût un Concile perpetuel dans l'Egliſe afin qu'on pût le conſulter ſur les nouvelles opinions qui s'élevent ſans ceſſe ? Avant la deciſion de l'Egliſe, on ne peut être Heretique dans l'Egliſe Romaine. Or, je

ſupoſe qu'un Papiſte s'entête d'une nouvelle opinion, la plus horrible qui fut jamais, ſi elle n'a point encore été condamnée par aucun Concile, il pourra la croire juſqu'à l'aſſemblée d'un nouveau Concile. Par exemple, vos Docteurs agitent dans leur Theologie Scholaſtique, une queſtion aſſez plaiſante, ſçavoir, ſi le Fils de Dieu pouvoit prendre la nature d'un Ane, comme il a pris celle de l'Homme, & ſi on auroit pû dire, *Dieu eſt Ane*, comme on dit, *Dieu eſt Homme*? Je ſupoſe qu'un de ces Meſſieurs s'aviſe de ſoûtenir & de croire fermement que, non ſeulement, cela a été poſſible à Dieu, mais même que cela ſe fera avant la fin du Monde; & qu'un jour le Fils de Dieu reviendra ſur la Terre s'incarner dans le ſein d'une Aneſſe, comme il s'eſt incarné dans le Sein de Marie: Quelque horrible & impie que ſeroit cette Opinion Monſtreuſe, on ne pourroit pourtant le traiter d'Heretique, ni de Blaſphemateur. Aucun Concile, diroit-il, n'a decidé que cela ne ſe feroit pas: Il m'eſt donc permis de ſoûtenir & de croire cette Doctrine juſqu'à ce qu'un Concile en ait autrement ordonné? Que luy diriez-vous, mon cher Pere, le renvoiriez-vous à l'Ecriture Sainte? Il vous dira que ce n'eſt pas à luy, non plus qu'à vous, à l'interpreter, mais à l'Egliſe. Le renvoirez-vous au Pape? Il vous dira que le Pape n'eſt pas l'Egliſe Infaillible, qu'il croit avec vous que c'eſt un Concile Canoniquement aſſemblé, c'eſt à dire, libre, éclairé, deſintereſſé, &c. Cela étant, il n'en demordra pas juſqu'à l'aſſemblée d'un Concile; & ſi ce Concile s'aſſemble, il le recuſera encore pour Juge s'il n'eſt pas Canonique? Or, ſans une revelation du Ciel, je le defie de diſtinguer un Concile

ciſe Canonique, de celuy qui ne l'eſt pas, *&c.*

Mais peut être aimerez vous mieux donner l'Infaillibilité au Pape qu'au Concile. Mon cher Pere, je ne ſuis pas moins Heretique en ce point qu'en l'autre. C'eſt pourquoy ſi vous ſouhaitez que je faſſe le même preſent au Pape, il faut que vous ayez encore la bonté de faire quelques queſtions à mon Couſin. Vous luy demanderez-donc, s'il vous plaît, où étoit l'Infaillibilité dans tous les Siecles, où l'on a vû la prétendüe Epouſe de Jeſus Chriſt mariée à pluſieurs Epoux, c'eſt à dire, l'Egliſe Romaine gouvernée par pluſieurs Papes en même temps; Sur tout pendant les cinquante ou ſoixante ans que l'on en vid deux, trois, quatre, quelque fois cinq, chacun à la tête d'une Armée, pour ſe diſputer les Clefs de Saint Pierre, les Foudres à la Bouche, & l'Epée à la main? Que n'avez-vous là ces belles Hiſtoires au lieu de vos Legendes Impies & Fabuleuſes! Demandez-luy où étoit cette Infaillibilité, pendant cinq ou ſix cens ans, que les Papes ont été * Empoiſonneurs, Concubinaires, Adultaires, † Inceſtueux, § Sorciers, Magiciens, ¶ Sodomites, †† Athées notoires & de profeſſion; ** Si Cruels & ſi Ambitieux, que par les Croiſades qu'ils publierent contre les Saraſins, pour uſurper l'Occident, par les Guerres & les Seditions qu'ils excitent chez les

* *Benoît 9. Empoiſonneur de ſix Papes.* † *Sergius, Corrupteur de la Mere & de la Fille.* § *Jean 10. Corrupteur de ſa Grande-Mere.* ¶ *Gregoire 7. Jean 12. Magiciens*, &c. †† *Sixte 4. qui permit la Sodomie pendant trois mois de l'Année.* ** *Boniface 8. & Alexandre 6. Athées*, &c.

Grecs pour leur faire Adorer les Images * Par le bouleverſement de toute l'Europe qu'ils cauſerent en ſecoüant le joug des Empereurs, & en Maſſacrant tous leurs Ennemis, repandirent plus de Sang Humain, que les Ceſars, les Alexandres & tous leurs autres fameux Uſurpateurs, qui ont vécu depuis la Fondation du Monde, n'en ont repandu pour la Conquête de l'Univers ? Certes, mon cher Pere, croyez-en ce qu'il vous plaira, pour moy je vous avoüe que j'ay l'Ame trop Calviniſte pour reconnoître dans ces Monſtres, vomis de l'Enfer, un Eſprit Infaillible, Privilege qui fait le plus excellent Attribut de la Divinité. Ce ne ſont point les Huguenots qui ont écrit la Vie de ces Infames; Ce ſont des Cardinaux, des Archevêques, des Evêques, des Docteurs de vôtre Egliſe : Dieu a permis qu'ils ſe ſoient aveuglez eux-mêmes, comme l'Hiſtorien du Concile de Trente, pour éclairer ſes Elus. Sans cela, comment auroient-ils pû reconnoître dans le Chef de leur Egliſe de ſi viſibles caracteres de l'Antechriſt, ſans ſecoüer le joug de ce Tiran, & ſans ſortir de Babilone ?

De plus je prie encore mon Couſin de vous dire, juſqu'où s'étend l'Infaillibilité du Pape, s'il eſt Infaillible en tout & à tous égards ? Il vous répondra deux choſes.

La premiere, qu'il n'eſt pas Infaillible dans les Meurs, & qu'il peut ſe damner comme un autre homme : Qu'il peut vivre comme un Athée, être Sorcier, Magicien, Sodomite, *&c.* ſans pourtant pouvoir errer dans la Doctrine. Mon cher Pere, il faut avoir l'Ame bien Papiſte pour croire un tel Paradoxe.

* *Dans le huitieme Siecle.*

Une

Une des Calomnies dont les Declamateurs * de l'Egliſe Romaine noirciſſent les Proteſtans, eſt de leur faire dire, que la Grace & le Peché peuvent habiter enſemble dans un même Cœur ; Mais voici quelque choſe de bien plus effroyable, qui devroit impoſer un éternel ſilence à ces Laches Calomniateurs. Un Pape, ſelon leurs principes, peut-être Homme, Dieu & Diable tout à la fois ; Homme par ſa Nature Humaine, Dieu par ſon Infaillibilité Divine, & Demon par ſa Malice infinie. Quelle horrible Monſtre, bon Dieu !

La ſeconde choſe que vous repondra nôtre Docteur, ſera, que le Pape n'eſt Infaillible, pour ce qui regarde la Doctrine, que dans les queſtions de Droit, & non pas dans les queſtions de Fait. Une queſtion de droit, c'eſt de ſavoir s'il faut Adorer Jeſus Chriſt, & une queſtion de fait, c'eſt de ſavoir ſi Jeſus Chriſt eſt reſſuſcité. Cela étant, ſi le Pape decide qu'il faut Adorer Jeſus Chriſt, voilà un Article de Foy que vous devez croire, parce que c'eſt une queſtion de droit, dans la deciſion de laquelle il ne peut errer ; Mais s'il decide que Jeſus Chriſt eſt reſſuſcité, vous pourrez en douter, parce que c'eſt-là une queſtion de fait, où il peut ſe tromper. Or, mon cher Pere, ſi vous pouvez douter de la Reſurrection du Sauveur, vous pouvez douter de ſes Miracles, de ſa Sainteté, de ſa Divinité, en un mot de la Redemption. *Si Jeſus Chriſt n'eſt par Reſſuſcité*, dit Saint Paul, *vôtre Foi eſt vaine, vous eſtes encore dans le Peché.* 1 Cor. ch. 15. v. 17. De là ne comprenez vous pas que ce n'eſt là qu'une Infaillibilité imaginaire ? La plupart

* *Le Renverſement de la Morale.*

des queſtions de droit ſont fondées ſur des queſtions de fait ; Il faut être certain de la verité de celles-ci, afin de pouvoir l'être de celles-là. Mais avant que de paſſer outre, je veux tirer de cette diſtinction de droit & de fait une concluſion qui me va juſtifier d'Hereſie.

Si le Pape peut ſe tromper dans les faits, on peut douter de tous ceux dont il decide ſans être Heretique ; & ſi on a point d'autre garant que ſa parole, on eſt obligé d'entrer ſoi-même en connoiſſance de cauſe ; Par exemple, s'il decidoit que je ſuis à Paris, vous ne ſeriez pas obligé de croire cela comme un Article de Foy ; Vous ſeriez en droit de dire c'eſt une queſtion de fait, ou le Pape ſe peut tromper, & il ſe trompe effectivement, mon Fils eſt à Londres, & non pas à Paris. Ce principe étant établi, je ſoûtiens, mon cher Pere, qu'en refuſant d'ajouter Foy aux principaux points pour leſquels je me ſuis ſeparé de l'Egliſe Romaine, je ne ſuis non plus Heretique, que vous le ſeriez en n'ajoutant pas Foy au Pape, s'il decidoit que je ſuis à preſent à Paris. La choſe parle d'elle-même, vous ne pretenderiez pas être Heretique, parce que ce ſeroit un fait où le Pape pourroit ſe tromper : Or, je ſoûtiens que les principaux points auquels je refuſe d'ajoûter Foy, & pour leſquels je me ſuis ſeparé de l'Egliſe Romaine, ſont des faits. N'eſt-ce pas un fait, de ſavoir ſi J. Chriſt s'eſt ſacrifié dans la Cene, & s'il a commandé à ſes Apôtres de le ſacrifier juſqu'à la fin du Monde ? N'eſt ce pas un fait, de ſavoir ſi J. Chriſt eſt Corporellement dans l'Euchariſtie, s'il eſt Corporellement en pluſieurs lieux, s'il ſe fait dans le Sacrement une

Tran-

Tranſubſtantiation ? N'eſt-ce pas un fait, de ſavoir ſi Dieu precipite dans le Purgatoire les Ames des Juſtes aprés leur mort ? De ſavoir ſi les Apôtres ont invoqué les Saints, ont Adoré les Images, ont accordé des Jubilez, ont refuſé la Coupe au Peuple, & ſi J. Chriſt a commandé toutes ces choſes ? Que dis-je ? N'eſt-ce pas un fait, de ſavoir ſi le Pape eſt Infaillible ou s'il ne l'eſt pas, comme de ſavoir, ſi je ſuis à Londres, ou ſi je n'y ſuis pas ? Si ce ſont là des faits, ſi le Pape n'eſt point Infaillible dans les faits, pourquoi voulez-vous que je ſois Heretique en n'y ajoûtant pas de Foy, ſur la Parole du Pape ? Ne ſuis-je pas en droit de douter de ces faits, de les examiner moi-même, & de voir ſi celui qui peut ſe tromper, ne s'eſt point effectivement trompé ? Et ſi par la Parole de Dieu, je ne decouvre que fauſſeté, qu'Erreur, que Menſonge, qu'Illuſion dans ſes Deciſions ; Suis-je Heretique pour les mepriſer ? Encore une fois, comme vous le ſeriez en vous raillant de ſa Deciſion, s'il decidoit que je ſuis à Paris, au moment que je ſuis à Londres.

Mais il y a plus, Si l'Infaillibilité du Pape devoit être la ſeule Regle de ma Foy & non pas l'Ecriture Sainte, il s'enſuivroit que je pourrois n'avoir plus de Foy & être Athée, ſans ceſſer d'être bon Catholique. Cela paroît contradictoire ; cependant rien n'eſt plus vrai. Vous me comprendrez fort bien ſans avoir étudié en Philoſophie. N'eſt-ce pas une queſtion de fait, de ſavoir s'il y a un Dieu actuellement, Exiſtent, Juſte, Sage, Miſericordieux ? La raiſon me le dit, elle m'en convainc, mais ſelon les principes de l'Egliſe Romaine, je dois ſans ceſſe me deffier de ma raiſon ;

ſon : Ses lumieres ne ſont que tenebres, il n'y a que l'Infaillibilité de l'Egliſe qui puiſſe m'éclairer. L'Ecriture me revele encore qu'il y a un Dieu infiniment parfait ; mais cette Ecriture n'ayant point d'autorité à mon égard, ſans l'autorité de l'Egliſe Romaine, & étant infiniment obſcure, je peux douter de ce qu'elle dit : Peut être n'y comprens-je rien. Pour ſavoir s'il y a un Dieu, je dois donc conſulter le Pape, qui ſe dit Infaillible, il me répond qu'il y en a un ; mais pour cela je n'en ſuis pas plus certain. Il m'avoüe en même-tems qu'il peut ſe tromper dans les queſtions de fait : Or c'eſt une queſtion de fait, de ſavoir s'il y a un Dieu ; Il peut donc ſe tromper en decidant qu'il y en a un. Qui m'aſſurera qu'il ne ſe trompe pas ? Ne pourrai-je pas raiſonnablement douter de ce fait, ſans bleſſer ſon Infaillibilité ? je ſerai donc Catholique & Athée tout enſemble. Catholique en accordant au Pape l'Infaillibilité dans le Droit ; Athée en doutant de l'exiſtence de Dieu, comme d'un fait, où le Pape n'eſt pas Infaillible, *&c.*

Le P. Renoult ne manquera pas de vous conſeiller ici, de me demander par quelle voye je ſuis aſſuré que l'Ecriture eſt Infaillible, & quelle eſt la Parole de Dieu, plûtôt que les Fables d'Eſope ; mais je vous prie de lui répondre par avance, que ce n'eſt pas à un Chrêtien à me propoſer cette difficulté, ce n'eſt qu'à un Payen qui veut ſe faire Chrêtien. Il faudroit d'abord lui faire reconnoître les Divins caracteres de nos Ecritures, avant que de vouloir l'obliger à croire ce qu'elles renferment. Si le P. Renoult veut être auſſi ſincere qu'un Pape, qui traitoit de

Fable

Fable l'Hiſtoire de J. Chriſt, & de Roman l'Ecriture Sainte, j'eſpere que ſans avoir étudié en Sorbonne, l'Eſprit de Dieu me fournira aſſez de lumieres pour confondre ſon incredulité. Mais croyant auſſi bien que moi, ou du moins faiſant ſemblant de croire à l'Ecriture, ce n'eſt pas à lui à me demander des preuves de ſa Divinité. C'eſt un principe reçû de tous les Chrêtiens, que l'Ecriture eſt la Parole de Dieu, inſpirée aux Prophetes, aux Apôtres, aux Evangeliſtes. Il y a ſeulement cette difference, que les Proteſtans reconnoiſſent la Divinité de l'Ecriture par l'Ecriture même, au lieu que les Papiſtes ne croyent qu'elle eſt divine, que parce que le Pape le dit. S'il decidoit que ce Livre eſt une Fable, ils le jetteroient au feu. C'eſt pourtant encore ici un Fait, auſſi bien que ceux dont nous venons de parler, ſur lequel le Pape ne peut infailliblement prononcer, ſupoſé qu'il ne ſoit Infaillible que dans le Droit.

Vous voyez, mon cher Pere, combien de difficultez naiſſent du premier principe de vôtre Egliſe. Si vous voulez donc me convaincre d'Hereſie en ce point, il faut que mon Couſin vous donne des preuves des propoſitions ſuivantes. Premierement, qu'il y a dans le Monde une Egliſe Infaillible. Secondement, que cette Egliſe Infaillible eſt l'Egliſe Romaine. En troiſiéme lieu, en quel lieu ou en quelle Perſonnes reſide cette Infaillibité. En quatriéme lieu, que cette Infaillibillité ne ſe trouve que dans la Doctrine & non pas dans les mœurs. En cinquiéme lieu, que l'Egliſe Romaine n'eſt Infaillible que dans les queſtions de Droit & non pas de Fait. En ſixiéme lieu, il faut qu'il m'enſeigne comment je dois m'y prendre pour diſtin-

distinguer les Conciles Canoniques & Orthodoxes de ceux qui ne le sont pas (Supoſé que l'Infaillibilité reſide dans les Conciles) & comment je pourrai accorder ceux qui ont decidé des choſes contradictoires. En ſeptiéme lieu, ſi c'eſt le Pape qui doit être Infaillible, il doit auſſi me donner une Regle certaine & infaillible, pour ſçavoir ceux qui ont été Canoniquement élus, afin que je ſçache où étoit l'Infaillibilité pendant le Schiſme des Papes. En huitiéme lieu, ce que ſignifie ce terme, *Canoniquement*. Car c'eſt encore un petit galimatias auſſi inexprimable que cette propoſition, *l'Egliſe eſt Infaillible*, qui eſt une Mer de difficultez, dont on ne trouve pas le fond.

En attendant que le Pere Renoult m'ait ſatisfait ſur ce ſujet, je vous répondray en un mot; qu'une Egliſe qui a Erré & qui Erre actuellement, n'eſt pas Infaillible: Or eſt-il que l'Egliſe Romaine a Erré & Erre encore actuellement, donc, elle n'eſt pas Infaillible. Tout ce que nous avons dit prouve ma ſeconde propoſition, à ſçavoir, qu'elle a Erré & qu'elle erre encore. Il y a plus de mille ans qu'elle s'eſt corrompüe dans ſa Doctrine, dans ſon Culte, dans ſon Gouvernement; tous les Paſſages que je vous ai alleguez, doivent vous en convaincre. Concluons donc, que bien loin d'être *l'Appuy & la Colomne de la verité* comme le doit être ſelon Saint Paul la vraye Egliſe de Jeſus Chriſt, elle a maltraité cette verité, elle l'a trahie & perſecutée, en faiſant honteuſement triompher l'Erreur & le Menſonge dans le Chriſtianiſme.

Il faut avoir la Foy ſans raiſonner, dites vous; Qu'eſt-ce que c'eſt que d'avoir la Foy mon cher Pere? C'eſt de croire toutes les ve-

rité

ritez revelées de Dieu. Nous disons que toutes ces veritez revelées ne sont que dans l'Ecriture ; mais le P. R. vous dira qu'elles sont dans l'Ecriture & dans la Tradition, c'est à dire, dans les Coûtumes de l'Eglise Romaine. La Politique est charmante ! Cette Tradition revele tout ce que l'on veut, aussi bien que le Saint Esprit, que les Couriers du Pape apportoient de Rome au Concile de Trente, dans leur Valise. Demandez au Pere Renoult, si la Messe, la Transubstantiation, le Culte des Images, l'Invocation des Saints, les Indulgences, le Rosaire, *&c.* sont des veritez revelées de Dieu? S'il vous répond qu'ouï, demandez luy où elles sont revelées? S'il vous répond qu'elles sont revelées dans l'Ecriture : Priez le de vous enseigner dans lequel des deux Testamens, en quels Chapitres, en quels Versets ? S'il peut me convaincre que je suis Heretique, il me convaincra en même temps que je suis aveugle, car j'ay lû & relû l'Ecriture, & bien loin d'y avoir trouvé quelque chose de semblable, j'y ay trouvé tout le contraire. S'il vous répond que Dieu à revelé ces choses dans la Tradition ; Demandez luy, en second lieu, si Dieu peut se contredire ? Il vous répondra sans doute qu'il ne peut jamais y avoir de contradiction en Dieu. Aprés cela, sans être Docteur, vous l'embarasserez beaucoup. Si Dieu ne peut se contredire, luy direz vous, d'où vient donc qu'il défend dans l'Ecriture, ce qu'il commande dans la Tradition Romaine, ou qu'il commande dans l'Ecriture, ce qu'il défend dans la même Tradition ? La chose saute aux yeux. Dans l'Ecriture il dit, *Tu ne te feras point d'Images taillées, ni aucune ressemblance*, &c. *Tu ne te prosterneras point devant elles,*

Tu

Tu ne les ſerviras point : Dans la Tradition Romaine, on luy fait dire, *Tu te feras des Images taillées, & toutes ſortes de reſſemblances, Tu te proſterneras devant elles, & tu les ſerviras.* Dans l'Ecriture il dit, *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à luy ſeul tu ſerviras* : Dans la Tradition Romaine on luy fait dire, *Tu adoreras, non ſeulement les Images, des Anges, de Saint Benoît, de Saint Dominique, de Saint François, mais tu feras à leur honneur un Service Divin.* Dans l'Ecriture il dit, *Que Jeſus Chriſt par une ſeule Oblation, une ſeule fois faite de ſon Corps, a parfait pour toûjours ceux qu'il a ſanctifiez* : Dans la Tradition Romaine, on luy fait dire au contraire, *Que Jeſus Chriſt n'a point parfait pour toûjours les Sanctifiez par une ſeule Oblation ; Mais par des millions d'Oblations qu'il fait tous les jours de ſon Corps & de ſon Sang ſur les Autels de la Terre.* Enfin dans l'Ecriture, il nous ordonne d'avoir recours à l'Ecriture ſeule, pour aprendre d'elle ce que nous devons croire, *Enquerez vous diligemment des Ecritures* : Il nous menace de nous effacer du Livre de Vie, ſi nous y ajoutons on diminüons * : Dans la Tradition Romaine, on luy fait dire au contraire, *Ne vous enquerez pas des Ecritures, elles vous perderoient, croyez à l'aveugle ce que croit l'Egliſe Romaine, conſultez ſes coûtumes ſans examiner ſi elles ſont bonnes ou mauvaiſes.* Vous voyez, mon cher Pere, que l'Ecriture & la Tradition Romaine ſont auſſi opoſées que la Lumiere & les Tenebres. Si Dieu eſt l'Auteur de l'une & de l'autre, il eſt conſtant qu'il ſe contredit. N'eſt-ce pas là en faire une Divinité ridicule, & luy faire joüer un Perſonnage

* *Apocalipſe chap. 22. verſ. 18. & 19.*

indigne

indigne de Dieu ? Que l'Egliſe Romaine ne decide t'elle plûtôt que Dieu n'eſt pas l'Auteur de l'Ecriture, mais ſeulement de la Tradition Romaine ? Que ne condamne-t-elle au Feu toutes ſes Bibles ? Ne luy ſont-elles pas auſſi contraires que celles des Proteſtans qu'elle a fait bruler en France par les mains des Boureaux ? Ne feroit-t-elle pas moins de deſhonneur au Saint Eſprit, de ne le reconnoître que pour l'Auteur de la Tradition Romaine, que pour l'Auteur de deux choſes qui ſe combattent & ſe détruiſent ? Pour moy, ayant de fortes preuves que l'Ecriture eſt l'Ouvrage de ce Divin Eſprit ; Je recuſe pour mon Juge la Tradition de l'Egliſe Romaine, j'en appelle à l'Ecriture. Eſt-ce là être Heretique ?

Tenez donc pour certain, mon cher P. que toute Tradition contraire à la Parole de Dieu écrite, eſt une vieille impoſture, qui ne doit jamais l'emporter ſur la verité. Nous reçevons avec reſpect toutes les Traditions, ſoit de l'Egliſe univerſelle, ſoit d'une Egliſe particuliere ou nous nous trouvons, qui ſont conformes à cette Divine Ecriture ; Mais auſſi nous rejettons toutes celles qui luy ſont contraires. Quand vos Docteurs nous demandent, pourquoy nous *outre-paſſons* les Traditions des Anciens ? Nous leur faiſons la même réponſe que fit autrefois Jeſus Chriſt aux Phariſiens, lors qu'ils luy firent une pareille queſtion, *Et vous, pourquoy outre-paſſez vous les Commandemens de Dieu par vôtre Tradition ?* * *Vous honorez Dieu pour neant enſeignant des Doctrines qui ne ſont que des Commandemens d'hommes* : Selon ce principe, nous nous ſoumettons à la Tradition de l'E-

* *Math.* 15. *juſqu'au v.* 9. *Marc C.* 7. *v.* 5, 6, 7, *&* 8.

gliſe Univerſelle qui autoriſe le Batême des patits Enfans ; quoy qu'il ne ſoit pas commandé en propres termes dans l'Ecriture, elle ne le défend pas; au contraire elle l'inſinüe clairement. Elle dit que le Royaume des Cieux appartient aux petits Enfans, & que Jeſus Chriſt leur impoſa les mains ; Preuve évidente qu'ils ſont dignes de recevoir le Sçeau de l'Alliance de Dieu. Elle dit ailleurs que les Apôtres Batiſerent de nombreuſes Familles : Il eſt à croire qu'il y avoit des Enfans. En un mot ſous la Loy, les Enfans des Juifs étoient Circoncis ; Pourquoy donc ſous la Grace, les Enfans des Chrêtiens ne ſeroient-ils pas Baptiſez ?

Nous avons le même reſpect à proportion pour les Traditions d'une Egliſe paiticuliere dans les choſes indiferentes d'elle même, touchant leſquelles l'Ecriture ne preſcrit rien de poſitif. Par exemple, nous ne voudrions pas faire un Schiſme, avec l'Egliſe Romaine, pour la Communion avec du Pain Azime, ou parce qu'elle mêle un peu d'eau avec le Vin de l'Euchariſtie. Si nous nous accordions en tout le reſte, nous n'aurions rien plus à cœur que la Reünion : Pour mon particulier, je ne m'en ſerois jamais ſeparé pour ce ſeul ſujet, & je me ſerois ſoumis ſans ſcrupule à une telle Tradition qui n'a rien de Criminel, n'ayant rien de contraire à l'Ecriture. Selon ce même principe, nous blamons le ſcrupule de ceux qui en Angleterre, refuſent de ſe conformer à l'Egliſe Anglicanne, à cauſe de quelques petites Ceremonies, qui n'ont rien de criminel en elles mêmes. Les eſprits dociles & degagez de prejugez, ne font pas de Schiſme pour ſi peu de choſe.

Je

Je viens maintenant aux Saints de vôtre Egliſe. Il y en a de deux ſortes, les Sains du Chriſtianiſme, & les Saints du Papiſme. Les Saints du Chriſtianiſme, ce ſont les Apôtres, les Evangeliſtes, les premiers Martirs qui ont répandu leur Sang pour la Confeſſion de Jeſus Chriſt : Nous y ajoûterons, ſi vous voulez, les Docteurs des premiers Siecles, que nous apelons les Saints Peres. Vous me permettrez pourtant de croire la choſe bonnement & charitablement, & non pas comme un Article de Foy, pour ce qui regarde les Martirs & les Peres, Dieu ſeul ayant connu les motifs de leur zele & de leur Pieté. Pour les premiers, ils ont été Canoniſez par Jeſus Chriſt, comme il eſt infaillible, dans le fait, auſſi bien que dans le droit, nous croyons fermement qu'ils ſont Saints. Si l'Egliſe Romaine ſe glorifie de ces Saints, nous nous en glorifions auſſi, & avec bien plus de raiſon, puiſqu'ils ſe ſont Sanctifiez dans la Religion que nous profeſſons, ſans aucun mêlange du Papiſme. Si quelques-uns des Peres ont eu des Erreurs, comme Saint Auguſtin, qui croyoit que la Communion étoit auſſi neceſſaire aux Enfans, que le Batême, nous eſperons que Dieu leur aura fait miſericorde, pour des choſes ſur tout, qui n'ont pas eu de facheuſes ſuites dans l'Egliſe. Quoy qu'il en ſoit, ſi nous les apelons Saints, c'eſt pour nous conformer à la coûtume, & non pas pour decider infailliblement qu'ils ſont dans le Ciel. Nous ſommes bien plus aſſurez du Salut du bon Larron, que de celuy de Saint Auguſtin, quoy qu'il n'ait pas ſi bien vêcu que luy.

Les Saints du Papiſme, ce ſont tous les bons amis du Pape, à l'honneur deſquels, en reconnoiſſance

noiſſance des bons ſervices qu'ils lui ont rendu pendant leur Vie, il batit des Temples aprés leur Mort, Conſacre des Autels, offre des Sacrifices, éleve des Statües qu'il fait adorer, *&c.* Tels ſont entr'autres tous les Fondateurs d'Ordre, dont tous les Couvents ſont autant de Citadelles, qui dans le ſein des Royaumes, tiennent fort pour Rome. Il n'y a que le pauvre Robert, Fondateur de l'Ordre de Frontevrau, que le Pape n'a pas voulu mettre au rang des Saints, ni pour Argent, ni pour Amis. On dit en l'Egliſe Romaine que ſa diſgrace vient de ce que pour éprouver les Filles Novices de ſon Ordre, il couchoit fort ſouvent avec elles, & que ſi elles reſiſtoient à cette rude Tentation pendant leur Novitiat, il leur faiſoit faire Profeſſion, concluant de là qu'elles pourroient garder toute leur vie un Celibat inviolable. Quoi qu'en diſent les Papiſtes, les Proteſtans ne peuvent croire que cela ait empeché ſa Canoniſation. On en a bien Canoniſé d'autres à Rome, qui ne s'étoient pas ſimplement contentez de dormir chaſtement auprés des Vierges, comme l'on dit qu'il a fait.

Aprés tout, il s'en faut beaucoup que nous reconnoiſſions pour Saints, les Saints du Papiſme. Nous ſouhaitons pour eux que Dieu leur ait fait miſericorde, & qu'ils ne ſoient pas du nombre de ceux dont parle un Pere, dont les Corps ſont venerez ſur la Terre, & dont les Ames ſont tourmentées dans les Enfers. Il n'eſt pas auſſi facile d'écrire le nom d'un homme dans le Livre de Vie, que dans le Calendrier Romain. Je voudrois bien ſavoir qui a revelé au Pape le Salut d'une ſeule Ame, lui qui avoüe pouvoir ſe tromper dans

dans les faits. A-t-il été le Secretaire de Dieu pour ſavoir le nombre des Predeſtinez ? N'eſt-ce pas un fait, de ſavoir ſi un homme eſt dans le Ciel ou s'il n'y eſt pas ? Toutes les recherches aparentes qu'il fait faire de la Vie, de la Pieté, de la Sainteté d'un homme pendant ſa Vie, & des Miracles qu'il a fait aprés ſa mort, ne ſont-elles pas fondez ſur des faits ? Que ſait-il s'il ne s'y eſt pas trompé, vû qu'il l'a tant de fois été dans de ſemblables circonſtances ? Si vous voulez me convaincre d'Hereſie, il faut que mon Couſin vous fourniſſe encore quelques raiſons, par leſquelles vous puiſſiez me convaincre que le Pape ne s'eſt point trompé dans la Canoniſation de vos Saints, mais juſques là, mon cher Pere, vous me permettrez d'en douter. Je ſai un peu trop le genie de la Cour de Rome quand il s'agit de ſes Interêts. Je ſai auſſi de quelle trempe ſont la plûpart de ſes Saints. Ce ſont fort ſouvent des Cruels, des Ambitieux, des Parricides, des Athées, comme un Gregoire VII. qui par toutes ſortes de crimes avança là Miſtere d'iniquité en ſecoüant le joug de ſon Prince : Comme un Dominique, qui inventa le cruel Tribunal de l'Inquiſition pour affermir le Pape ſur ſon Trône : Comme un Thomas de Cantorbery, qui ſe fit tenir l'Etrier par ſon Roi, & brouilla tellement le Royaume d'Angleterre, qu'il l'aſſujettit au Pape : Comme le Jeſuite Garnet, qui fit des Mines ſous les Chambres du Parlement d'Angleterre, pour faire perir le Roy * & tous les Seigneurs du Royaume. C'eſt là un de vos Martirs. Je ne doute pas que le Pape ne Canoniſe auſſi

* *Jaques Premier.*

bien tôt Charnock, qui fut dernierement pendu, aprés avoir été convaincu d'avoir voulu attenter à la vie du Roi, & qu'il ne fût toûjours prêt de canoniſer le premier Papiſte, qui ſeroit aſſez lâche & aſſez Barbare pour aſſaſſiner ce grand Prince. Voila, mon cher Pere, quels ſont les Saints du Papiſme. Ceux qui n'ont pas été tels, ont été des Foux & des Viſionnaires à mettre aux Petites Maiſons, comme un François d'Aſſize, un Gilles, un Junipere, *&c.* Sans parler des Saints Imaginaires que vous invoquez : comme un Chriſtophle & un Longis, qui ſont encore à venir, & qui ont pourtant déja autant fait de Miracles que tous les autres. Suis-je Heretique pour ne pas invoquer ces grands Saints ? *&c.*

Quant aux Miracles de vôtre Egliſe, il y en a auſſi de deux ſortes, les Miracles du Chriſtianiſme, & les Miracles du Papiſme. Les Miracles du Chriſtianiſme, ſe voyent dans les Malades que J. Chriſt a gueris, dans les Poſſedez qu'il a delivrez, dans les Morts qu'il a reſſucitez, *&c.* C'eſt ſa Reſurrection, ſon Aſcenſion, la Decente du Saint Eſprit, *&c.* Ce ſont les Aveugles que les Apôtres ont éclairez, les Boiteux qu'ils ont redreſſez, les Sourds qu'ils ont fait entendre, *&c.* Ce ſont là les Miracles de l'Egliſe Univerſelle, c'eſt-à-dire de tout le Chriſtianiſme. Ce ſont ces merveilles qui ont ſoûmis les plus Hautes Puiſſances au Joug d'un Dieu Crucifié. Depuis ce tems-là, les Miracles ont été rares, depuis le premier ou le ſecond Siecle, peut-être n'en trouveroit on pas deux bien autentiques. Ces premiers Miracles ſont les nôtres, comme nous ne prêchons pas une nouvelle Religion, Dieu n'eſt pas obligé d'en faire de

de nouveaux pour autoriſer nôtre Doctrine, en faveur de laquelle il fit tant de Prodiges il y a environ dix-ſept Siecles.

Les Miracles du Papiſme, ce ſont toutes les Fables Folles & Extravagantes raportées dans la Vie des Saints du Papiſme. Tous les honnêtes gens de l'Egliſe Gallicane, en rougiſſent de honte. Ils ſavent fort bien que toutes ces Fables ont été inventées pour accrediter ce que defend l'Ecriture. En effet, ç'a été le ſeul but des Impoſteurs, des Moines ſur tout: Mais l'Egliſe Romaine ayant remarqué que le Peuple étoit facile à duper & qu'il donnoit la dedans, elle s'en eſt ſervie pour parvenir à ſes fins. Pour augmenter le nombre des Impoſteurs, elle a canoniſé tous ceux qui ont été aſſez Ingenieux pour faire des Miracles pendant leur vie, & elle recompenſe largement ceux qui ſavent le ſecret de leur en faire faire aprés leur Mort. Quand elle voulut faire Adorer les Images, pour les rendre Lucratives, elle leur fit faire quantité de Miracles; ſans cela on les auroit toûjours regardées comme des Saints qui ne gueriſſent de rien. Quand elle voulut uſurper les Etats des Sarraſins par les Croiſades, elle fit paroître des Croix en l'air, arborées de l'Etendart du Pape. Quand elle voulut uſurper la Couronne Imperiale, elle Canoniſa tous les Lâches Inſtrumens de ſon ambition, & fit faire des Miracles à leurs Cadavres, pour faire croire qu'ils s'étoient ſantifiez dans les Guerres du Pape. Quand on voulut accrediter la Fable du Purgatoire, on trouva le ſecret de faire apparoître autant d'Ames qu'il en falût pour implorer le ſecours des Vivans. Aujourd'hui même quand on éleve ſur un Autel l'Image de quelque

que nouveau Saint, ou qu'on lui dedie un Temple, pour rendre & l'Image & le Temple profitables, on ne manque pas d'induſtrie pour faire des Miracles qui éclatent. Je ne ſai pas à quoi les Cordeliers penſent, de n'en faire point faire à Saint Jean Capiſtran, nouvellement canoniſé, auſſi bien qu'à Saint Antoine de Padouë, qui ſait ſi bien faire recrouver les choſes perdües. Il eſt vrai qu'en France on en eſt un peu revenu, ſur tout où les Proteſtans ont decouvert le Pot aux Roſes. Mais en Italie & en Eſpagne, c'eſt-là que l'Impoſture fait triompher l'Idolâtrie. On y voit encore des Images qui ſuent, qui parlent, qui pleurent, qui rient, qui chantent, qui ſe tranſportent d'un lieu en un autre ; tantôt vous les voyez, tantôt vous ne les voyez pas. Bon Dieu ! aprés tant de Miracles, comment peut-il y avoir des Huguenots au Monde ?

Ce ſont-là, mon cher Pere, les Miracles du Papiſme, & non pas les nôtres, nous les lui cedons de bon cœur. Si nous étions des Impoſteurs, nous trouverions bien le ſecret d'en faire autant. Nous ſavons un peu comment cela ſe fait en l'Egliſe Romaine. Si Calvin avoit voulu reſſuciter un Mort, comme les Prêtres de Village vous le pronent, croyez vous qu'il n'y eût pas auſſi bien reuſſi qu'un François d'Aſſize, qui en a reſſuſcité par cinquantaines ? Mon cher Pere, je vous dirai en paſſant que tous ces faux Miracles produiſent des effets bien funeſtes dans l'eſprit des Juifs. Ils concluënt de-là, que tous les Miracles que nous attribueons à J. Chriſt & aux Apôtres peuvent être fabuleux. Car, diſent-ils, s'il eſt poſſible que les Prêtres & les Moines en impoſent

poſent à tant de Royaumes, en leur faiſant croire comme des veritez des choſes, dont le ſeul recit a un caractere de fauſſeté, & qui ſont fabuleuſes de notorieté publique : Ne ſe peut il pas faire auſſi, que J. de Nazareth & ſes Diſciples ayent ingenieuſement ſeduit les premiers Chrêtiens par de faux Miracles. Je ne veux pas m'étendre ſur ce ſujet, il faudroit faire un gros volume & non pas une Lettre. C'eſt aſſez à un homme raiſonnable de lire vos Legendes, ou ſeulement le Livre du Pere Craſſet Jeſuite, dans lequel il s'emporte contre un de vos Evêques, qui dans un petit & excellent ouvrage, avoit donné des avis ſalutaires aux Devots indiſcrets de la Sainte Vierge. Ce miſerable Jeſuite, comme l'apelle Monſieur Arnaud, remplit ſon ouvrage de Miracles, ſi Fabuleux & ſi abominables, que les Diables mêmes en auroient horreur.

La ſeule Hiſtoire, par exemple, d'une certaine Beatrix d'Allemagne, où il eſt dit, que pendant quinze ans qu'elle fût vagabonde avec un Prêtre corrupteur, la Sainte Vierge prit ſa figure & fit en ſon abſence l'Office de Portiere du Couvent, duquel elle avoit Apoſtaſié, afin que ſon crime fût chaché, & cela parce qu'elle diſoit tous les jours quelques *Ave Maria :* Cette Hiſtoire, dis-je, ne feroit-elle pas rougir l'Enfer, auſſi bien que le Livre des Conformités de Saint François ? Le Pere Craſet, ou plûtôt tout le Papiſme en fournit des millions de ſemblables : & ſi Monſieur Arnaud avoit traité le Pere Craſſet de miſerable en Eſpagne, comme en France, il auroit été mis à l'Inquiſition auſſi bien que l'Autheur des Avis Salutaires. Le Livre de Craſſet, eſt l'ouvrage de tous les Jeſuites : Il eſt approuvé de leur General,

General, par conſequent du Pape. Les Miracles du Pere Craſſet ſont donc les Miracles du Papiſme : Or comme il eſt auſſi certain que ce ne ſont que des Fables, des Impoſtures, des Impietez, qu'il eſt certain qu'en plein midy, il eſt jour ; Suis-je plus Heretique que Monſieur Arnaud pour ne pas y ajoûter Foy ?

Aprés cela, que le Papiſme vante tant qu'il voudra ſes Miracles, nous nous contenterons de luy répondre ce que Saint Auguſtin * répondit autrefois aux Donaſtiques, qui ſe vantoient du même privilege. Voicy ces propres paroles : *Que le Donatiſte ne diſe point cecy eſt vray, parce que Donat ou Pontius* (en changeant trois mots, nous diſons : Que le Papiſte ne diſe point cecy eſt vray, parce que François ou Junipere) *ou quelque autre que ce ſoit a fait ces choſes merveilleuſes, ou celles là, ou parce que des hommes prient aux Tombeaux de nos Morts & ſont exaucez* (Remarquez bien cecy) *Ou parce qu'un tel nôtre Frere, ou une telle nôtre Sœur, a vû en vaillant une telle Viſion, ou qu'en dormant elle a ſongé une telle Viſion. Que l'on éloigne ces choſes, qui ſont, ou des fictions d'hommes menteurs, ou des preſtiges d'hommes trompeurs : Car, ou les choſes que l'on dit ne ſont pas vrayes, ou ſi elles ſont vrayes, d'autant plus nous en devons nous garder ; parce que nôtre Seigneur aprés avoir dit, qu'il viendra des hommes trompeurs, qui en faiſant des Signes, tromperont mêmes les Elus, s'il étoit poſſible, en recommandant fortement qu'on s'en donne de garde,* ajoûte, *Voicy je vous l'ay predit.* Mon cher Pere, ſuis-je plus Heretique en adreſſant ces paroles aux Papiſtes, que Saint Auguſtin ne l'étoit en les adreſſant aux Donaſtiques.

* *De Unit Eccleſ. chap. 16.*

En

En voila eſſez ce me ſemble pour me juſtifier d'Hereſie. Si tout cela ne me peut diſculper, ni vous détromper, ce qui eſt mon principal, obligez moy de paſſer en Angleterre, Il y a des Prêtres auſſi ſçavans qu'en France, j'auray avec eux autant de Conferences qu'il vous plaire ; s'ils peuvent me convaincre que je ſuis dans l'Erreur, je vous conſoleray en toute maniere. Je ne ſçaurois aller m'aboucher avec vous en France. Auriez-vous le cœur de me voir enſevely tout vivant dans les Baſſes-Foſſes des Moines, ou condamné aux Galeres ou à la Potence, comme pluſieurs des Proteſtans François qui ont refuſé d'embraſſer la Religion du Roy ? Je ſuis perſuadé que vous avez trop de tendreſſe pour moy, pour vouloir m'obliger à m'expoſer à tant de Perils inevitables. Le ſeul party que vous devez donc prendre, c'eſt de venir vous même me trouver. Si le Pere Renoult veut ſe donner la peine de répondre à ma Lettre, je vous prie de m'aporter vous même ſa Réponſe. A moins qu'il ne faſſe un nouvel Evangile, il luy ſera impoſſible de me convaincre d'Hereſie. Cependant je recevray toûjours ſes avis avec beaucoup de reſpect. Je vous renvoye ſouvent à luy, parce que je ſçay que vous l'eſtimez comme un honnête homme & un Sçavant Docteur. Je finis ma Lettre qui s'eſt inſenſiblement groſſie ſous ma Plume par une choſe qui vous regarde, & à laquelle je crois que vous devez faire une ſerieuſe Reflection.

Le Concile de Trente a decidé que l'intention du Prêtre eſt abſolument neceſſaire pour la validité d'un Sacrement. Et vôtre Egliſe croit que quiconque n'eſt pas veritablement Batiſé, n'eſt pas Chrêtien & ne peut être ſauvé.

vé. Si cela eſt, mon cher Pere, où en êtes-vous? Eſtes-vous Chrêtien? Avant que de me répondre, il faut ſçavoir qu'elle a été l'intention du Prêtre qui vous a Batiſé; mais comment le ſçavoir? Il n'y a que Dieu qui ſonde les cœurs des hommes: Vous ne ſçavez donc ſi vous êtes Chrêtien. Quelques nouveaux Catholiques ayant horreur de cette Deciſion du Concile, ſe ſont aviſez de luy donner la Gehenne, en diſant que par le mot de Miniſtre du Sacrement, dont il ſe ſert, on peut entendre l'intention de l'Egliſe en general. Ce qui vous fait voir que vos Sçavans ſont toûjours les mêmes, quand il s'agit de leur interêt: Ils ſçavent auſſi bien abuſer des Deciſions de leurs Conciles que des Paſſages de l'Ecritures. Rien ne les arrête, ils trouvent leur compte par tout. Quand il leur plaira ils trouveront la Divinité éternelle du Sauveur dans l'Alcoran, quoy qu'elle y ſoit combatuë. Par le moyen des Diſtinctions on fait dire aux Livres tout ce qu'on veut. Mais recevons leur frivole & ridicule Diſtinction. L'Egliſe, c'eſt le Pape ou un Concile; ſi vous dites que c'eſt le Pape, que ſçavez-vous quel eſt ſon intention? N'eſt-ce pas une Aſſemblée d'hommes, dont l'intention peut être mauvaiſe? De plus vos nouveaux Commentateurs, ont ils penetré dans le cœur de tous les Docteurs du Concile de Trente, pour ſçavoir que par le mot de Miniſtres du Sacrement, il parle de l'Egliſe en general? Sçavent-ils mieux l'intention du Concile, que le Concile même. Ce fut là une des queſtions la plus agitée, on declara que s'étoit de l'intention d'un Miniſtre particulier adminiſtrant actüellement quelque Sacrement qu'il s'agiſſoit, la choſe parut ſi abſurde que

pluſieurs

pluſieurs grands Perſonnages ne voulurent jamais ſigner la deciſion ; Cependant la Cabale Romaine l'emporta. Il s'agit donc de ſçavoir qu'elle a été l'intention de celui qui vous à Batiſé, pour ſçavoir ſi vous êtes Chrétien ; vous ne pouvez le ſçavoir, cela eſt impoſſible ſans une revelation du Ciel, vous ne ſauriez donc ſçavoir ſi vous êtes Chrétien. Faites la même aplication à tous les Sacremens que vous avez recus ; ſavez vous quelle a été l'intention de vos Confeſſeurs en vous donnant l'abſolution? Savez vous quelle eſt l'intention du Prêtre qui dit la Meſſe en vôtre preſence ? Sans intention de rendre Jeſus Chriſt preſent, il ne ſe fait point de Tranſubſtantiation : Vous ne ſavez donc ſi vous adorez J. Chriſt ou du Pain ? Que ſavez vous même ſi le Celebrant eſt Prêtre ? Il faudroit ſçavoir l'intention de l'Evêque qui l'a Ordonné. Peut-être cet Evêque n'eſt-il pas Prêtre lui même, & ainſi du reſte juſqu'au Pape, qui avec toute ſon infaillibilité ne ſait s'il eſt Prêtre ou non, ne pouvant ſçavoir quelle a été l'intention de celui qui la Ordonné, *&c.*

Cela ne vous trouble t-il pas, mon cher Pere ? Toutes les Diſtinctions que le Pere Renoult pourra vous donner, ſeront-elles capables de vous aſſurer & de vous aprendre que vous êtes Chrêtien ? De deux choſes l'une, il faut, où que vous en doutiez toute vôtre vie, ou que vous donniez un dementir au Concile de Trente. Si vous en doutez, comment pouvez vous eſperer le Salut ? Si vous dementez le Concile, de quelle Religion ſerez vous ? En verité cette Affaire eſt de conſequence, où il n'en fût jamais. Il faut ſe mettre bien peu en peine de ſon Salut, pour l'abandonner à l'intention des Hommes. Ne ſavez vous pas

qu'il y a une infinité de Prêtres & de Moines qui ſont Athées ou Deïſtes, qui n'adminiſtrent les Sacremens que par Intereſt ou par Politique, ſans autre intention que de faire chacun ſon Perſonnage dans ce Monde ſans rien croire, traitant la Religion de Fable & d'Illuſion auſſi bien que le Pape Leon X. Ceux qui ſont dans ces Sentimens vous le diront-ils ? Non non, mon cher Pere, je ſai de Science certaine que ce ſont même ceux là qui ont le plus bel exterieur & qui affectent de faire paroître un grand zele, ſoit à l'Autel, ſoit au Confeſſional, ſoit en Chaire, la Devotion étant le Voile le plus propre qu'ils puiſſent tirer ſur leur Corruption, pour en impoſer aux Hommes.

Je vous laiſſe à mediter ce dernier Article, que j'ai jugé trés-propre pour vous ouvrir les yeux & vous faire ſerieuſement reflechir ſur tous les precedens. Je prie Dieu, par les Merites de ſon Fils bien aimé Jeſus Chriſt nôtre Seigneur, qu'il vous éclaire de ſes plus vives Lumieres, & qu'il faſſe triompher en vous la Grace, par laquelle *Je ſuis ce que je ſuis.* Amen.

A Londres ce 20. *Decembre* 1698.

F I N.

TABLE

Des Maitieres contenues dans ce Livre.

LA nouveauté du Papiſme, reconnüe par lui même. Page 4. & ſuiv.

L'origine du Papiſme, ſur tout de la Tranſubſtantiation. p. 11. & ſuiv.

Le Papiſme contraire à l'Ecriture Sainte & à la Pratique Apoſtolique. p. 19. & ſuiv.

La Religion Reformée conforme à l'Egliſe Apoſtolique dans ſa Doctrine & dans ſon Culte. p. 27. & ſuiv.

Ce que ſignifie le mot d'Egliſe. p. 32.

Dans l'Egliſe Romaine, il faut diſtinguer le Chriſtianiſme d'avec le Papiſme. p. 34.

Que l'Egliſe Romaine n'eſt pas la plus ancienne du Chriſtianiſme, ni comme Chrétienne, ni comme Papiſte. p. 35.

Veritable idée que l'on doit ſe faire de l'Ecriture. p. 36. & ſuiv.

Que le grand nombre des Savans qui profeſſent une Reli-

TABLE.

Religion, n'eſt pas une marque certaine qu'elle ſoit la veritable. p. 39.

Apologie pour les Proteſtans, où l'on fait voir qu'il eſt impoſſible que ce ſoit de faux Prejugez, ou des interêts purement Mondains qui leur faſſent aimer leur Religion, & que ce reproche que leur font les Declamateurs Catholiques, retombe juſtement ſur l'Egliſe Romaine, qui ne ce ſoûtient que par l'Ignorance du Peuple ou par les Richeſſes des Eccleſiaſtiques. p. 40. & ſuiv.

Paſſages alleguez en faveur du Pape, auſſi favorables à Mahomet qu'à l'Evêque de Rome. p. 52. & ſuiv.

Diſtinctions ridicules, abominable direction d'intention, Aplication biſarre dont ſe ſervent les Savans Papiſtes pour acrediter leur Erreurs p. 57. & ſuiv.

Ce qui cauſe ſouvent le retour des faux Proſelites dans l'Egliſe Romaine. p. 63.

Comment on doit s'y prendre pour découvrir le veritable ſens d'un Paſſage de l'Ecriture qui eſt en Controverſe, Par exemple, celui de ces deux Paſſages, Tu eſt Pierre & ſur cette Pierre j'edifierai mon Egliſe, & Ceci eſt mon Corps. p. 65. & ſuiv.

Que tous les Chrétiens doivent lire l'Ecriture p. 80. & ſuiv.

Examen de cette propoſition, l'Egliſe Romaine eſt infaillible. p. 82. & ſuiv.

Que cette pretendue infaillibilité ne ſe peut trouver dans les Conciles de l'Egliſe Romaine, ni dans le Pape. p. 84.

Selon ce principe un Chrêtien peut-être Impie, Blaſphemateur, extravagant ſans Pecher. p. 86.

Selon le même principe un Pape peut être Dieu, Diable & Homme tout à la fois p. 89.

Bien

TABLE.

Bien loin que ce principe affermiſſe l'Egliſe Romaine, au contraire il la détruit, & donne à chaque particulier le droit de s'en ſeparer. p. 90. & 91.

Selon le même principe un homme peut ceſſer d'être Chrétien & même devenir Athée ſans ceſſer d'être bon Catholique. p. 91.

Le Saint Eſprit tourné en ridicule par l'Egliſe Romaine lorſqu'elle le reconnoît pour l'Auteur de ſes Traditions. p. 95 & ſuiv.

Qu'elles Traditions on peut recevoir. p. 97.

Il faut diſtinguer les Saints & les Miracles du Chriſtianiſme des Saints & des Miracles du Papiſme, 99. & ſuiv.

Qu'un Papiſte ne peut jamais ſavoir s'il eſt Chrétien, p. 107. & ſuiv.

LA

DISPUTE

ENTRE

Mr. RENOULT,

ET UN

Miſſionnaire Papiſte

SUR LE

Retranchement de la Coupe.

A LONDRES,

Pour D. Du CHEMIN Marchand Libraire, vis-à-vis *Sommerſet-Houſe*, au Sacrifice d'Abraham, dans le *Strand* proche la Savoye 1698.

DISPUTE
ENTRE
Mr. RENOULT,
ET UN
Miſſionnaire Papiſte
SUR LE
Retranchement de la Coupe.

Occaſion de cette Diſpute.

MADEMOISELLE du Pont Françoiſe Refugiée pour la Religion, ayant deſſein de Convertir ſon fils qui depuis peu étoit venu de France en Angleterre, le trouvant fort entêté du Papiſme, & d'ailleurs fort

ignorant & libertin, pria inſtamment Monſieur Renoult de vouloir bien avoir quelque conference chez elle avec luy, eſperant qu'il écouteroit avec plus de docilité & plus de confiance un homme qui avoit été de la R. Rom. Monſieur Renoult y alla accompagné de Monſieur Brebant Ancien de l'Egliſe Françoiſe de Licéſter-fields; Monſieur le Baron de Neuville ſe trouva auſſi au même lieu & pluſieurs autres perſonnes. Le jeune homme dit qu'il ſouhaitteroit être témoin d'une Conference, entre un Miniſtre Proteſtant, & un Prêtre Romain; & qu'il connoiſſoit un Prêtre qui ſe vantoit de prouver à quelque Miniſt. que ce fût, que le Retranchement de la Coupe entr'autres n'étoit pas une nouveauté, & que le Peuple avoit toûjours Communié ſous une ſeule eſpece. Monſieur Renoult répondit que pour luy, il ne vouloit point avoir de Conference verbale avec un homme de la ſorte, mais ſeulement avec un homme Sçavant & de bonne Foy: Qu'il falloit que celuy qui parloit ainſi, fut un miſerable chicaneur qui manquât, ou de Science, ou de ſincerité: Que la nouveauté du Retranchement de la Coupe, étant un fait dont l'Egliſe Romaine convient elle-même, il n'y avoit que de petits Miſſionnaires qui fuſſent capables de ſoûtenir le contraire, afin de ne pas paroître aux yeux des ignorans, avoir dégeneré de la pratique Apoſtolique, *&c.*

Enfin la Converſation finit, aprés quelques exhortations que Monſieur Renoult fit à ce jeune homme, d'avoir avant toutes choſes, la crainte de Dieu devant les yeux, & un deſir ſincere de faire ſon ſalut, aprés quoy il ſeroit facile de le convaincre que la Religion qu'il profeſſoit, n'étoit pas la Religion de Jeſus Chriſt.

Le

Le lendemain Monſieur Renoult retourna chez Mademoiſelle du Pont, & donna à ſon fils un petit Billet, pour mettre entre les mains du Prêtre dont on vient de parler. Il ne ſe ſouvient pas des propres termes, n'en ayant pas reſervé la copie ; mais la ſubſtance étoit, Qu'il n'appartenoit qu'à un ignorant dans l'Ecriture, & dans l'antiquité ou qu'à un hõme peu ſincere, de vouloir ſoûtenir que le Retranchement de la Coupe n'étoit pas une nouveauté. Il citoit les paſſages que l'on a coûtume d'alleguer ſur ce ſujet: Et pour l'Antiquité, il en appelloit ſeulement au témoignage des Conciles de Conſtance & de Trente, qui dans les propres Canons, où ils défendent le Calice au Peuple, confeſſent que la Primitive Egliſe le luy a donné. Il en appelloit auſſi aux témoignages de Fra-Polo Hiſtorien du Concile de Trente, de Monſieur Mezeray Hiſtoriographe de France, qui dans leurs Hiſtoires font voir, que pendant douze cens ans l'Egliſe Romaine a donné le Calice au Peuple ſans interruption, & que le Concile de Conſtance tenu l'an 1415. eſt le premier qui l'ait défendu. Il citoit ſeulement les endroits où ſont contenus ces témoignages, ſans en rapporter les termes ; & enfin il prevenoit quelque petites chicanes dont les Miſſionnaires ébloüiſſent les ſimples, & il les refutoit en deux mots.

Quelques jours aprés le jeune homme apporta la réponſe de ſon Prêtre à Monſieur Renoult, & la luy mit en main en preſence de ſon Beau-frere, qui l'accompagnoit, & de Monſieur Botſon Garde du Corps de ſa Majeſté. Voicy cette réponſe mot pour mot, Monſieur Renoult a l'Original en main.

Lettre du Miſſionnaire.

IL n'appartient qu'a un ignorant, ou a un homme peu ſincere, qui ſent la foibleſſe de ſa Cauſe, de vouloir ſoûtenir que les Apôtres & la primitive Egliſe, n'ayent donné la Communion aux fidelles ſous une ſeule Eſpece. Il faut être ignorant dans l'Ecriture puis qu'au Ch. 24. de St. Luc. v. 30. on voit que Jeſus Chriſt fit Communier deux de ſes Diſciples ſous la ſeule eſpece du pain ; ils reconnurent nôtre Seigneur dans la fraction du pain, c'eſt à dire ſelon St. Jerome, St. Auguſtin Theophylacte & Calvin luy-même, dans l'adminiſtration de la tres-ſainte Euchariſtie.

Il faut être Ignorant dans l'Ecriture, puis que J. C. promet en St. Jean Ch. 6. la vie éternelle quatre fois differentes à celuy qui mangera ſon Corps ſous l'eſpece du pain, particulierement v. 52. *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement ; Encore, le pain que je donneray, c'eſt ma Chair que je donneray pour la vie du monde*, v. 58. *Celuy qui me mange, vivra par moy. v. 59. Celuy qui mange ce pain, vivra éternellement.*

Qu'on Examine les paroles de l'Inſtitution de ce Sacrement, & l'on verra qu'elles ne s'addreſſent qu'aux Apôtres que J. C. avoit ſeparés des Laïques. Ceux a qui il ordonne de boire tous du Calice, en beurent tous ſelon l'Evangile, en St. Marc. * Ch. 14. v. 23. Il n'y eût que les Apôtres qui en beurent ; donc nôtre Seigneur n'a pas Commandé à tous les fidelles d'en boire. Si en vertu de ce texte, *beuvez en tous*, tous les fidelles étoient obligez d'en boire, pourquoy en vertu de cet autre

* *Et biberunt ex eo omnes.*

texte,

texte, *faites cecy*, ne ſeroient ils pas obligez de faire & Conſacrer la Cene, le dernier ſeroit plus favorable, parce qu'il rendroit tous les Huguenots Miniſtres. Mais comme un plus Sçavant que l'Autheur du billet dont je cache par Charité & par pitié le nom, diroit que la derniere Conſequence ſeroit ridicule, qu'il diſe luy, la même choſe de la premiere.

Il faut encore être Ignorant dans l'Ecriture, puis que dans le 20. Ch. des Actes des Apôtres, il eſt dit, que St. Paul donna la Communion ſous la ſeule eſpece du pain, lors qu'un homme, nommé Eutique, qui entendant ſa Predication, s'endormit & tomba du 3. Etage, il n'eſt nullement là parlé de la Coupe, non plus que dans le 2. Ch. v. 41. des mêmes Actes, où il eſt dit, *que ceux qui furent baptizés, perſeveroient dans la Communion de la fraction du pain & dans les prieres*; C'eſt à dire ſelon la gloſe de la Bible de Geneve, dans le St. Sacrement de la Cene. Si l'Apôtre l'avoit donné ſous l'eſpece du vin, ne ſeroit-il pas auſſi facile d'ajoûter aux mots de la fraction du pain, les mots & *du vin*, comme de dire dans la fraction du pain & dans les prieres.

Il faut enfin être Ignorant dans l'Ecriture, puis qu'au Ch. 11. de la premiere aux Cor. l'Apôtre St. Paul dit, *que quiconque mangera de ce pain, ou boira le Calice du Seigneur Indignement ſera Coupable du Corps & du ſang du Seigneur*? pourquoy eſt-ce que l'Apôtre parleroit ainſi avec cette alternative à de nouveaux Chrêtiens, ſi la Communion ne ſe pouvoit prendre ſous une ſeule eſpece? Mais cela eſt d'autant plus remarquable, que non ſeulement il uſe de diſjonction, ſe ſervant de cette particule, *ou*, que les adverſaires ont changée dans les dernieres

im-

impreſſions de leur Bible ; Mais de plus le même Apôtre dit, *que quiconque prendra indignement, le Corps ou le Sang de J. C. ſera Coupable du Corps & du Sang* ; pour montrer que le Corps & le Sang ſont Contenus ſous chaque eſpece ; d'où il s'enſuit qu'en prenant une ſeule des deux eſpeces, on ſatisfait au precepte qui n'oblige en ſubſtance qu'à prendre le Corps & le Sang de Jeſus Chriſt.

Il faut être tres-ignorant dans l'Antiquité, pour dire que ce n'eſt que depuis le Concile de Conſtance que l'Egliſe Romaine a commencé de donner la Communion ſous une eſpece.

Qu'on Conſulte l'Hiſtoire, & l'on ne doutera plus que nous ne faſſions à preſent ce qu'on faiſoit dans les premiers Siecles ſur ce point ; car Denis d'Alexandrie rapporté par Euſebe l'an 250. hiſt. Eccl. L. 6. Ch. 36. dit, *qu'un Vieillard nommé Serapion, étant dangereuſement malade, envoya chercher un Prêtre pour recevoir de ſa main l'Euchariſtie, mais que ce Prêtre ne pouvant venir, donna à l'homme qu'il luy avoit envoyé, un morçeau du Sacrement pour le porter à Serapion, luy ordonnant de l'humecter & de le mettre ainſi dans ſa bouche* : Ce qui du propre aveu des Miniſtres, doit être entendu de la ſeule eſpece du pain ; Voyez le Faucheur de la Cene page 322. St. Ambroiſe qui étoit dans le 4. Siecle, tout Evêque qu'il étoit, ne Communia pas à ſa mort, que ſous la ſeule eſpece du pain. Voyez Paulin, dans la vie de S. Ambroiſe. Cependant ni ce grand Saint, ni aucune perſonne de ſon Siecle, n'a jamais paru avoir le moindre doute ſur la validité ou l'utilité de cette Communion.

Il faut être ignorant dans l'Antiquité, puis que Tertulien qui étoit dans le 2. Siecle dit,

l. 2. *ad uxorem, que c'étoit la Coutume de l'Egliſe de ſon temps, parce que les fidelles portoient l'Euchariſtie dans leurs maiſons & l'y gardoient aſſez long tems pour s'en ſervir au beſoin*, ce qui montre bien qu'alors on reçevoit la Communion ſous la ſeule eſpece du pain, parce qu'on n'eût pû garder long-tems l'eſpece du vin pour en uſer dans les occaſions.

Il faut encore être bien ignorant dans l'Antiquité, puis que le Pape St. Leon, qui étoit 400. ans avant le Concile de Conſtance, Ordonna par un Decret exprés, que les Catholiques Communiaſſent ſous les deux eſpeces, afin que par ce moyen l'on découvrît les Manicheens qui ſe mêloient dans l'Egliſe parmi les Catholiques, & ne prenoient la Communion que ſous l'eſpece du pain, parce qu'ils abhorroient le vin, diſant, *qu'il étoit le fiel du prince des tenebres.* Il eſt donc certain que devant ce Decret de St. Leon, il étoit libre aux Catholiques de Communier ſous les deux eſpeces, ou ſous une eſpece ſeule comme on avoit coûtume de la donner aux enfans ſous la ſeule eſpece du vin; ainſi que St. Cyprien, St. Baſile & Tertulien le diſent.

Il faut être ignorant dans l'Hiſtoire même du Calviniſme, puis que le Miniſtre Daillé & les trois autres Miniſtres de Charenton, Aubertin, Meſtrezar & Drelincourt ont dit dans l'Apologie Ch. 7. *que cet article & pluſieurs autres ſont de nulle ou du moins de fort petite conſequence.* Et Luther écrivant à la Nobleſſe de Bohême dit, *que ſi l'on ſe trouve dans un lieu où l'on ne donne la Communion que ſous une eſpece, il faut faire comme les autres & Communier de cette façon*; il dit la même choſe encore dans le tome 7. fol. 160. & dans le tome 2. anno 1557. fol.

fol. 176. il dit, *que Jesus Christ n'a pas Commandé qu'on usât des deux especes dans la Communion.* C'est le sentiment de Brentius un de ses principaux Sectateurs *in Apol. Conf. Wirtemb.*

Il faut encore être bien ignorant dans l'Histoire même du Calvinisme, puis qu'il y a long-tems qu'il s'émeut un different entre les Huguenots de France au sujet de quelques personnes dont les unes avoient naturellement du degoût pour le vin, & les autres avoient horreur d'en boire dans une même coupe aprés des malades. Cet Article fût débattu assez long-tems ; mais il fût enfin resolu au Synode de Poictiers en l'année 1560. qu'on donneroit le pain de la Cene seulement à Ceux qui ne pouvoient boire du vin. Le Synode de la Rochelle en l'année 1571. Confirma c'ét Article, c'est pourquoy il a été inseré dans leur Discipline Ecclesiastique Ch. 12. Art. 7.

Je forme donc ce raisonnement : ou les parolles de l'Institution de l'Eucharistie peuvent souffrir quelque Interpretation, ou non ; si elles n'en peuvent souffrir & qu'il faille absolument reçevoir les deux especes, les Calvinistes sont donc Coupables d'un Sacrilege, d'avoir voulu diviser un Sacrement qui ne souffre point de division. Seroit-il permis sous quelque pretexte de necessité que ce fût, de changer en Baptizant l'Essence du Baptême, en ne se servant pas d'une eau naturelle, ou ne Conferant pas le Sacrement au nom du pere, & du fils & du St. Esprit ? S'il en est de même de la Communion qu'il faille absolument reçevoir les deux especes, tous les Ministres du monde ne peuvent sans crime changer cette pratique. Comme donc pour le simple degoût d'une Dame, la petite Secte

des

des Calviniſtes en France s'eſt attribüée aſſez d'authorité pour diſpenſer & donner la Communion ſous une ſeule eſpece, pourquoy eſt-ce que tout le Corps de l'Egliſe Catholique n'aura pas pû par mille raiſons, retrancher aux Laïques l'eſpece du vin, ſe reſervant d'en accorder l'uſage quand elle le trouvera à propos?

Si les Miniſtres quelquefois dans des cas même où l'on ne peut pas dire toûjours qu'il y ait une impoſſibilité abſolüe, ne donnent que la ſeule eſpece du pain; pourquoy eſt-ce que l'Impoſſibilité abſolüe de donner l'eſpece du vin au peuple dans ces vaſtes païs où l'on trouve à peine du vin pour les Prêtres, n'aura pas fait concevoir à l'Egliſe Catholique, qui doit ſe répandre dans tout l'Univers, qu'il failloit bien que l'eſpece du vin ne fût pas eſſentielle au peuple, puis que Dieu ne commande rien d'impoſſible.

L'Autheur donc du billet qui traite d'ignorant dans l'Ecriture, dans l'Antiquité & dans les Conciles, celuy qui voudroit ſoûtenir que la Communion ſous une ſeule eſpece ayt Commencé avant le Concile de Conſtance tenû en l'Année 1414, doit conclure que Jeſus Chriſt luy-même, les Apôtres & la Primitive Egliſe, ont donné la Communion ſous une ſeule eſpece aux Laïques, autrement dans mon ſens, il doit luy même être traitté d'Ignorant.

Premiere Réponſe de Monſieur RENOULT.

L'Egliſe Romaine n'emploira-t-elle donc jamais pour ſa défenſe, que de miſerables chicaneurs ſans honneur, ſans bonne Foy, ſans ſincerité ? Non, car il y va de ſon interêt.

Répondez directement, Monſieur, & ne cherchez pas a me faire perdre le temps, en m'obligeant de répondre aux pitoyables chicanes que vous avez compilées en des Miſſionnaires de la Claſſe des fameux Craſſets. Il faudroit n'avoir rien à faire que quelques tours de paſſe-paſſe ſur un Autel, pour copier les belles réponſes dont tant de grands hommes ont accablé les gens de vôtre eſpece, qui ont vendu leur ame au Pape, & ont fait vœu de défendre l'Erreur à quelque prix que ce ſoit. Mais Monſieur, j'ay des occupations plus ſerieuſes & plus neceſſaires. D'ailleurs, quel avantage pouroit tirer de mon travail le jeune homme qui flotte entre vôtre Religion & la mienne ? Il n'eſt pas capable de bien juger d'une diſſertation, qui demande la lecture de pluſieurs livres écrits dans une Langue qu'il n'entend pas. S'il s'agiſſoit de Convertir un homme d'étude, il n'en faudroit pas davantage afin de luy donner de l'horreur pour vôtre Religion, que de vous voir fuïr ſans honte l'état de la queſtion, faiſant même ſemblant d'ignorer que dans le ſeul petit Billet que l'on vous a écrit, on a prevenu & diſſipé les ſophiſmes

phiſmes les plus éblouïſſans, que les petits Miſſionnaires employent pour jetter de la pouſſiere aux yeux des ſimples. Cependant, Monſieur, je ſuis tenté pour ma propre ſatisfaction, & pour vous couvrir de confuſion, ſi vous en êtes capable, de conſacrer quelques momens à vous pourſuivre dens vôtre honteuſe retraite. Si vous n'étes que le copiſte de ce que vous m'avez envoyé, & que vous n'en ſentiez pas la foibleſſe; & ſi avec cela vous étes honnête homme, Dieu vous fera peut-être la grace de profiter de la ſolidité de nos réponſes, & d'avoir honte de vous être laiſſé abuſer juſques icy, par des gens qui ne peuvent avoir d'autre Religion que leur interêt, & dans le raiſonnement deſquels on voit un certain fond de malice, & un certain caractere de mal-honnêtes gens, ſans pudeur & ſans conſcience. A peine écrivent ils un mot, qu'ils ne ſe faſſent violence à eux-mêmes, & l'on voit dans chaque parole qu'ils trahiſſent leur cœur en faiſant l'Apologie des abus qu'ils connoiſſent. L'autheur de vôtre réponſe eſt de ce caractere, j'en ſuis fâché pour luy. Si vous en êtes l'Autheur, j'auray le plaiſir de vous donner ſur les doits, & de vous mortifier comme vous le meritez, & comme le meritent tous les vains chicaneurs qui ont entrepris d'accrediter l'erreur & le menſonge. Si vous ne vous êtes pas encore fait un front d'impudence à toute épreuve comme le Pere Craſſet & ſes ſemblables, & que vous ne ſoyez que novice Miſſionnaire, je vous plains, car on ne peut vous répondre ſans vous faire repentir de vos puerilles illuſions; mais je n'en ſuis pas la cauſe. Qui ſçait, ſi cette confuſion ne vous ſera point ſalutaire?

Mais, Monſieur, avant que de répondre à ce que vous m'avez écrit, ayez la bonté de répondre à mon premier Billet. N'y a-t-il rien à attaquer que le *beuvez en tous*? Confeſſez-vous le reſte, ou le niez-vous? Le fait dont il s'agiſſoit entre nous, étoit de ſçavoir ſi la défenſe de Communier le Peuple ſous une ſeule eſpece, étoit Apoſtolique ou non. Je vous ay prouvé qu'elle eſt nouvelle, & que c'eſt un fait notoire dont vôtre Egliſe demeure d'accord. Outre l'Ecriture, je vous ay allegué les Conciles de Conſtance, & de Trente qui en défendant la Coupe au Peuple, confeſſent que Jeſus Chriſt a inſtitué l'Euchariſtie ſous les deux eſpeces, que les Apôtres & la Primitive Egliſe l'ont ſemblablement pratiqué. Je vous ay dit que l'Hiſtorien du Concile de Trente, & le celebre Mezeray dans l'Hiſtoire de l'Egliſe du 12. Siecle, diſent, *Qu'en ce même Siecle l'Egliſe Romaine faiſoit encore Communier le Peuple ſous les deux eſpeces, & que le Concile de Conſtance eſt le premier qui ait défendu le Calice au Peuple.* Ces témoignages ſont-ils vrais ou faux? Sont-ils dans les Auteurs citez ou n'y ſont ils pas? S'ils n'y ſont pas, je conſens de paſſer pour fourbe; S'ils y ſont, je laiſſe à juger à nôtre Cathecumene, s'il doit preferer le témoignage d'un petit Miſſionnaire aux gages du Pape, à celuy de deux Fameux Conciles, qui avoient même interêts à ne pas faire un aveu qui les condamne, & à celuy de deux Hiſtoriens, dont l'un a été le premier Docteur de la Republique de Veniſe, & dont l'autre eſt le plus celebre & le plus fidelle Hiſtorien de nôtre Patrie. Voilà le fait dont il s'agiſſoit, il falloit y répondre. En un mot il s'agiſſoit de la pratique Univerſelle de l'Egliſe, & non pas d'un cas extraordinaire; l'on ſeroit

venu

venu enſuite aux faits particuliers, & on vous auroit permis de faire encore paroître le pauvre Serapion ſur les Bancs. C'eſt à Fra-Polo, c'eſt à Monſieur Amelot de la Houſſaye, qui a mis en François l'Hiſtoire du Concile de Trente, & qui en a fait l'Apologie dans ſa Preface, c'eſt à Monſieur Mezeray Hiſtorien du Roy de France, c'eſt aux Conciles de Conſtance & de Trente, en un mot, c'eſt à tous les Sçavans de vôtre Religion, auſſi bien qu'à moy, que vous avez à faire, lors que vous ſoûtenez contre leurs témoignages, que la défenſe de Communier le Peuple ſous une ſeule eſpece, n'eſt pas nouvelle, mais Apoſtolique, & quand nous vous répondrons, nous ferons leur Apologie à vos dépens. Mais courage, Monſieur, ne reculez pas ſi lachement, ralumez vôtre zele pour le ſervice de ſa Sainteté. Nôtre Cathecumene ne ſçait point le Latin, mentez effrontement, & dites que j'en impoſe aux Conciles de Conſtance & de Trente. Pour les deux Hiſtoires, tachez de luy faire accroire que ce ſont des Livres ſuppoſez, par la *Petite Secte des Calviniſtes*; ſans cela il pourra bien être ébranlé; Car quel jugement pourra t'il faire de vous, ſi vous avoüez que vos Conciles, & vos Sçavans ſont contraires à ce que vous luy enſeignez, & confirment au contraire ce que je tache de luy inſpirer? Il dira que vous êtes, ou un ignorant, ou un impoſteur. Si donc vous m'en croyez, vous tacherez de luy faire accroire que tout ce que je vous ait dit dans mon premier Billet, eſt faux. Un menſonge pour défendre *Sainte Mere Egliſe*, n'eſt pas une ſi grande affaire, le treſor des Indulgences, d'où les Aſſaſſins, les Empoiſonneurs, les Maſſacreurs, les Conſpirateurs, puiſent des Indulgences depuis 7 ou

8 cens ans, n'eſt pas encor épuiſé. Un menſonge fait pour l'interêt du Pape, y trouvera encore bien une prompte abſolution. Mais de plus, je m'apperçois à vôtre ſtyle, que vôtre Morale eſt celle des Jeſuites; car vôtre écrit étant plein de mauvaiſe foy & de chicane indigne d'un homme d'honneur, il faut bien que vous croyez comme ces bons Peres, que la Fourbe & la diſſimulation ſont permiſes, pourvû qu'elles ſoient accompagnées de quelque reſervation mentale: Sur ce principe, pour vous tirer d'affaire, vous n'avez qu'à dire à nôtre Cathecumene, que ce que je vous ay écrit dans mon petit Billet, n'eſt n'y dans les Conciles de Conſtance & de Trente, ni dans les Hiſtoires de France & du Concile de Trente, avec cette reſervation mentale, ſçavoir, *Que cela n'y eſt pas pour le luy dire.* Par cét artifice, vous le conſerverez dans vôtre party: Car pourvû qu'il ſoit nombreux, il n'importe comment. Le menſonge ou la verité, la ſincerité ou la fourbe, cela vous doit être égal, ſi vous êtes bon Papiſte.

Voilà, Monſieur, ce que j'ay à vous dire en attendant une réponſe directe à vôtre écrit. Comme je dois Prêcher Samedy à la Savoye, & Dimanche ailleurs, je n'auray peut être pas le temps de vous répondre cette Semaine, mais vous n'y perdrez rien. Répondez avant toutes choſes à mon premier Billet. Comme je ne me flatte pas d'être infaillible, peut-être me ferez vous voir que je me ſuis trompé. Feuilletez bien vos Miſſionnaires, peut-être y trouverez vous que je ſuis *Ignorant dans l'Ecriture & dans l'Antiquité.*

Monſieur

Monſieur Renoult voyant ſon adverſaire garder un honteux ſilence, & ayant apris que le fils de Mademoiſelle du Pont avoit volé ſes parens, & que les Papiſtes avoient favoriſé ſon retour en France ; fit cette ſeconde Réponſe.

Seconde Réponſe de Mr. Renoult.

ENFIN vous avez vaincu, triomphez, Monſieur, je vous cede la victoire au prix que vous voulez la remporter. Pour nous, nous chaſſons comme Jeſus Chriſt, les voleurs du Temple, nous vous laiſſons la gloire de peupler vôtre Egliſe de telle gens. Qu'on ſoit Larron, Meurtrier, Parricide, Banqueroutier ; l'Abjuration du Calviniſme fait trouver des Juges favorables qui donnent la vie, & des Confeſſeurs faciles, qui pardonnent les plus énormes pechez. Ainſi je ne ſuis nullement ſurpris de la nouvelle qui m'apprend que le fils de Mademoiſelle du Pont a volé ſes

Parens, & s'en eſt retourné parmy vous. Pourquoy un jeune libertin ſans ſçience & ſans crainte de Dieu, ne pratiqueroit-il pas une Morale qui luy eſt enſeignée par les Directeurs de ſa Conſcience, luy qui la voit pratiquée par les Chefs & les Principaux Membres de ſa Religion ? J'avois bien predit à Mademoiſelle ſa Mere qu'il luy joüroit quelque mauvais tour. Il avoit eu une ſi méchante éducation parmy vous, qu'il n'avoit preſque aucune connoiſſance de Dieu ; & il n'aprehendoit, diſoit-il luy même, d'embraſſer nôtre Religion, que parce qu'il ſeroit dans la ſuite obligé de reſter trop long-temps en nos Egliſes, dans les jours conſacrez à la Pieté & à la Devotion Publique, au lieu que dans le Papiſme, il en étoit quitte pour un quart d'heure de comparution chaque Dimanche. Il faiſoit même aſſez connoître que les Miſſionnaires luy avoient déja donné de fort bonnes leçons, dont il ſçauroit profiter. Car non ſeulement il traitoit ſa Mere avec la derniere inſolence, mais même il luy diſoit impudemment que tout ce qu'elle avoit, appartenoit à luy ſeul : que ſelon les Loix d'Angleterre, les femmes n'ayant rien en propre du vivant de leur Mary, il devoit par conſequent tout avoir comme repreſentant la perſonne de ſon Pere abſent, auquel tout appartenoit de Droit.

D'où venoient, Monſieur, ces bonnes inſtructions, d'où venoit cét eſprit de revolte & ce fond d'inſolence ? N'étoit-ce pas de cette fameuſe Morale, qui aprés avoir permis d'arracher les Enfans du Sein de leurs Meres, permet enſuite de les armer contr'elles, & de leur inſpirer que ce ſont des damnées pour leſquelles il ne faut plus avoir ni reſpect ni

deference, mais du mépris, de l'averſion, de l'horreur ; Qu'étant Heretiques, elles ſont déchues de la legitime poſſeſſion de leurs effets, & même indignes de vivre ; qu'ainſi on peut ſans ſcrupule leur ôter, & les biens & la vie ?

Cette Morale de vôtre Religion n'eſt pas ſimplement ſpeculative, helas ! elle n'eſt que trop pratiquée. Ce fut elle qui depuis le 7. Siecle, juſqu'au 9. uſurpa les biens, & répandit le ſang de tant de millions de fidelles, dont le zele Apoſtolique s'oppoſa à l'établiſſement du Culte des Images. C'eſt elle qui depuis l'11 Siécle juſqu'au 14. a obligé les Empereurs & les Rois, à tenir d'une main leur Couronne, & de l'autre l'épée pour la défendre contre l'orgueil des Papes qui vouloient s'en emparer, & qui s'en emparerent enfin, aprés avoir inondé la terre de Sang Humain. C'eſt elle qui depuis la naiſſance du monſtre de la Tranſubſtantiation dans le 13 Siecle a preſque tous les ans pillé & Maſſacré des millions de Vaudois, & une infinité d'autres Peuples qui ont refuſé d'adorer le nouveau Jeſus du Papiſme. C'eſt elle qui a allumé les Fournaiſes de la Greve pendant les Reignes de François I. & de François II. de Henry II. où un ſi grand nombre d'innocens furent devorez par les Flames. C'eſt elle qui a animé l'eſprit Sanguinaire de Charles IX. & luy a fait conſentir à l'horrible boucherie de la S. Barthelemy, qui rendra à jamais le nom de Valois odieux aux Nations les plus Barbares. C'eſt elle qui dans ces derniers temps a fait Maſſacrer plus de cent mille Fidelles en Irlande, & qui de nos jours à fait commettre tant d'in-

juſtices

juſtices & de crüautez dans la Pologne, dans la Hongrie, dans la France, *&c.*

Quel crime ont commis tant d'innocens qui ſont chargez de chaînes ſur les Galleres au rang des Forçats, tant d'autres dont on a enlevé les Enfans pour les élever aux pieds des Idoles, aprés avoir ſacrifié leurs parens à la rage d'une Miſſion Dragone, qui a employé le Fer & le Feu pour les faire ſuccomber ? Ils ſont, dit-on, Heretiques : en voila aſſez. La parole Royale peut être violée à leur égard, les témoignages que l'on a rendus à leur fidelité, n'ont été que des illuſions pour les amadouer, les Edits qu'on leur a ſignez, les Serments qu'on leur a faits, n'ont été que des pieges qu'on leur a tendus.

Voilà, Monſieur, qu'elle eſt la Morale de vôtre Religion : voilà les leçons qu'elle donne, voilà les effets qu'elle produit. Encore une fois, je ne ſuis donc pas ſurpris, ſi elle a pû porter un jeune libertin, à maltraiter & à voler ſa Mere ſans craindre les jugemens de Dieu. Qu'à-il à craindre en voyant cette Morale autoriſée & pratiquée par ceux qui ont la puiſſance de luy ouvrir le Ciel, & qui ne manqueroient pas de le Canoniſer, ſi ſon crime étoit d'une plus grande conſequence ?

Cette digreſſion vous chagrinera peut être, mais je ne ſçaurois qu'y faire. J'ay été bien aiſe de vous donner à connoître en paſſant, que je ſçavois un peu mieux l'Hiſtoire du Papiſme, que vous ne ſçavez *l'Hiſtoire du Calviniſme*, dont vous parlez fort mal à propos dans vôtre Lettre. Mais je viens au fait dont il s'agit entre vous & moy. Il n'eſt plus queſtion d'inſtruire le jeune homme, qui m'avoit été recommandé par Mademoiſelle ſa Mere : Son

party

party eſt pris : conſervez le bien, nous l'abandonnons à la miſericorde de Dieu : Mais comme je vous ay promis de vous couvrir de confuſion, ſi vous en êtes capable, cét évenement ne me fera point changer de reſolution.

Quand j'ay commencé à examiner les matieres de Religion, j'ay crû que la voye la plus abregée, étoit de reduire tous les points de Controverſe à des queſtions de fait : Par exemple, l'Egliſe Romaine ordonne d'invoquer les Saints, de rendre un Culte Religieux au Bois & à la Pierre, & de rendre même une Adoration Souveraine à la Croix ; L'Egliſe Reformée au contraire défend de chercher d'autre Avocat auprés de Dieu que Jeſus Chriſt, & de rendre aucun Culte qu'à la Divinité. Pour ſçavoir qui avoit raiſon, je reduiſis cette Controverſe à une queſtion de fait. Si les Apôtres & la Primitive Egliſe, dis-je en moy même, ont invoqué les Saints, & Adoré les Croix & les Images, l'Egliſe Romaine a raiſon, & l'Egliſe Reformée a tort : Si au contraire, ils ne l'ont ni fait, ni ordonné de le faire, l'Egliſe Romaine a tort, & l'Egliſe Reformée a raiſon.

Pour decider ce fait, j'ay lu & relu les écrits Apoſtoliques & les principaux Ouvrages des Anciens Docteurs, & n'y ayant trouvé aucune trace de ce Culte & de cette Invocation ; où plûtôt y ayant trouvé la défenſe de l'un & de l'autre, je conclus de là, qu'il étoit plus ſûr de les rejetter tous deux, comme fait l'Egliſe Reformée, que de les ordonner & de les pratiquer avec opiniatreté, comme fait l'EgliſeRomaine. En ſuivant cette methode on ne peut s'égarer. Il n'y a point de Controverſe qu'on

qu'on ne puiſſe vuider en 24. heures. Voicy donc mes Principes, & ceux de toutes les perſonnes raiſonnables, qui cherchent ſerieuſement la verité.

1. Il faut toûjours prendre le party le plus ſûr en matiere de Religion, par là on ne peut s'égarer.

2. Le party le plus ſûr en matiere de Religion, eſt la profeſſion de la Religion établie par Jeſus-Chriſt, enſeignée & profeſſée par ſes Apôtres.

3. Pour ſçavoir quelle eſt cette Religion, il faut reduire les matieres de Controverſes à des queſtions de fait, & du fait conclure le droit; c'eſt à dire, qu'aprés s'être convaincu que Jeſus Chriſt ou les Apôtres ont commandé de faire cecy ou cela, qu'ils en ont eux mêmes donné l'exemple, on eſt auſſi obligé de le faire.

4. Pour une plus grande certitude de la choſe dont on fait la recherche, les gens d'étude peuvent conſulter les Ouvrages des Anciens Docteurs du Chriſtianiſme, ſur tout ceux qui ne ſont ſuſpects à aucun Party, & voir par la lecture de ces Ouvrages, qu'elle étoit la croyance ou la pratique des Premiers Siecles.

Voilà, Monſieur, quatre Principes dont je me ſuis ſervy dans l'examen des matieres de Religion. En ſuivant ces Principes, je peux convaincre un eſprit docile, en peu de tems, que l'Egliſe Reformée eſt le party le plus ſûr. Nous allons en faire une aplication particuliere, au retranchement de la Coupe, & par là, traiter la choſe à fond d'une maniere aiſée & facile.

Quel eſt la Controverſe ſur ce point, entre l'Egliſe Reformée & l'Egliſe Romaine? Celle là pretend que l'on doit Communier également,

ment le Clergé & le Peuple ſous les deux Eſpeces : Celle-cy au contraire pretend que la Coupe n'appartient qu'aux Prêtres celebrans l'Euchariſtie, & que le Peuple doit en être privé. Elle a même decidé par le Concile de Conſtance, Seſſ. 13. *Que ceux qui affirment opiniatrement le contraire, doivent être bannis comme Heretiques, & punis ſeverement par les Dioceſains des lieux, ou par leurs Officiaux, ou par les Inquiſiteurs de la méchanceté Heretique, dans les Royaumes ou Provinces où l'on aura par hazard attenté ou preſumé quelque choſe contre ce Decret, ſelon les Ordonnances Canoniques qui ont été ſalutairement établies en faveur de la Foy Catholique, contre les Heretiques & leurs Fauteurs.*

Cela étant, il s'agît de deux choſes 1. De ſçavoir ſi on doit refuſer la Coupe au Peuple, ou la luy donner. 2. Si ceux qui la luy donnent ou ceux qui la reçoivent, doivent être ſacrifiez à la ſainte barbarie de l'Inquiſition. Or je dis que pour bien decider ces deux queſtions de droit, il faut en faire deux queſtions de fait. C'eſt à dire, que pour ſçavoir 1. Si on doit refuſer ou donner la Coupe au Peuple : il faut examiner ſi Jeſus Chriſt, les Apôtres, & la Primitive Egliſe la luy a donnée ou refuſée. Si on voit qu'ils en ayent privé le Peuple, on doit l'en priver, s'ils la luy ont donnée, on doit la luy donner. C'eſt là le party le plus ſur. Pour ſçavoir 2. ſi on doit brûler les Prêtres qui donnent la Coupe au Peuple & le Peuple qui la reçoit : Il faut voir ſi Jeſus Chriſt, les Apôtres, & la Primitive Egliſe les ont brûlez ; S'ils l'ont fait, on doit le faire, tous les Proteſtans & leurs Miniſtres, meritent le feu ; S'ils ne l'ont pas fait, ceux qui pretendent qu'on doit les livrer *aux Inquiſiteurs*

ſiteurs de la méchanceté Heretique, doivent y être livrez eux-mêmes.

Je ne ſçache pas qu'aucun Miſſionnaire ſe ſoit aviſé de ſoûtenir le dernier fait, ainſi je croy que vous me donnez ſans replique, cauſe gagnée ſur cette matiere. C'eſt donc un fait conſtant que les Apôtres, & la Primitive Egliſe n'ont jamais traité d'Heretiques, & encore moins livré *aux Inquiſiteurs de la mechanceté Heretique*, ny les Prêtres qui donnoient la Communion au Peuple ſous les 2 eſpeces, ni le Peuple qui la reçevoit. Sur ce fait conſtant, j'établis ce principe ; le party le plus aſſuré que l'on doit prendre dans cette occaſion, eſt donc celuy qui ne traite point d'Heretique, & ne brûle point, ni les Adminiſtrateurs de la Communion du Calice au Peuple, ni le Peuple qui y participe, (car le Party le plus aſſuré, eſt celuy qui imite de plus prés Jeſus Chriſt, les Apôtres & la Primitive Egliſe) or l'Egliſe Reformée, ne traite point d'Heretiques, & ne brûle point ceux qui Adminiſtrent la Communion au Peuple ſous les deux Eſpeces, ni le Peuple qui la reçoit ; donc l'Egliſe Reformée eſt le party le plus aſſuré pour lequel on doit ſe declarer ſur cette matiere, & il eſt certain que l'Egliſe Romaine eſt un party moins aſſuré. Je n'examineray point icy, de quelle eſpece eſt ſon erreur. C'eſt aſſez qu'elle ait degeneré pour être le party le moins aſſuré.

Nôtre Controverſe ſe reduit donc maintenant à une ſeule queſtion de fait, qui eſt de ſçavoir ſi Jeſus Chriſt, les Apôtres & la Primitive Egliſe ont donné la Communion ſous les deux eſpeces au Peuple, ſi s'étoit leur pratique generale, ou bien s'ils refuſoient la Coupe

au

aux Peuple & ne l'accordoient qu'au Prêtres. Il me ſemble que puis que les Sçavans de l'une & de l'autre Communion demeurent d'accord que ce Retranchement de la Coupe au Peuple n'étoit point en uſage dans les Premiers Siecles, on ne devroit plus en diſputer. Mais puis que la mauvaiſe foy ou l'ignorance vous font nier impudemment ce fait conſtant, il faut donc encore une fois, ou vous confondre, ou vous inſtruire. Pour abreger la Diſpute, & vous épargner la peine de faire un trop long voyage dans l'Antiquité, j'avois prouvé dans mon petit Billet la verité du fait en queſtion, par le témoignage de perſonnes qui ne pouvoient vous être ſuſpectes, ſçavoir par celuy des Prelats, des Conciles de Conſtance & de Trente, de Fra-Polo, Autheur de l'Hiſtoire du Concile de Trente, de Monſieur Amelot de la Houſſaye, & de Monſieur Mezeray Hiſtoriographe du Roy de France. Tous ces témoignages devoient, ce me ſemble, vous inſtruire ſi vous aviez peché par ignorance, ou vous faire rougir ſi vous trahiſſiez vôtre conſcience en niant la verité d'un fait, touchant lequel vos Conciles & vos Hiſtoriens vous donnent un authentique dementy. Cependant quoy qu'en diſent les uns & les autres, vous ne voulez pas les en croire, ou du moins vous en faites ſemblant, & vous avez recours à mille petites chicanes indignes d'un honnête homme, qui auroit tant ſoit peu de lumiere & de bonne foy.

Vous voulez donc, Monſieur, m'obliger à faire l'Apologie de ce qu'il y a d'Hiſtorique dans la 13. Seſſion du Concile de Conſtance, & dans la 21. Seſſion du Concile de Trente, où ils défendent la Coupe au Peuple, & à

juſtifier l'aveu que font vos Hiſtoriens de la nouveauté de ce Retranchement. He bien ſoit, j'y conſens. Peut être êtes vous dans les ſentimens des Italiens, qui refuſent l'Infaillibilité aux Conciles, & ne la donnent qu'au Pape; Et même quand vous ſeriez dans les ſentimens de la Cour de France, qui donne l'Infaillibilité aux Conciles, vous ne la leur donneriez que dans les queſtions de droit: Ainſi vous pouvez ſuivant ce Principe, douter des faits Hiſtoriques dont les Conciles de Conſtance & de Trente ſe ſont mêlez. C'eſt un fait de ſçavoir, ſi les Apôtres & la Primitive Egliſe ont Communié le Peuple ſous les deux eſpeces; ces Conciles confeſſent l'Affirmative; Mais comme c'eſt là une queſtion de fait, vous pretendez apparemment qu'ils ſe ſont trompez; & je ſuis fort glorieux de ce que vous m'obligez à faire leur Apologie, & à vous convaincre, que ni eux, ni vos Hiſtoriens n'ont menty, lors qu'ils ont dit qu'autrefois le Peuple & le Clergé Communioient égallement ſous les deux eſpeces. Il faut 1. vous prouver qu'ils ont fait cet aveu. Et en 2. lieu vous convaincre qu'ils n'ont point erré en le faiſant. Voicy 1. les propres termes du Concile de Conſtance, prononcez l'an 1415. dans la 13. Seſſion, *Ce preſent Sacré Concile General de Conſtance, ligitimement aſſemblé, par le Saint Eſprit, declare & deffinit, qu'encore que Jeſus Chriſt ait inſtitué & adminiſtré à ſes Diſciples, ce venerable Sacrement ſous les deux eſpeces du Pain & du Vin; & qu'encore qu'en la Primitive Egliſe les fidelles reçûſſent ce Sacrement ſous l'une & l'autre eſpece, toutefois pour éviter certains perils & ſcandales, cette coûtume a été raiſonnablement introduite, que les Officians le reçevroint ſous les deux eſpeces,*

eſpeces, & les Laïques ſous l'eſpece du Pain ſeulement.

Comprenez vous, Monſieur, le ſens de ces paroles. Cela vous dit deux choſes bien remarquables ? La 1. *Que Jeſus Chriſt a inſtitué & adminiſtré l'Euchariſtie à ſes Diſciples ſous les deux eſpeces, & que dans la Primitive Egliſe les fideles le reçevoient de même.* C'eſt là dire que ni Jeſus Chriſt, ni la Primitive Egliſe n'ont, ni inſtitué. ni adminiſtré l'Euchariſtie au Peuple ſous une ſeule eſpece. 2. Ce Concile dit, *Que le Retranchement du Calice eſt une coûtume introduite.* C'eſt une *coûtume*, ce n'eſt donc pas une inſtitution Divine : Cette coûtume s'eſt *introduite*, cela n'a pas commencé tout d'un coup, mais elle a ſuivi pas à pas l'établiſſement du Dogme de la Tranſubſtantiation. C'eſt ce que je vous diſois dans mon Billet, & non pas que le Concile de Conſtance ſoit le premier qui en ait introduit la coûtume, je ſçay qu'il la trouva preſque introduite.

Le Concile de Trente fit le même aveu l'an 1562. le 16. de Juillet, ſous le Pape Pie IV. Seſſ. 21. chap. 2, & 3. de la Doctrine. *La Sainte Mere Egliſe*, dit-il, *reconnoiſſant cette ſienne Authorité en l'adminiſtration des Sacremens ; encore que dés le commencement de la Religion Chrêtienne, l'uſage de l'une & de l'autre eſpece eût été commun*, (il parle de la Communion du Peuple) *toutefois, par le Laps du temps, cette coûtume ayant été changée, elle a été induite par de graves & juſtes raiſons, a approuver cette coûtume de Communier ſous une eſpece, & a ordonné qu'elle tiendroit lieu de Loy.* Enſuite dequoy il Anathematiſe ceux qui attenteront quelque choſe contre ſon Decret.

Ce Concile vous aprend trois choſes, Monſieur,

ſieur, la 1. *que l'uſage de l'une & de l'autre eſpeces a été commun*, dans la Communion du Peuple comme dans celle du Clergé. La ſeconde, que cette coûtume a été changée par *le Laps du temps*, c'eſt à dire par un abus. La 3. que cét abus doit *tenir lieu de Loy*, c'eſt à dire qu'il doit être preferé à la coûtume Apoſtolique. C'eſt là ſçavoir auſſi bien blaſphemer que le Concile de Conſtance. Mais ce n'eſt pas dequoy il s'agît icy, il ſuffit que ces Blaſphemes nous apprennent que le Retranchement de la Coupe eſt une nouveauté. C'eſt ce que nous cherchons. Venons maintenant aux témoignages de nos Hiſtoriens.

Les Autheurs de l'Hiſtoire du Concile de Trente en diſent encore davantage que les 2. Conciles dont nous venons de parler. Liſez celle qui eſt Traduite de l'Italien de Frapolo, en Fraçois, par Monſieur Amelot de la Houſſaye, de l'Impreſſion d'Amſterdam, en la page 514. vous verrez que le Retranchement de la Coupe eſt d'inſtitution humaine & non pas Divine. C'eſt donc en vain que vous falcifiez l'Ecriture pour y trouver la Communion ſous une eſpece. En la page 115. vous verrez que l'Egliſe Romaine elle-même faiſoit encore Communier le Peuple ſous les deux eſpeces dans le 12. Siecle, & qu'elle auroit alors regardé la pratique contraire, comme un Sacrilege. Et en la page 504. vous aprendrez que le Concile de Conſtance eſt le premier qui ait défendu le Calice au Peuple. Nous ſerions trop longtemps à vous raporter les termes de l'Original, mais nous vous copierons icy le témoignage de Monſieur Mezeray; il n'eſt pas long, & luy ſeul doit bien vous mortifier. Voicy comment il parle à la fin de la vie de Philipe

pe II. dans l'Hiſtoire de l'Egliſe de 12. Siecle, Tome 3. in Octavo, Imprimé à Paris chez Louis Billaine, 1676. Avec Privilege du Roy, page 317. *On Communioit*, dit-il, *encore en ce temps-là*, ſçavoir dans le 12. Siecle, *ſous les deux eſpeces : Mais pluſieurs, entr'autres les Moines de Cluny, pour empêcher la Profanation, qui ſe pouvoit faire, ſi le Calice ſe répandoit, ou s'il en demeuroit quelques goutes dans les Mouſtaches des Communians, adminiſtroient le Pain trempé dans le Calice, & ce Pain étoit rond & grand comme un écu. Or cét uſage ne ſemblant pas conforme à l'inſtitution de Jeſus Chriſt, fut ſouvent répris & condamné par les Papes mêmes; leſquels enfin n'ayant pû ôter cét abus, retrancherent tout à fait le Calice aux Laïques.*

Que jugez vous, Monſieur, de ce témoignage? Eſt-ce *un Ignorant dans l'Ecriture & dans l'Antiquité*, qui parle? Si vous étes François, je ne croy pas que vous ayez une ſi mauvaiſe opinion de vôtre Roy, que de croire de luy qu'il ait fait choix d'un Hyſtorien Ignorant; Et ſi vous avoüez que Monſieur Mezeray n'a pas été un Ignorant, & qu'il a même été le plus fidelle Hiſtorien de ſon Siecle; Comment avez vous le front de luy donner un dementy, en ſoûtenant que Jeſus Chriſt, les Apôtres & la Primitive Egliſe ont Communié le Peuple ſous une ſeule eſpece? Pour moy je tiens à honneur de recevoir ce dementy pour luy, & d'être traité *d'Ignorant* en défendant la verité du fait qu'il poſe pour conſtant. Remarquez bien, Monſieur, ce que dit ce fameux Hiſtorien. 1. Il dit qu'on Communioit encore dans le 12. Siecle, ſous les deux eſpeces. Ce mot, *encore*, marque qu'on y avoit toûjours Communié auparavant. 2. Il fait voir le premier

changement qui ſe fit dans l'Adminiſtration des Symboles, ce fut de les mêler enſemble; Il parle de la Communion ſolemnelle, car on voit des traces du Pain trempé long-temps avant le 12. Siecle, dans quelques Communions particulieres. 3. Il marque les perſonnes qui Introduiſirent cette coûtume de donner le Pain trempé dans la Communion ſolemnelle; ce furent les Moines de Cluny. 4. Il allegue une plaiſante raiſon qui les obligea à introduire cette coûtume, ce fut de peur que le Calice ne fut répandu, & que quelque goute de Vin ne demeurât *aux Mouſtaches des Communians.* Je ne ſçay pas à quoy penſoient Jeſus Chriſt, les Apôtres, & toute l'Egliſe, pendant douze cens ans, de n'avoir pas prevû tous ces accidens? On eſt bien redevable aux Moines, d'avoir redreſſé Jeſus Chriſt, les Apôtres & toute l'Ancienne Egliſe. 5. Mezeray dit en paſſant, que la forme du Pain étoit rond & grand comme un écu; Cette forme d'oublie avoit commencé dés l'onziéme Siecle; je ne ſçay ſi vous ne ſoûtiendrez point auſſi quelle eſt Apoſtolique. Enfin il dit que les Papes mêmes déſaprouverent ce mêlange des Simboles, cét uſage *ne ſemblant pas conforme à l'inſtitution de Jeſus Chriſt*, c'eſt à dire, qu'ils aproient bien mieux aimé que les fidelles euſſent Communié ſous les deux eſpeces ſeparement ſelon l'inſtitution de Jeſus Chriſt, & la Pratique de la Primitive Egliſe. Mais enfin la crainte de l'effuſion du ſang, ſaiſiſſant les eſprits à meſure que le Dogme de la Tranſubſtantiation prenoit le deſſus, & les hommes de ce temps là n'étant apparemment pas d'humeur à raſer leurs mouſtaches, le plûtôt fait, fut de retrancher tout à fait le Calice.

Calice au Peuple : ce qui s'executa au Concile de Conſtance.

Voila, Monſieur, le témoignage de vos Conciles & de vos plus celebres Hiſtoriens. Ils depoſent tous, comme vous le voyez, en ma faveur. Aprés cela la diſpute devroit finir : Il devroit demeurer pour conſtant entre nous, que le retranchement de la Coupe eſt une nouveauté. Mais enfin, puiſque malgré ces témoignages irreprochables, vous niez encore ce fait avec impudence, & que vous traitez *d'Ignorant dans l'Ecriture & dans l'Antiquité*, ceux qui vous contrediſent ; je me ſens obligé en quelque façon de vous convaincre que vous avez tort de maltraiter de la ſorte des Conciles, auſquels vous avez tant d'obligation, & des Hiſtoriens qui paſſent pour les plus fidelles des derniers Siecles.

Je vous avois promis deux choſes. La 1. de vous faire voir que ces Conciles & ces Hiſtoriens avoüent que le retranchement de la Coupe eſt une nouveauté : C'eſt auſſi ce que je viens de faire. La 2. de vous convaincre que ces Conciles n'ont point erré, lors qu'ils ont dit, *Que Jeſus Chriſt avoit inſtitué & adminiſtré ce Venerable Sacrement ſous les deux eſpeces ; & que la Primitive Egliſe l'avoit ainſi pratiqué* ; & que ces Hiſtoriens ne ſe ſont point trompez non plus, lors qu'ils ont dit que cette coûtume avoit duré 12 cens ans dans l'Egliſe Rom. C'eſt en quoy conſiſte leur Apologie que nous allons faire en deux maniere. 1. En faiſant depoſer en leur faveur Jeſus Chriſt, les Apôtres, & les Docteurs des douze premiers Siecles. 2. en répondant aux petites chicanes que vous employez pour affoiblir leur témoignage. S'il falloit vous citer tous les paſſages qui prouvent

que

que l'Egliſe Romaine a Communié ſous les deux eſpeces pendant douze cens ans, il faudroit faire un volume tout entier : Ainſi je ne m'attacheray qu'aux plus ſenſibles & aux plus convaincans. Si vous en voulez un plus grand nombre, liſez l'Hiſtoire de l'Euchariſtie par Monſieur de la Roque, dans le chapitre *des choſes diſtribüés & receües*, page 140. Ce que nous allons vous rapporter, n'eſt qu'un petit recueuil de ce chapitre auquel on a point encore répondu, non plus qu'à tout ſon Livre. On donne à toute l'Egliſe Romaine, le deffi d'y répõndre jamais ſans s'attirer de la confuſion. Commençons.

Le Concile de Conſtance dit que Jeſus Chriſt a inſtitué & adminiſtré ce Venerable Sacrement ſous les deux eſpeces ; luy & le Concile de Trente reconnoiſſent que la Primitive Egliſe l'à ainſi pratiqué. Ils ont raiſon, plût à Dieu qu'ils euſſent toûjours dit de même la verité.

On ne peut mieux faire leur Apologie qu'en conſultant les Autheurs du Premier Siecle ; c'eſt à dire les Ecrits des Apôtres & des Evangeliſtes. Tous les Evangeliſtes nous font l'Hiſtoire de l'Inſtitution de l'Euchariſtie ; & il n'y en a aucun qui ne raporte, *que Jeſus Chriſt a inſtitué & adminiſtré ce Venerable Sacrement ſous les deux eſpeces. Jeſus Chriſt ayant pris la Coupe & rendu graces, il la leur donna*, diſant, *beuvez en tous*, dit Saint Matthieu chap. 26. *puis ayant pris la Coupe, il rendit graces, il la leur donna, & ils en burent tous*, dit Saint Marc chap. 24. *Semblablement auſſi il leur donna la Coupe aprés le ſouper*, dit Saint Luc en parlant de ceux à qui il venoit de donner le Pain. ch. 22.

De plus vos Conciles diſent, qu'en la Primitive

mitive Egliſe les Fideles Communioient ſous les deux eſpeces, & vos Hiſtoriens affirment que cette coûtume à duré 12 cens ans, ils ont encore raiſon, en voicy des preuvres. *Que chacun s'éprouve ſoy même, & qu'ainſi il mange de ce Pain & boive de cette Coupe.* * écrivoit S. Paul au Peuple de Corhinte, dans le Premier Siecle. Juſtin Martir affirme que de ſon temps, c'eſt à dire, dans le 2. Siecle, *on diſtribüoit à tous les Communians du Pain & du Vin Conſacrez.* † Saint Cyprien a fait un Traité exprés, *du Sacrement du Calice du Seigneur*, où il prouve amplement la Communion que nous examinons. Mais voicy quelque choſe de bien formel pour la juſtification de vos Conciles & de vos Hiſtoriens. Le même Saint Cyprien écrivant avec ſes Collegues à Corneille Evêque de Rome, touchant la reſolution qu'ils avoient priſe d'admettre à la Paix de l'Egliſe, ceux qui avoient ſuccombé ſous le poids de la perſecution, luy alleguent même la Communion du Calice, comme un motif excellent pour encourager les Chrêtiens au Martyre. § Voicy leurs paroles. *Comment les inviterons nous à répandre leur ſang pour la Confeſſion du nom de Jeſus, ſi allant au combat, nous leur refuſons le ſang de Jeſus Chriſt,? Où comment les rendrons nous propre à boire le Calice du Martire, ſi nous ne les admettons premierement à boire dans le Calice du Seigneur par le droit de Communication?* Dans ſon Traité de ceux qui étoient tombez durant la perſecution, il dit que la coûtume de ſon temps étoit, *que le Diacre preſentât le Calice aux aſſiſtans.* ¶ Les Conciles d'Ancyre, l'an 314. au Canon 2. & celuy de Neocesarée en la même année au Ca-

* 1 *Cor. chap.* 11. *v.* 28. † *Apologie* 1. § *Ep.* 54. ¶ *p.* 175. *Ult. Edit.*

non 13. nous aprenent la même choſe, auſſi bien qu'un Synode d'Alexandrie aſſemblé durant les Perſecutions ſuſcitées par les Arriens contre Saint Athanaſe. * Saint Cyrille de Jeruſalem en ſes Myſtagogiques, adreſſe ces paroles au Peuple Fidele : *Aprés avoir Communié au Corps de Chriſt, approchez vous du Calice de ſon ſang.* †

Saint Chriſoſtome en ſes Homelies ſur Saint Matthieu, dit, *une même table eſt propoſée à tous ; un même breuvage eſt donné à tous ; mais plûtôt non ſeulement un même breuvage ; mais il nous eſt auſſi donné de boire d'un ſeul & même Calice.* ¶. Et dans ſon Homelie 18. ſur la 2. Epître aux Corinthiens, il fait ce beau Diſcours ; *Il eſt des temps ou il n'y a nulle difference entre le Prêtre & ceux ſur leſquels il Preſide ; comme quand il faut participer aux Myſteres terribles : Car nous y ſommes tous-également admis. Il n'en eſt pas comme ſous le Vieux Teſtament, le Prêtre mangeoit certaines choſes, & le Peuple d'autres ; & il n'étoit pas permis au peuple de manger de ce que le Sacrificateur mangeoit ; maintenant il en eſt autrement, car un ſeul corps & un ſeul calice eſt propoſé à tous.* Eſt-ce là, Monſieur, le langage de vôtre Egliſe ? N'y a-t-il aujourd'huy *aucune difference entre le Prêtre & ceux ſur leſquels ils preſide quand il faut participer aux Myſteres terribles ? Un ſeul corps & un ſeul calice eſt-il propoſé à tous ?* S'étoit là, la pratique de l'Egliſe du 4. Siecle.

Saint Auguſtin diſoit dans le cinquiéme Siecle, en parlant de l'Euchariſtie comme d'un Sacrifice de loüange & d'action de grace : *On*

* *Apud Athanaſ. Apolog. p. 732. in natal. ejus c. 2.* † *Myſtag. 5. p. 245. & 244.* ¶ *Hom. 32.*

in

ne défend à perſonne de prendre le ſang de ce Sacrifice pour ſa nourriture, mais plûtôt on exhorte à le boire tous ceux qui veulent avoir la vie. *.

Leon premier Evêque de Rome, dans le même Siecle, en ſes Sermons du Carême, parlant des Manicheens, qui pour ſe cacher, avoient la temerité que de ſe mêler parmy les Fideles pour participer aux Sacremens, *pour couvrir*, dit-il, *leur infidelité, ils ont la hardieſſe d'aſſiſter à nos Myſteres, & ils ſe gouvernent ainſi en la Communion des Sacremens : Pour ſe cacher plus ſurement, ils reçoivent avec une bouche indigne le corps de Chriſt ; Mais ils evitent abſolument de boire le ſang de nôtre Redemption : C'eſt pourquoy nous voulons que vôtre Sainteté le ſache, afin que ces ſortes d'hommes vous ſoient manifeſtez par ces marques.* †

Voila, Monſieur, un Evêque de Rome, & l'on peut dire le premier Pape, puis que ce fut luy qui commença le myſtere d'iniquité en ſe faiſant établir par l'Empereur Valentinien, juge des autres Evêques, voila dis-je, le premier Pape qui rend témoignage que dans le cinquiéme Siecle, tous les Fidelles Communioient ſous les deux eſpeces, & qu'il n'y avoit que les Heretiques Manicheens qui en uſoient autrement, & que c'étoit là, la ſeule marque à laquelle on pouvoit les diſtinguer du Peuple Fidelle dans la celebration de l'Euchariſtie : Que dites vous à cela ?

Mais voicy encore un autre témoignage d'un Pape du même Siecle, qui ne doit pas moins vous faire de la peine. *Nous avons été informez*, diſoit le Pape Gelaſe ſur la fin du

* *En ſes queſt. ſur le Levitiq. l.* 3. *c.* 57, *tom.* 4.
† *Sermon* 4. *c.* 5.

5. Siecle, *que quelques-uns ayant ſeulement pris une parcelle du corps ſacré, s'abſtiennent du ſacré ſang, leſquels ſans doute, parce qu'on dit qu'ils ſont retenus par je ne ſçay qu'elle ſuperſtition, doivent, ou recevoir les Sacremens entiers, ou en être entierement exclus, parce que la diviſion d'un ſeul & même myſtere, ne peut arriver ſans un grand ſacrilege.* *. Je vous avoüe, Monſieur, que ſi vous avez quelque reſte d'amour pour la verité, ce paſſage doit certes vous troubler. Quoy ! dans le cinquiéme Siecle, Rome croyoit que de Communier ſous une ſeule eſpece étoit un ſacrilege, & aujourd'huy, elle enſeigne que c'eſt un ſacrilege au Peuple que de Communier autrement ! Dans le 5. Siecle les Papes traitoient de ſuperſtitieux, ceux qui ne vouloient prendre *qu'une parcelle du Pain Sacré*, & s'abſtenir *du Calice du Sacré Sang* ; & aujourd'huy ils traitent d'Heretiques ceux qui conformement à l'ancienne pratique prennent non ſeulement une parcelle du Pain Sacré, mais auſſi perticipent au Calice du ſacré Sang, croyant comme les Anciens Papes, *que la diviſion d'un ſeul & même Myſtere, ne peut arriver ſans un grand ſacrilege* ! Quel changement bon Dieu ? Cela ſeul n'eſt-il pas capable de vous faire repentir d'avoir pris la défenſe d'un party ſi foible ? Cela ſeul ne ſeroit-il pas capable de vous convertir, ſi vous n'aviez entierement *éteint l'Eſprit* ? Et parlant de ce Pape, je ſeray bien aiſe de vous dire en paſſant qu'elle étoit ſa croyance & celle de ſon Siecle touchant la Doctrine de l'Euchariſtie : *Certainement*, dit il, *les Sacremens du corps & du Sang de J. C. que nous recevons ſont une choſe divine, d'où vient*

* *De conſecr. diſt. 2. Ep. ad Major. & Joan.*

vient auſſi que par eux, nous ſommes faits participans de la nature divine, & cependant ils ne ceſſent pas d'être une ſubſtance de Pain, ou une nature de Pain & de Vin. ¶. Tel étoit la foy de l'Egliſe Romaine dans le cinquiéme Siecle. Accordez cela avec la Tranſubſtantiation. Mais ce n'eſt point dequoy il s'agit icy, pourſuivons nôtre Apologie.

Le 3. Concile de Tolede aſſemblé l'an 589. au Canon 2. ordonne, *que les cœurs des Peuples étant purifiez par la foy, approchent pour goûter le corps & le Sang de Chriſt.* † Dans le 7. Siecle, on voit quelques exemples de l'Euchariſtie trempée, dans la Communion des malades, mais un Concile de Braga en Portugal, tenu l'an 675. au Canon 2. condamne cette pratique en ces termes: *Il eſt dit, que Jeſus Chriſt a recommandé le Pain à part & le Calice à part, & nous ne liſons point que Jeſus Chriſt ait donné du pain trempé à d'autres qu'à ce Diſciple ſeulement, que le morceau trempé devoit faire connoître pour celuy qui devoit trahir ſon Maître, & non pas pour montrer l'inſtitution de ce Sacrement.* *. Qu'auroit dit ce Concile, ſi l'on eût alors retranché tout à fait un des Symboles, s'il ne pouvoit ſoufrir qu'on les mêlât? Ce retranchement eſt il plus conforme à l'inſtitution de Jeſus Chriſt que ce mêlange?

Un Concile de Paris tenu l'an 829. ſous Louis le Debonnaire, au Canon 45. condamne un abus qui s'étoit gliſſé en quelques Provinces, *où les femmes diſtribuoient aux peuples dans les Egliſes le corps & le ſang de Jeſus Chriſt.* § C'eſt

¶ *Gelaſ. de duab. in Xo. nat. ad Neſtor. & Eutich.* †. *Tom.* 4. *Concil. p.* 503. *, *Tom.* 4. *Conc. p.* 832. §. *Tom.* 3. *Concil. Gall.*

à dire apparemment qu'elles diſoient la Meſſe ſi on la diſoit dans ce temps là : Mais quoy qu'il en ſoit, elles donnoient au peuple, *le corps & le ſang de Jeſus Chriſt.* Et ce n'eſt pas ce que ce Concile condamnoit, mais ſeulement leur temerité à exercer une fonction qui ne leur appartenoit pas.

Reginon remarque en ſa Cronique ſur l'an 869. que le Pape Adrien II. donna dans Rome même la Communion ſous les deux eſpeces au Roy Lothaire & à tous ceux de ſa ſuite. Ratherius Evêque de Verone en Italie, dans le 10. Siecle, en la Synodique à ſes Prêtres, leur ordonne, *d'avertir tous les Fidelles d'approcher quatre fois l'an de la Communion du corps & du ſang du Seigneur.*

Dans l'onziéme Siecle, la crainte de l'effuſion commença à ſaiſir les eſprits. La Communion avec le Pain trempé ſe renouvella; mais en telle ſorte qu'il paroît viſiblement, que cét uſage fut d'abord particulier à la Congregation de Clugny, ſelon la Remarque de Mezeray : Car les autres Egliſes diſtribuoient encore les deux Symboles ſeparement. On voit cela dans les Anciennes Coûtumes du Monaſtere de Clugny, écrites aprés la mort de l'Abbé Odilon, qui mourut vers le milieu de l'onziéme Siecle : *A tous ceux à qui le Prêtre donne le corps ſacré,* (portent ces coûtumes,) *il le trempe dans le ſang.* Mais en marge, on fait cette obſervation : *Un autre Manuſcrit ajoûte, encore que cela ſoit contre l'uſage des autres Egliſes, parcequ quelques-uns de nos Novices ſont ſi groſſiers, qu s'ils recevoient ainſi ſeparement le ſang, ils ne manqueroient pas de tomber en quelque grande negligence.* *. C'eſt là dire bien clairement que

* *L. 2. c. 30. p. 146. Tom. 4. Spicil.* dans

dans l'onziéme Siecle, l'Egliſe Romaine donnoit la Communion au peuple ſous les deux Symboles ſeparement, & que ſi les Moines de Clugny les mêloient enſemble, c'eſt parce qu'ils avoient des Novices ſi ſots & ſi étourdis, qu'ils auroient pû répandre ce que l'on commençoit à regarder comme le propre ſang de Jeſus Chriſt.

L'An 1095. Urbain II. tint un Concile à Clermont en Auvergne, où il fit un Decret que Baronius en ſes Annales Eccleſiaſtiques rapporte en ces termes, *que perſonne ne communie à l'Autel qu'il ne prenne le corps ſeparement, & le ſang ſemblablement, ſi ce n'eſt par neceſſité & par precaution.* *. Cette neceſſité regarde les malades dont nous avons parlé, auſquels depuis pluſieurs Siecles on avoit coûtume de donner le Pain trempé, mais jamais le Pain ſeul. C'eſt ainſi que Communient les Grecs. Cette precaution ſe raporte apparemment à la crainte de l'effuſion dans les Communions ſolemnelles, auquel cas ce Pape permet le Pain trempé à cauſe de la foule du peuple. Un autre Autheur raporte le Canon de ce Concile ſans aucune reſtriction. *Qu'on reçoive le corps du Seigneur, & le ſang du Seigneur ſeparement.* †. Mais voicy ce qui met la choſe hors de doute. Paſcal II. qui ſucceda à Urbain, l'an 1099. ordonne de diſtribüer au Peuple les deux Symboles ſeparemment, à la reſerve des petits Enfans, & des Moribons auſquels il permet de Communier avec le Vin ſeulement, s'il eſt abſolument impoſſible qu'ils

* *Tom.* 11. *ad An.* 1095. † *Menard en ſes Notes ſur le Livre des Sacrem. de Gregoire p.* 379.

puiſſent avaler la Pain : Sur ce principe, *neceſſité n'a point de Loy.* §.

Dans le 12. Siecle, la Communion du Pain trempé devint plus commune à meſure que la Tranſubſtantiation prenoit le deſſus. Elle fut combatüe, & elle fut défendüe ; mais on vous donne le deffi, Monſieur, de nous montrer en ce Siecle là, la Communion ſous une ſeule eſpece établie. Nous avoüons que l'Euchariſtie trempée, devint preſque generale pendant le 12. & le 13. Siecle ; on voit cela dans les Autheurs de ce temps là, mais nous ſçavons auſſi que Caſſander prouve qu'en pluſieurs lieux, *on Communioit encore avec le Pain & le Vin ſeparement* : ¶. & que Pierre du Marets témoigne que de ſon temps, c'eſt à dire vers l'an 1300. c'étoit la coûtume en pluſieurs Egliſes, *de Communier ſous l'une & ſous l'autre eſpece.* *. Nous ſçavons qu'Innocent IV. n'approuvoit point la Communion du Pain trempé & qu'il diſoit que ceux auſquels on donne les deux Symboles ſeparement, *y ſçavent apporter une plus grande reverence & une plus grande precaution.* †. Nous ſçavons ſelon le témoignage de Beatus Rhenanus en ſes Notes ſur le Livre de Tertulien *de la Couronne du Soldat*, & de Caſſander en ſon Traité *de la Communion ſous les deux eſpeces*, que les Fideles trouvoient encore alors tant de conſolation dans la Communion des deux Symboles, que quand on commença de leur mettre dans l'eſprit la crainte de l'effuſion, pour les diſpoſer peu à peu à la Communion ſous une eſpe-

§ *Paſch.* 2. *Ep.* 32. *Tom.* 7. *Part.* 1. *p.* 530.
¶ *Apud Caſſand. com. ſup. utraq. ſpecie p.* 1043.
† *Ibid.* * *Ibid.*

ce,

ce, on fut obligé de leur donner le Pain trempé dans quelques Egliſes, & dans les autres on inventa de certains petits Tuyaux qu'on attachoit au Calice, par le moyen deſquels on leur faiſoit boire le ſang myſtique du Seigneur. Mais enfin, comme de la diſtribution des deux Symboles ſeparemment, on en étoit venu dans le 12. Siecle à la diſtribution du Pain trempé dans le vin Sacré, on s'accoûtuma peu à peu & inſenſiblement en quelques Egliſes d'Occident, à donner aux Communians le ſeul Pain conſacré : Coûtume qui avec le temps devint preſque univerſelle dans l'Egliſe Latine, juſqu'à ce qu'elle fut enfin authoriſée l'an 1415. un jour de Samedy, le 15. de Juin, par le Concile de Conſtance, & ratifiée par le Concile de Trente le 16 Juillet l'an 1562. Seſſ. 21. Trois cens ans avant ce retranchement, les Vaudois & les Albigeois s'étoient ſeparez de l'Egliſe Romaine pour faire un corps à part, lequel corps a toûjours pratiqué la Communion ſous les deux eſpeces. Les Grecs, les Moſcovites, les Abiſſins, *&c.* l'ont toûjours pratiquée ; il n'y a que l'Egliſe Romaine qui ait degeneré de l'ancienne pratique.

Voila, Monſieur, en peu de mots, l'Apologie du témoignage que les Conciles de Conſtance & de Trente, les Hiſtoriens de ce dernier Concile, & des Rois de France, nous ont rendu de la nouveauté du retranchement de la Coupe. Il eſt donc vray que le Concile de Conſtance n'a pas erré, lors qu'il a dit, *que Jeſus Chriſt a inſtitué & adminiſtré ce Venerable Sacrement à ſes Diſciples ſous les deux eſpeces, & que les Fideles l'ont reçû ſous les deux mêmes eſpeces dans la Primitive Egliſe.* Il eſt donc vray que le Concile de Trente n'a pas erré non plus, lors

qu'il a dit, que cette Ancienne coûtume de Communier le Peuple ſous les deux eſpeces n'a été changée que *par le Laps du temps*. Il eſt donc vray que vos Hiſtoriens ne ſe ſont pas trompez, lors qu'ils ont dit, que dans le 12. Siecle on Communioit encore ſous les deux eſpeces en l'Egliſe Romaine, & qu'elle condamnoit pour lors toute autre Communion. Voila ce que j'avois 1. à vous dire, pour défendre contre vous vos propes Conciles & vos plus celebres Hiſtoriens. Examinons en 2. lieu, ce que vous pouvez objecter contre leur témoignage.

Vous avez d'abord recours à l'Ecriture, & vous ne craignez pas de la falſifier, en luy donnant à deſſein un mauvais ſens, afin de dementir vos deux Conciles, & de leur faire voir apparement, qu'ils ont été *Ignorans, & dans l'Ecriture, & dans l'Antiquité*, pour la queſtion dont il s'agit. Il falloit que ces deux Conciles euſſent l'eſprit bien égaré, pour avoir ignoré que Jeſus Chriſt avoit donné, comme vous le pretendez, la communion aux Diſciples d'Emaüs, ſous la ſeule eſpece du Pain; que dans le 6. de Saint Jean, Jeſus Chriſt ne recommande de manger ſa chair que ſous l'eſpece du Pain; que *le beuvez en tous*, ne s'adreſſoit qu'aux Prêtres: Que l'on voit au 20. & au 2. des Actes, que les Apôtres ont fait communier le Peuple, ſous une ſeule eſpece, & que dans l'11. de la Premiere aux Corinthiens, Saint Paul laiſſe la choſe à la liberté de chacun. Ou vos Conciles ont ignoré cette pratique de Jeſus Chriſt & des Apôtres, ou ils l'ont connüe: S'ils l'ont ignorée, je vous plains de prendre pour regle de vôtre Foy, les deciſions de Conciles ſi bêtes & ſi ignorans:

S'ils

S'ils l'ont connüe, pourquoy ont ils donc dit que Jesus Christ avoit *institué & administré ce Venerable Sacrement sous les deux especes; que la Primitive Egliſe avoit donné les deux Symboles au Peuple, & que cette coûtume avoit été changée par le Laps du temps*? Quoy? Ont ils donc menti, & ont ils parlé contre leur propre connoiſſance? Non, non, Monſieur, ils étoient du moins auſſi éclairez que vous ſur cette matiere, & je vous ay convaincu qu'ils ont dit la verité. Tout ce que vous pouvez alleguer contre leur témoignage, n'eſt qu'une vaine chicane qui doit vous couvrir de confuſion.

Avez vous bien lû, Monſieur, le vingt-quatriéme chapitre de Saint Luc? Où y voyez vous une communion? Voicy le fait. Jeſus Chriſt s'étant apparu à deux de ſes Diſciples allant en Emaüs ſans ſe faire connoître, comme ils approchoient de la Bourgade, *luy faiſoit ſemblant d'aller plus loin, mais ils le forcerent, diſans, demeure avec nous, car le ſoir commence à venir & le jour eſt déja decliné. Il entra donc avec eux; & il avint, comme il étoit à table avec eux, qu'il prit le Pain & rendit graces, puis l'ayant rompu, il le leur diſtribüa: Alors leurs yeux furent ouverts & ils le reconnurent, mais il diſparut de devant eux.* Cela joint au ſouvenir des Myſteres qu'il leur avoit revelez dans le chemin, les ſurprit tellement, *que ſe levant au même inſtant, ils retournerent à Jeruſalem, où ils trouverent les onze aſſemblez, & ceux qui étoient avec eux, & leur reciterent les choſes qui leurs étoient avenües en chemin, & comme il avoit été reconnu d'eux en rompant le Pain.* Encore une fois, Monſieur, où trouvez vous là une communion? J'y vois du Pain rompu & diſtribüé, mais je ne le vois mangé, ni par Jeſus Chriſt, ni par ſes Diſciples.

Diſciples. Communie-t-on ſans manger ni boire? Jeſus Chriſt avoit coûtume pendant ſa vie, de benir la table d'une certaine maniere, & enſuite de donner à chacun de ſes Diſciples ſa portion, il ſe ſert aprés ſa mort de la même Formule de Priere, & de la même maniere de diſtribüer le Pain; à cette Formule & à cette maniere, il eſt reconnu des deux Diſciples; *mais ſe levant au même inſtant*, dit l'Evangeliſte, *ils retournerent à Jeruſalem.* Ils ne mangerent ni ne burent. Que firent-ils donc du pretendu Pain conſacré? Le laiſſerent-ils dans l'Hôtelerie à l'abandon? C'eſt à vous à répondre pour l'honneur de vôtre Tranſubſtantiation. Il faut vous rendre juſtice quelque part: Vous avez raiſon de dire que Saint Auguſtin a crû que Jeſus Chriſt avoit celebré l'Euchariſtie dans ce Souper; cela eſt vray, il la crû: Mais qu'il ait crû qu'il ne l'ait donnée que ſous une eſpece, c'eſt ce qu'il n'a pas dit. Il a crû qu'une partie étoit là priſe pour le tout: C'eſt à dire, ſelon vos propres paroles, que par cette fraction de Pain, il a entendu *l'adminiſtration de la Tres-Sainte Euchariſtie.* Je ne ſçay ſi Saint Hierome & Theophilacte ont été dans le même ſentiment, je n'ay pas le temp d'en faire la recherche. D'ailleurs je m'en mets peu en peine. Mais enfin je ſuppoſe avec vous qu'ils ont été de l'opinion de Saint Auguſtin: Faites voir qu'ils ont crû que cette Cene ait été celebrée ſous la ſeule eſpece du Pain. *L'adminiſtration de la Tres-Sainte Euchariſtie*! Ces paroles ſignifient-elles une communion ſous l'eſpece du Pain ſeulement? Quand on parle de l'Euchariſtie en general, on veut toûjours parler du Sacrement tout entier.

Mais

Mais, Monſieur, je ne ſçaurois m'empêcher de vous donner une petite confuſion en paſſant. Vous dites que Calvin luy même a crû, que Jeſus Chriſt avoit celebré l'Euchariſtie avec les Diſciples d'Emaüs : Quand il auroit été dans ce ſentiment avec S. Auguſtin, ce ne ſeroit pas un crime. Chaque Interprete donne ſes pieuſes conjectures ſur les paſſages de l'Ecriture, pourvû qu'elles ſoient édifiantes : En parlant comme S. Auguſtin, il n'auroit rien dit de la communion ſous une ſeule eſpece, non plus que ce Pere n'en a rien dit : Mais il y a plus. Calvin a été poſitivement d'un ſentiment contraire à celuy de Saint Auguſtin ſur ce paſſage : Ainſi, Monſieur, vous meriteriez un bon dementir, mais il ne faut pas tant vous maltraiter. Voicy les propres termes de Calvin, tirées de ſon Harmonie ſur trois Evangeliſtes, dans l'explication du 30. v. du 23. ch. de S. Luc, *Saint Auguſtin & pluſieurs autres avec lay, ont crû que Chriſt donna ce Pain, non pour viande commune, mais pour ſigne ſacré de ſon corps. Mais parce que cette expoſition n'eſt fondée ſur aucune conjecture vray-ſemblable, j'aime mieux prendre le mot de Saint Luc plus ſimplement ; à ſçavoir que Chriſt prenant le Pain entre ſes mains, a rendu graces ſelon ſa coûtume. Or il paroît qu'il a uſé d'une Formule de Priere particuliere, à laquelle il ſçavoit que ſes Diſciples étoient accoûtumez, & la connoiſſoient particulierement, afin qu'étant avertis par ce ſigne, ils reveillaſſent leurs eſprits.* Voila Monſieur, comment parle Calvin. Aprenez une autrefois à conſulter ſes ouvrages avant que de le faire parler ſur le témoignage de vos ſemblables. Son ſentiment eſt celuy du plus grand nombre des Sçavans, & il eſt certain que c'eſt faire violence au texte, que d'y chercher

chercher, comme a fait Saint Auguſtin, la celebration de l'Euchariſtie.

Mais, Monſieur, voicy quelque choſe qui doit ce ſemble vous embaraſſer. Quoy ? Pour juſtifier le retranchement de la coupe, vous détruiſez la Meſſe ! Ce Sacrifice ſi utile aux vivans & aux morts ! Ce Sacrifice, dont la victime vous nourit ſi graſſement & ſi mollement ! Ce Sacrifice qui pour vous enrichir, ne vous oblige qu'à marmoter une certaine rapſodie, en montrant au Peuple, tantôt le devant, tantôt le derriere ! Sans doute que vous n'y avez pas penſé. Il faut donc vous redreſſer, & vous aprendre à menager vos propres interêts, avec plus de precaution. Je veux avec vous que Jeſus Chriſt ait celebré l'Euchariſtie dans l'Hôtellerie ; dites moy, cette Euchariſtie fut elle un Sacrifice ou non ? Si vous dites que ce fut un Sacrifice, elle fut donc celebrée ſous les deux eſpeces, car ſelon vous, on ne peut dire la Meſſe ſous une eſpece. Vôtre Theologie vous aprend que ces paroles prononcées ſur le Pain, *Cecy eſt mon Corps*, & celles-cy prononcées ſur le vin, *Cecy eſt mon Sang*, ſont le Coutelas qui égorge la victime : Il faut pour un vray Sacrifice que le pain & le vin ſoient conſacrées ſeparement, afin que Jeſus Chriſt ſoit du moins immolé en imagination, ne l'étant pas en effet : Cela étant, nous voila d'accord, l'Euchariſtie d'Emaüs n'a point été celebrée ſous la ſeule eſpece du pain. Si vous dites que cette Euchariſtie ne fut point un Sacrifice, adieu la Meſſe, elle n'eſt plus un Sacrifice, & c'eſt ce que je demande : Et pour vous, vous voila Anathematiſé par le Concile de Trente, qui a decidé que la Meſſe étoit un vray Sacrifice propitiatoire pour les vivans & pour

pour les morts. Si vous m'en croyez, vous ne vous expoſerez point à reſſentir les coups de foudres qu'il lance contre ceux qui ont un tel ſentiment ; & pour conſerver la Meſſe, vous abandonnerez le retranchement de la Coupe aux critiques qu'il merite ; ou bien étudiez ſi bien vôtre leçon, que vous puiſſiez juſtifier celuy-cy, ſans détruire celle là. Voila, Monſieur, comment on ſe precipite ſoy même, quand on s'aveugle volontairement pour trahir ſa conſcience, & pour ſoûtenir le menſonge.

Mais venons à tous les paſſages, où il eſt dit que les premiers Chrêtiens, *perſeveroient dans la fraction du pain & dans les Prieres.* J'avoüe que dans le 2. & 20. des Actes, la fraction du pain ſe prend pour l'adminiſtration de l'Euchariſtie : Mais je vous demande : cette celebration ſe faiſoit-elle avec du pain ſeul, ou non ? Si elle ſe faiſoit avec du pain ſeul, voila derechef la Meſſe détruite, elle n'eſt point un Sacrifice. Encore une fois, voulez vous abolir le Sacrifice de la Meſſe, pour ſoûtenir le retranchement de la Coupe ? Je ne le croy pas. Il ne faut pas dire, qu'il n'eſt là parlé que de la Communion du Peuple, cela n'eſt point dans le texte ſacré. Voicy les termes du 20. chap. des Actes verſ. 7. que vous alleguez. *Le premier jour de la Semaine, les Diſciples étant aſſemblez pour rompre le pain.* Et au verſ. 11. il eſt dit, *quand Paul fut remonté, & eut rompu le pain, & mangé, & parlé long-temps, juſqu'à l'aube du jour, il partit.* Si ſelon vous, *rompre le pain*, ſignifie celebrer l'Euchariſtie ſous une ſeule eſpece, il eſt vray que S. Paul & les Diſciples ne l'ont celebrée que ſous une ſeule eſpece, car il eſt dit, qu'ils s'aſſemblerent pour rompre le Pain,

&

& que Saint Paul le rompit luy même, c'eſt à dire qu'il fut le celebrant. Or ſi Saint Paul n'a celebré l'Euchariſtie que ſous la ſeule eſpece du pain, il n'a point Sacrifié. S'il n'a point Sacrifié, la Cene n'eſt pas eſſentiellement un Sacrifice comme l'enſeigne vôtre Egliſe. Il ne vous reſte aucune replique. Il eſt dit que Saint Paul qui fut le celebrant, *a rompu le Pain, qu'il a mangé & parlé*: Mais il n'eſt point dit qu'il ait bû & qu'il ait Communié autrement que les Diſciples & le Peuple. Si le Peuple a Communié ſous une ſeule eſpece, S. Paul y a Communié auſſi, ce qui détruiſant la Meſſe, prouve plus que vous ne voulez. Avoüez donc pour conſerver la Victime qui vous eſt ſi pretieuſe, que toutes les Euchariſties, que l'Ecriture appelle, *fraction du Pain*, étoient celebrez avec du pain & du vin : que cette façon de parler eſt une Phraſe Hebraïque, où la partie ſe prend pour le tout, de la même maniere que nous diſons en François, *manger un morçeau*, pour dire prendre une petite refection. Conſultez vôtre Rhetorique & aprenez ce que c'eſt qu'une *Synecdoche*. *Rompre le Pain*, parmy les Hebreux, ſignifie prendre un Repas. Liſez le 43. de la Geneſe, où il eſt dit que Joſeph voulant traiter ſes Freres, dit à ſes gens, *mettez le Pain*, pour dire aprêtez le diner. Croyez vous, Monſieur, que Joſeph n'ait donné à ſes Freres que du pain? Si vous croyez qu'il leur donna à manger & à boire, vous devez donc avoüer que, *mettre le Pain*, eſt une façon de parler parmy les Hebreux, laquelle ſignifie, preparer le repas. Il en eſt de même *de la fraction du Pain*; comme, *mettre le Pain*, ſignifie aprêter le repas, *rompre le Pain*, ſignifie prendre le repas; or dans un repas il y a à boire

& à manger. Au 46. verſ. du 2. des Actes, nous avons un exemple de la derniere façon de parler. Là il eſt dit, que les premiers Chrêtiens, *perſeveroient tous d'un accord au Temple, & rompant le Pain de Maiſon en Maiſon, ils prenoient leurs repas avec joye & ſimplicité de cœur.* Que ſignifie cette expreſſion, *ils prenoient leurs repas rompant le Pain de Maiſon en Maiſon?* Vous devez ſçavoir qu'il eſt là parlé des repas de charité & d'union que les Fidelles faiſoient entr'eux. Croyez vous que ces repas conſiſtaſſent en pain ſeul? L'Ecriture ne parlant que de pain, il faut que vous le croyez, ſi vous n'avez pas recours à la *Sinecdoche*, c'eſt à dire à cette figure de Rhethorique qui prend ſouvent une partie pour le tout. Servez vous donc de cette figure, afin de ſauver la Meſſe dans l'explication du 42. verſ. du même chap. où il eſt dit que les Premiers Chrêtiens, *perſeveroient tous en la Doctrine des Apôtres & en la Communion, & en la fraction du Pain, & aux Prieres.* Pourquoy falſifiez vous ce paſſage, non ſeulement quand au ſens, mais auſſi quand à la Lettre? N'aurez-vous donc jamais aucun reſpect pour la parole de Dieu? Y a-t-il, qu'ils perſeveroient *dans la Communion de la fraction du Pain*? Non, il y a, *dans la Communion & dans la fraction du Pain.* Le mot de Communion eſt exprimé en Latin par ce terme, *Communicatio*, qui marque les ſecours mutuels que ſe rendoient les premiers Fidelles, poſſedant tout en commun, & n'ayant qu'un cœur & qu'une ame. La fraction du Pain ſe prend là, ſelon pluſieurs Interprêtes, pour la celebration de l'Euchariſtie, & je veux bien être de ce ſentiment; Mais il n'eſt pas vray que cette celebration ſe ſoit faite avec du

Pain ſeul. Comme la fraction du Pain dans le verſet 46. ſe prend pour tout ce qui compoſoit les repas de charité des premiers Fidelles, auſſi dans le 42. verſet, la fraction du Pain ſe prend pour tout ce qui compoſoit le repas Myſtique de la Sainte Cene à laquelle ils participoient. Cela ne merite pas davantage de reflections, ſi vous avez beſoin d'une plus longue inſtruction, cherchez un autre Maître.

Tout ce que vous citez de plus de l'Ecriture, ne merite pas de réponſe. Je ſerois faché pour vous, que les autres Miſſionnaires ſçuſſent que vous avez cherché des preuves du retranchement de la Coupe dans le 6. chap. de Saint Jean; ils ne pouroient ſans doute vous vouloir du bien, d'obliger vos adverſaires à jetter les yeux ſur un chapitre où l'on trouve le tombeau de la Tranſubſtantiation dans le 63. verſet, où Jeſus Chriſt expliquant le ſens de ſes paroles à ceux qui ſe ſcandaliſoient de ce qu'il ordonnoit de manger ſa chair, *C'eſt*, dit-il, *l'eſprit qui vivifie*; *la chair ne profite de rien*; *les paroles que je vous dis ſont eſprit & vie.* Voila un coup de foudre, qui aneantit le Dieu de la Meſſe. Que jugeroient encore de vous vos Miſſionnaires, s'ils vous voyoient chercher des preuves du retranchement de la Coupe dans un chap. où ils ſçavent que Jeſus Chriſt parloit avant l'inſtitution de l'Euchariſtie, temps où il n'y avoit ni Pain Euchariſtique à manger, ni coupe à boire? Mais quand il ſeroit vray, que Jeſus C. parleroit de l'Euchariſtie par le moyen de laquelle on devoit manger ſa chair, de la maniere qu'il s'en explique au 63. verſet, il prononce dans ce même lieu vôtre condamnation. Jeſus Chriſt, dit, *qu'il eſt le Pain de vie qui eſt deſcendu du Ciel*

Ciel, afin que ſi quelqu'un en mange, il ne meure point. Il dit enſuite que ce pain de vie, eſt ſa chair qu'il donnera pour la vie du monde.

Pretendez vous conclure de là, que Jeſus Chriſt n'ait donné que ſa chair ſeule pour la vie du monde ? N'a-t-il pas auſſi donné ſon ſang ? C'eſt donc encore icy une maniere de parler, où une partie eſt priſe pour le tout. Et cela eſt ſi vray, que Jeſus Chriſt ſemblant prevoir que vous abuſeriez melicieuſement de ſes paroles, joint par trois ou quatre fois le bruvage de ſon ſang à la manducation de ſa chair, & même il proteſte que ces deux choſes ne doivent pas être ſeparées. *En verité, en verité je vous dis, que ſi vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous même.* Repondez à cela, Monſieur le chicaneur. Si ſelon vous Jeſus Chriſt ordonne de Communier ſous la ſeule eſpece du Pain, lors qu'il dit qu'on doit manger ſa chair, il ordonne donc auſſi de Communier ſous l'eſpece du Vin, lors qu'il dit qu'il faut boire ſon ſang : Or il declare dans ce même chapître, qu'il faut manger ſa chair & boire ſon ſang, il declare donc par conſequent que l'on doit Communier ſous les deux eſpeces : Et s'il jure qu'il faut Communier ſous les deux eſpeces pour avoir la vie éternelle, comment peut eſperer de vivre le pauvre peuple auquel vous refuſez l'eſpece du Vin ? J'argumente ſelon le Principe que vous poſez, ſçavoir, que manger la chair de Chriſt, c'eſt Communier ſous l'eſpece du Pain, & que boire ſon ſang, c'eſt Communier ſous l'eſpece du Vin. Jeſus Chriſt diſtingue encore dans pluſieurs verſets du même chapitre, ſon ſang d'avec ſa chair, *celuy qui mange ma chair &*

boit mon ſang a la vie eternelle, verſ. 54. *Ma chair eſt vrayement viande & mon ſang eſt vrayement bruvage.* verſ. 55. *Celuy qui mange ma chair & qui boit mon ſang, demeure en moy & moy en luy*, verſ. 56. Apparemment que vous n'aviez pas lû ce chapitre entier ; ou bien ſi vous l'avez lû, vous avez à deſſein trahi vôtre cauſe, en y cherchant des preuves du retranchement de la Coupe.

Pour la petite chicane que vous nous faites ſur les paroles de S. Paul, qui dit, *que quiconque mange de ce Pain ou boit de cette Coupe indignement, mange & boit ſon jugement* ; Je n'y comprend rien. Quand il ſeroit vray que ce mot, *ou*, ſeroit dans l'original, que concluriez-vous de là ? Que le Peuple Communioit autrefois ſous une eſpece ? C'eſt le fait dont il s'agît entre nous. Il me ſemble que ce paſſage ne prouve autre choſe, ſinon que celuy qui prendroit indignement un des Simboles, ſeroit auſſi coupable que s'il les prenoit tous les deux. Qui doute que ceux d'entre nous qui ne peuvent boire de vin, & qui prennent le Pain indignement, ne mange leur condamnation ? Qui doute que les Manicheens qui ſe mêloient parmy les Fideles & ne recevoient que le Pain, faiſant ſeulement ſemblant de boire le vin, ne priſſent leur condamnation ? Voila, Monſieur, ce que ſignifie cepaſſage, il ne referme pas d'autre myſtere. Vous vous trompez en ce que vous dites que nous l'avons falſifié. Il eſt vray que dans les Anciens Originaux, il y a, *&*, & non pas, *ou* ; vous le pouvez voir dans un Manuſcrit, qui eſt dans la Biblioteque du Roy, qui a prés de mille ou douze cens ans. Je le ſçay de gens dignes de foy qui l'ont lû de leurs propres yeux.

Cepen-

Cependant comme cela n'eſt pas de grande conſequence, nous liſons également *&*, &, *ou*; le dernier terme eſt dans ma Bible. Mais laiſſons ces vetilles de Grammaire. Que dites vous, Monſieur, de ce paſſage du 26. verſet du même chapitre. *Toutes fois & quantes que vous mangerez de ce Pain, & que vous boirez de cette Coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne*, & de ce paſſage du 28 verſ. *Que chacun donc s'éprouve ſoy-même & qu'ainſi il mange de ce Pain, & qu'il boive de cette Coupe*? Il n'y a point là de, *ou*, disjonctif. Saint Paul dit que c'eſt aſſez de prendre indignement un des Simboles pour prendre ſa condamnation, qui en doute? Mais que dit-il à ceux qui ſont dignes d'aprocher de la Table du Seigneur? Les invite-t-il à prendre ſeulement le Pain, ou ſeulement le Vin? Au contraire, il leur commande de prendre l'un & l'autre: *Que chacun s'éprouve ſoy-même, & qu'ainſi il mange de ce Pain & boive de cette Coupe*? Vôtre Egliſe oſeroit-elle chanter ces paroles, qui renferment ſa condamnation, dans l'Epître de la Meſſe du Saint Sacrement, ſi le Peuple entendoit la Langue Latine? Le Pauvre Peuple ne s'apperceveroit-il pas auſſitôt, qu'on le prive de la Coupe, dont Saint Paul luy commande de boire, pour annoncer la mort du Seigneur? Pourquoy, Monſieur, nous obligez vous encore icy à vous donner du chagrin? Que peut on dire de vous & de vos ſemblables, en vous voyant paſſer les yeux ſur vôtre condamnation écrite du doit de Dieu, & dictée par ſon Eſprit dans tous les chapîtres de l'Ecriture où vous cherchez des armes pour vous défendre? Comment n'avez vous pas encore aprehendé de nuire à

la Tranſubſtantiation en nous obligeant de jetter les yeux ſur l'11. de la premiere aux Corinthiens, où Saint Paul nomme trois ou quatre fois *Pain*, le Pain Conſacré : Eſt-ce là le langage d'un Papiſte ou d'un Proteſtant ? Quoy, Monſieur, ſelon Saint Paul le Pain conſacré, eſt du Pain, & vous croyez que ce n'en eſt pas ? Il faut manger ce Pain pour annoncer la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne, & vous croyez qu'il vient tous les jours ſur la terre ? Penſez y bien, Monſieur, ſi vous m'en croyez, vous ne parlerez jamais de ce chapître, il vous fait tort.

Enfin nous voicy, au, *beuvez en tous*, ſur lequel vous faites des raiſonnemens qui font grand pitié. Eſt-il poſſible que les perſonnes d'eſprit qui ſont dans vôtre Religion, ſe payent de ſi pauvres défaites ? En diſant que Jeſus Chriſt donnant la Communion, ſepara les Apôtres des Laïques, vous avoüez qu'il pouvoit y avoir des Laïques à la Cene de Jeſus Chriſt. Cela n'eſt pas ſans conjecture, car il falloit plus du 13. perſonnes pour manger l'Agneau Paſcal ; mais pour éluder la force du commandement que fait Jeſus Chriſt à tous les aſſiſtans de boire de la Coupe, vous dites que ce Commandement ne s'adreſſe qu'aux Apôtres, qu'il ſepara des Laïques. Où trouvez-vous cette ſeparation ? Cela eſt facile à voir. *Comme ils mangeoient, Jeſus prit le Pain, & aprés qu'il l'ût benit, il le rompit & le donna à ſes Diſciples, & dit, prenez, mangez, cecy eſt mon Corps. Puis ayant pris la Coupe & ayant rendu graces, il la leur donna, diſant, Beuvez en tous.* * Voila l'Hiſtoire de l'inſtitution de la Cene.

* *Saint Matthieu Chapitre 26.*

Ouvrez

Ouvrez vos yeux & liſez. Jeſus Chriſt ne donne-t-il pas la Coupe à ceux à qui il venoit de donner le Pain,& ne leur ordonne t-il pas d'en boire tous? Il n'en exclut perſonne, le texte vous le prouve ſi vous ſçavez lire.

Vous ſautez enſuite de la queſtion du fait à celle du droit ; & vous pretendez que ſi ce paſſage, *beuvez en tous*, prouve que tous les hommes doivent boire du Calice, cét autre paſſage, *faites cecy*, prouve qu'ils ſont tous Prêtres. Pitoyable raiſonnement ! C'eſt une queſtion à part de ſçavoir ſi Jeſus Chriſt a ordonné ſes Apôtres dans la Cene ou ailleurs. Il y va de vôtre interêt de ſoûtenir la Negative : Car où eſt l'Huille de la Conſecration des Prêtres, dont les quatre doigts qui touchent l'Hoſtie doivent être Oincts? Cela vous regarde. D'ailleurs ſi Jeſus Chriſt donna aux Apôtres la Coupe, parce qu'ils étoient Prêtres : Pourquoy vôtre Egliſe ne la donne-t-elle pas aux Prêtres qui Communient ſans dire la Meſſe ? Pour vous tirer d'affaire, je vous donne avis de dire avec nous, que par ces paroles, *faites cecy en memoire de moy*, Jeſus Chriſt ordonne à toute l'Egliſe, repreſentée par ceux qu'il fait Communier, de celebrer l'Euchariſtie de la maniere qu'il venoit de la celebrer, commandant à ceux qui repreſenteroient ſa place, de l'adminiſtrer, & au peuple de la recevoir. Cela ne ſouffre aucune difficulté.

Concluez donc, qu'il n'y a rien dans l'Ecriture, qui inſinüe le moins du monde, que les Conciles de Conſtance & de Trente, ſe ſoient trompez, lors qu'ils ont dit que Jeſus Chriſt avoit adminiſtré l'Euchariſtie ſous les deux eſpeces, & que le Peuple les reçevoit dans

dans la Primitive Egliſe. Voyons à preſent, ſi dans l'Antiquité vous avez fait quelque découverte, qui puiſſe convaincre de menſonge vos Hiſtoriens, qui nous enſeignent que les Fideles ont Communié ſous les deux eſpeces pendant 12. cens ans.

Faut-il, Mr. que vous me donniez toûjours la peine de vous redreſſer, & de vous avertir que pour défendre le retranchement de la Coupe, vous faites tort à vos plus grands myſteres. Il s'agit de la pratique generale de l'Egliſe, & vous citez un fait particulier, & encore il vous eſt contraire en toute maniere. Il faut pourtant vous pardonner, vous ne donnez dans ce Piege qu'aprés Bellarmin, du Perron, Monſieur de Meaux, & toute la bande de vos fameux Miſſionnaires Controverſiſtes. Mais il faut que vous ayez part à la mortification qu'ils en ont déja receüe, puis que vous avez part à leur demangeaiſon de chicaner. Voicy comment Euſebe raporte le fait de Serapion ſelon Monſieur de Meaux luy même. *Le Prêtre donna à un jeune garçon une petite parcele de l'Euchariſtie, qu'il luy ordonna de tremper, & de la mettre ainſi dans la bouche du Viellard. Le jeune homme retourna dans ſa maiſon, trempa la parcelle de l'Euchariſtie, & en même temps la fit couler dans la bouche de Serapion.* A Dieu ne plaiſe que j'attaque icy Monſieur de Meaux, je ne ſuis pas un Controverſiſte d'aſſez haut étage; & quand je ſerois plus que je ne ſuis, je laiſſerois à Monſieur de la Roque, de glorieuſe memoire, tout l'honneur d'avoir confondu un ſi fin & ſi ſubtil adverſaire. Si donc je me ſers icy de la Verſion de Monſieur de Meaux, aprés Monſieur

de

de la Roque, * c'eſt ſeulement pour vous apprendre que vous ne gagnez rien en ſuivant les traces de ce celebre Controverſiſte, & que dans ſa propre Verſion on peut trouver dequoy vous confondre, mais non pas dequoy vous défendre. Que jugez vous, Monſieur, de la conduite de ce Prêtre qui envoye par un jeune garçon une parcelle de l'Euchariſtie à Serapion moribond ? Croyoit-il que cette parcelle étoit Dieu, ou ne le croyoit-il pas? Si vous dites qu'il ne le croyoit pas, il étoit donc ſelon vous Heretique; & s'il étoit un Heretique, pourquoy l'appellez vous à vôtre ſecours ? Un homme qui n'a point crû la Tranſubſtantiation, ne peut-il pas auſſi avoir crû qu'il n'étoit pas neceſſaire de Communier les Laïques ſous les deux eſpeces ? Celuy qui erre dans la Doctrine de l'Euchariſtie, ne peut-il pas auſſi errer dans la maniere de l'adminiſtrer ? Si vous dites qu'il a crû la Tranſubſtantiation, que dites vous de ſon procedé ? N'eſt-ce pas celuy d'un profane? Un de vos Prêtres qui envoyeroit aujourd'huy l'Hoſtie à un malade par un jeune enfant ſans Etole, ſans Surplis, ſans Chandelle, ne ſeroit-il pas ſacrifié aux flammes de l'Inquiſition? Sans contredit. De plus, cette liqueur dans laquelle ce Prêtre ordonne de tremper la parcelle, eſt-elle du vin conſacré, ou du vin commun ? Si c'eſt du vin conſacré, voila ce que je cherche, Serapion a Communié ſous les deux eſpeces; Si c'eſt du vin commun, voila encore un nouveau ſacrilege, de tremper ce qu'il a crû être Dieu, dans du vin commun,

* *Réponſe au Traité de Monſieur Boſſuet, 2. partie chapitre 2.*

ſans

ſans ſe mettre en peine s'il n'en reſtera point quelque goute dans le vaiſſeau où on le trempera ? Ce Prêtre eſt donc en toute maniere un Profane & un ſacrilege. Et s'il eſt tel, quel honneur avez vous d'oppoſer ſa conduite à la pratique generale de l'Egliſe de ſon temps ? Alors toute l'Egliſe Communioit ſous les deux eſpéces au raport de tous vos Hiſtoriens, & parce qu'un Prêtre Sacrilege & Profane, ſe ſera aviſé de Communier un malade ſous une eſpece, à ce que vous pretendez, vous voulez conclure de là, que tous vos Hiſtoriens ont menti, & qu'ils ſont *Ignorants dans l'Antiquité* ! Je ſens bien que ce raiſonnement vous preſſe, mais il faut vous parler François. Sauvez vôtre Tranſubſtantiation comme vous pourez. Je ne ſuis pas cauſe du tort que vous luy faites.

Monſieur le Faucheur, dites vous, a avoüé que Sarapion avoit Communié ſous la ſeule eſpece du Pain. Il ne la, ni nié, ni avoüé, il ſuppoſe le fait, & il raiſonne ainſi dans le même lieu que vous citez : *En Conſcience*, dit ce grand homme, *ce qui fût fait alors par ce Prêtre, fût ce ſelon l'ordre & l'uſage commun de l'Egliſe ? Que ſi c'eſt un fait ſingulier, comment peut-on montrer par là l'uſage commun de l'Egliſe d'alors ? Que n'imputera-t-on point à l'Egliſe Ancienne, ſi on luy impute tout ce que peuvent avoir fait des particuliers ? Par exemple, Alexandre Evêque d'Alexandrie, confirma & declara valable, le Batême donné par ieu, à certains Enfans, non encore Baptiſez, par Athanaſe encore jeune Enfant ; De là dirons-nous que ce fût la Pratique ordinaire de l'Egliſe, & que ſelon les Anciens Canons, un tel Batême ait été valable & legitime ? Le Pape Theodore voulant ſigner la Depoſition de Pyrrhus Monothelite, ſe fait*

apporter

apporter le Calice & verſe du vin Conſacré dans l'ancre dont il écrit ſa Sentence ; Et neanmoins Baronius ne dit-il pas, que ce n'étoit pas l'uſage & la pratique de l'Egliſe ?

Voila ce que dit Monſieur le Faucheur, il n'eſt pas beſoin de commentaire, ſon raiſonnement eſt également clair & juſte. Vous auriez bien fait de n'en point parler. Je vous ferai bien, ſi vous voulez, le même aveu qu'il a fait. Je dirai fort bien comme il a dit : Quand il ſeroit vrai, que ce Prêtre auroit envoyé le Pain ſeul à Sérapion, en conſcience étoit ce là la pratique & l'uſage commun de l'Egliſe d'alors ? Que fait ce cas ſingulier contre la pratique univerſelle de l'Egliſe de ſon Siecle ? Que ne peut on point Imputer à vôtre l'Egliſe, ſi on lui Impute les faits des particuliers ? Il y eut autrefois, ſelon beaucoup de vos Hiſtoriens, une fille aſſize ſur le Siege Romain, peut-on conclure de là, que c'étoit alors l'uſage commun de l'Egliſe Romaine de n'avoir que des filles pour Papes ?

Boniface 8. traitoit autrefois l'Evangile de Fable ; peut-on conclure de là que ce fut alors l'uſage commun de l'Egliſe Romaine de ne choiſir que des Athées & des Impies pour Papes ? Il y a 5 ou 6 ans que les Cordeliers du Grand Couvent de Paris ſe froterent, & qu'il en reſta un ſur la place ; peut-on conclure de là que c'eſt l'uſage commun de l'Egliſe Romaine que les Moines s'entregorgent ? Oüi, on le peut, s'il eſt permis d'imputer à toute une Egliſe les faits des particuliers, & de faire paſſer pour une pratique generale, une action ſinguliere, comme vous le voulez faire en voulant prouver que toute l'Ancienne Egliſe Communioit le Peuple ſous une eſpece, parce qu'un Prêtre, ſelon

vos Principes, Sacrilege & Profane, a envoyé la Communion à Serapion ſous une ſeule eſpece. Que diriez vous de moy, Monſieur, ſi en blamant toutes les Ceremonies que l'on obſerve dans vôtre Egliſe, lors qu'on porte l'Euchariſtie aux malades, je voulois la convaincre par l'exemple de ce Prêtre, que ce n'étoit pas là, la pratique de l'Ancienne Egliſe, & qu'elle l'envoyoit ſeulement par des jeunes garçons ſans aucune Ceremonie? Ne vous écririez vous pas auſſitôt, qu'il n'y a rien de plus injuſte, que d'imputer à toute l'Egliſe l'action d'un particulier? Quoy donc? Vous ne voulez pas que toute l'Ancienne Egliſe ait envoyé l'Euchariſtie aux malades par de jeunes garçons, quoy que le Prêtre de Serapion la luy ait envoyée de la ſorte; & vous voulez pourtant que toute l'Ancienne Egliſe ait Communié le Peuple ſous une eſpece, quoy qu'il ni ait eu que ce même Prêtre qui en ait agi de même?

Mais il y a plus, il n'eſt pas même certain que Serapion n'ait Communié que ſous une eſpece; au contraire. Il eſt plus probable qu'il a Communié ſous les deux eſpeces. Car, Monſieur, Euſebe ne dit pas poſitivement que le Prêtre ne donna point de vin conſacré au *jeune garçon*? On peut même inferer de ce qu'il dit, qu'il luy en donna. N'y a-t-il pas plus d'apparence qu'en luy Commandant de tremper le Pain pour faciliter la Communion du malade, il luy donna du Vin Conſacré pour le tremper, de la maniere que cela ſe pratiquoit dans la Communion des Petits Enfans, comme Monſieur de la Roque l'a fort bien fait remarquer* à Monſieur de Maux? Eſt-il croya-

* *Ibid.*

ble

ble que ce Prêtre eût fait Communier autrement, que toute l'Eglise ne Communioit alors ? Croyez moy, cessez de copier cette objection, elle vous condamne, car comme l'a judicieusement remarqué Cassander, *Ceux là même qui trempoient le Pain dans le Vin, ne faisoient-ils pas voir combien ils croyoient necessaire à une Communion legitime, l'usage de deux Symboles.** J'ajouteray même une Reflection qui peut m'être particuliere. Je suppose que le Prêtre n'ait point donné au jeune garçon de Vin Consacré pour y tremper le Pain : Peut être a-t-il crû que la partie consacrée, consacreroit celle qui ne l'étoit pas, étant mêlées ensemble. Quand dans vos Eglises on répand plusieurs Cruches d'eau commune dans les Benitiers, lors qu'on s'apperçoit qu'il y a à peine un verre d'Eau Benite, ne croit-on pas que le verre d'Eau Benite, communique sa vertu à toutes les Cruches d'eau commune, étant mêlées ensemble ? Que sçavez-vous si le Prêtre qui, selon vous, envoya la Communion à Serapion, sous une espece, n'avoit pas la même opinion du Pain Consacré ? Mais venons à Saint Ambroise.

On diroit à vous entendre parler, que ce Pere affecta de Communier sous une seule espece pour confondre par avance les Protestans. Je vous ay de l'obligation de m'avoir donné avis de lire sa Vie dans Paulin, mais vous devez vous en repentir. Ce Paulin ne m'a rien apris qui favorise vos chicanes. Il dit, *que Saint Honorat Evêque de Verceil, qui étoit venu pour assister Saint Ambroise à la mort, durant le repos de la nuit, entendit par trois fois cette voix : Leve toy, ne tarde pas, il va mourir ; Il descendit, il*

* *De Com. sub. utraq. Spec. p.* 1027.

luy presenta le Corps de nôtre Seigneur ; & le Saint ne l'eut pas plûtôt reçû qu'il rendit l'esprit. Il faut avoir une terrible passion de trahir la verité, pour chercher là dedans le retranchement du Calice. Qu'entendez-vous par *le Corps du Seigneur*, que reçût Saint Ambroise ? N'entendez-vous que l'espece du Pain ? Comment auriez vous voulu luy donner l'espece du Vin, *puis qu'il n'eût pas plûtôt reçû* la premiere espece, *qu'il rendit l'esprit* ? Euſſiez vous voulu faire avaler le vin Consacré à un mort ? Entendez vous par *le Corps du Seigneur*, la Sainte Eucharistie toute entiere ? Nous voila d'accord, Saint Ambroise aura Communié sous les deux especes, & ensuite il aura rendu l'esprit. Pour moy je croy que le dernier sens est plus naturel, cela est assez ordinaire dans les Anciens, de nommer toute l'Eucharistie, *le Corps de Jesus Christ*, comme il est ordinaire aux Ecrivains Sacrez, de la nommer, *la fraction du Pain.* Mais que fait cela à nôtre question ? Il s'agit de la pratique ordinaire de l'Eglise, & non pas d'un cas particulier. Que Saint Ambroise ait Communié comme il ait pû, s'il a manqué à quelque formalité, c'est parce que la mort l'a surpris. Toûjours est il vray que l'Eglise Communioit alors le Peuple sous les deux especes.

Ce que vous dites de Tertulien, ne fait encore rien contre le témoignage de vos Conciles & de vos Historiens. Si les Docteurs des Conciles de Constance & de Trente, si Fra-Polo, & Mezeray vivoient encore, ils vous donneroient le dementir que vous meritez. Il n'est pas vray que Tertulien ait dit que l'Eglise de son temps donnoit la Communion au Peuple sous une seule espece. Pourquoy faites

vous

vous mentir les morts ? Dire que les Fidelles portoient l'Euchariſtie en leurs Maiſons & qu'ils l'y gardoient aſſez long-temps, eſt-ce là dire que l'Egliſe ne les faiſoit Communier que ſous une eſpece ? Le mot d'Euchariſtie ne comprend-il pas les deux Simboles ? Penſez un peu mieux à ce que vous dites. Ne voyez vous pas que cette Ancienne coûtume détruit encore l'Antiquité de la Tranſubſtantiation auſſi bien que celle d'enterrer l'Euchariſtie avec les morts, ou d'en faire des emplatres, ce qui ſe pratiquoit autrefois parmy les Chrêtiens ? Penſez-vous que tous ces gens là, cruſſent que c'étoit leur Dieu qu'ils traitoient de la ſorte ? Cela ſoit encore dit en paſſant.

Ce que vous citez du Pape Leon fait encore contre vous. Il condamne les Manicheens de ce qu'ils ne Communient que ſous une eſpece, il exhorte les Fidelles, à ne pas les imiter, & à Communier toûjours ſous les deux eſpeces, & cela dites vous quatre cens ans avant le Concile de Conſtance, c'eſt à dire dans l'11. ou 12. Siecle. A quoy penſez-vous, Monſieur ? Vous me donné cauſe gagnée un peu trop groſſierement. Vous avoüez que le Peuple Fidelle Communioit encore ſous les deux eſpeces dans l'11. Siecle, qu'un Pape même leur ordonne de perſeverer dans cette pratique ? Nous ne devons plus diſputer, nous voila d'accord. Ne vous étes vous point trompé au Chifre ? N'avez vous point mis un 4. avec deux 00. pour un 1. & trois 000 ? Ne voulez-vous point plûtôt parler de Leon Premier, qui vivoit 1000. ans avant le Concile de Conſtance, & qui commença l'Empire Anti-Chrêtien dans le cinquiéme Siecle, en ſe faiſant établir Juge des autres Evêques, par l'Empereur Valentinien ?

Liſez bien vos Miſſionnaires, & voyez ſi vous ne vous étes point trompé.

Quand vous m'aurez dit en quel Livre & en quels Chapitres Saint Cyprien, Saint Baſile, & Tertulien, diſent qu'on Communioit autrefois les petits Enfans ſous la ſeule eſpece du Vin, j'examineray ce qui en eſt. En attendant je vous ſoutiens que cela n'eſt pas vray, & qu'en cas que cela fut vray, je dirois que la Communion des Enfans ſous l'eſpece du Vin auroit été un abus, comme la Communion des Enfans, telle qu'elle ait été, en étoit un, que vous ne voudriez pas aujourd'huy pratiquer. Je veux pourtant avoir le plaiſir de vous faire avoüer malgré que vous en ayez, que les Enfans Communioient auſſi ſous les deux eſpeces. Je ne vous citeray qu'un ſeul paſſage. Vous avoüez qu'ils Communioient ſous l'eſpece du Vin, vous le prouvez par les Peres, voila déja une eſpece. Or l'ordre Romain nous aprend, qu'ils Communioient auſſi ſous l'eſpece du Pain: *Qu'on prenne bien garde*, dit-il, *que les Enfans ne prennent aucun aliment, qu'ils ne ſuccent pas même la Mamelle, ſans une extreme neceſſité, avant que d'avoir reçû le Sacrement du Corps de Jeſus Chriſt.* * Voila l'eſpece du Pain bien exprimée, ou plûtôt voila deux Symboles marqués par ces termes, *le Sacrement du Corps du Seigneur*, ſelon le langage ordinaire des Peres, & ſelon le nôtre même.

Le reſte de vôtre Lettre ſort de l'état de la queſtion. Vous pretendez prouver que l'Egliſe Romaine a autant de droit de retrancher la Coupe au Peuple, *que la petite Secte des Calviniſtes* en a d'en diſpenſer ceux qui ont une

* *Ord. Rom. tit. de Baptiſmo.*

averſion

averſion inſurmontable pour le Vin. Il ne s'agiſſoit point entre nous du droit, mais du fait. Nôtre diſpute n'étoit pas de ſçavoir ſi on peut Communier ſous une ſeule eſpece, ou ſi on doit faire Chiſme avec une Egliſe qui défend la Coupe au Peuple ; Il s'agiſſoit de ſçavoir ſeulement, ſi Jeſus Chriſt, les Apôtres & la Primitive Egliſe ont fait Communier le Peuple ſous l'eſpece du Pain ſeulement. J'ay pris la Negative, vous avez pris l'Affirmative contre les témoignages de vos Conciles & de vos Hiſtoriens. J'ay fait l'Apologie de leur ſentiment en faiſant le mien. Je laiſſe à tout homme raiſonnable, à juger qui de vous ou de moy a raiſon.

De la queſtion du fait voicy comment, ſelon les principes que j'ay établis, je paſſe à celle du droit.

On doit prendre le party le plus aſſuré en matiere de Religion, le party le plus aſſuré eſt celuy dont la pratique eſt la plus conforme à celle de Jeſus Chriſt, des Apôtres, & de la Primitive Egliſe : Or la pratique de faire également Communier le Clergé & le Peuple ſous les deux eſpeces, eſt plus conforme à la pratique de Jeſus Chriſt, des Apôtres, & de la Primitive Egliſe, (nous l'avons prouvé) donc imiter cette pratique, c'eſt ſuivre le party le plus aſſuré : L'Egliſe Reformée l'imite, donc elle eſt le party le plus aſſuré, donc on doit ſe ranger dans ſon Sein. Il me ſemble que ce raiſonnement eſt juſte, il decide en deux mots la queſtion du droit. Il n'y a point de voye plus abregée.

Rendez vous donc, Monſieur, ayez honte d'avoir fait de ſi vains & de ſi honteux efforts pour dementir vos Conciles & vos Hiſtoriens.

Demandez pardon à Dieu d'avoir falsifié sa parole, pour soûtenir le mensonge. Reparez l'honneur des grands hommes que vous avez voulu faire passer pour *Ignorans dans l'Ecriture & dans l'Antiquité*. Faites moy passer pour tel tant qu'il vous plaira, je vous pardonne; Mais du moins épargnez ceux à qui vôtre Eglise à tant d'obligation. Ne rougissez pas de confesser avec eux, *que Jesus Christ a institué & administré ce Venerable Sacrement, sous les deux especes, que dans la Primitive Eglise les Fidelles recevoient les deux especes*, que cette pratique a duré douze cens ans, & de là concluez avec moy sans crainte de vous tromper, que le party le plus sur, est celuy qui imite cette pratique Apostolique.

Est il besoin de vous faire sentir la foiblesse du raisonnement par lequel vous terminez vôtre Ecrit? *La petite Secte des Calvinistes*, dites vous, dispense de la Coupe ceux qui ne peuvent boire de Vin, donc *le Corps de l'Eglise Catholique* a droit de la défendre à tout de Peuple sous peine de l'Inquisition. Il me semble qu'il n'est pas besoin d'avoir étudié en Logique, pour s'apercevoir que cét Argument n'est guere en forme. *La petite Secte des Calvinistes* dispense de la Coupe ceux qui ont une impossibilité absolue de boire de Vin! Elle a raison. Pourquoy? C'est parce que Dieu les en dispense le premier: De sorte que la dispense que leur en donne l'Eglise, n'est à proprement parler, qu'une declaration authentique de la dispense Divine. Une personne déclare à l'Eglise, qu'il luy est absolument impossible de boire du Vin sans qu'il luy en arrive d'étranges inconveniens. Là dessus l'Eglise luy declare que le precepte de Communier sous les deux especes, ne la

regarde

regarde pas, non plus que le precepte de Prêcher l'Evangile donné à tous les Ministres, n'oblige pas celuy qui par accident perd l'usage de la parole ; Non plus que le Commandement d'écouter la Predication de l'Evangile, n'oblige pas les sourds.

Vôtre Eglise croit que tout pecheur est obligé de confesser verbalement ses pechez à un Prêtre. Elle pretend que Jesus Christ a fait ce Commandement à tous les hommes. Cependant n'en dispense-t-elle pas les müets, ou ceux qui tombent dans des convulsions, qui leur ôtent, & la parole, & la raison? Pourquoy les en dispense-t-elle ? Parce que Dieu les en dispense luy même par l'infirmité dont il les afflige. Voila justement le cas *de la petite Secte des Calvinistes.* Elle croit que chaque Fidelle doit Communier sous les deux especes, *comme tout le corps de l'Eglise Catholique* croit que chaque pecheur doit se confesser verballement : Mais celle là dispense de la Coupe ceux qui ne peuvent boire de Vin, comme celle-cy dispense de la confession verbale, ceux qui ne peuvent parler & pour la même raison, sçavoir, parce que Dieu les en dispense luy même, suivant ce principe que vous établissez vous même, *Dieu ne commande rien d'impossible.*

Que diriez vous de moy, si pour vous prouver que l'Eglise Reformée à droit d'abolir la Confession Auriculaire, j'argumentois ainsi : L'Eglise Romaine dispense de la Confession Auriculaire les müets ; donc l'Eglise Reformée à droit, non seulement d'en dispenser ceux qui peuvent parler, mais même de brûler tous vivans ceux qui voudroient se Confesser ? Si je n'avois pas d'autres preuves pour

justifier

justifier le retranchement de la Confession Auriculaire, ce seroit pour lors que vous auriez raison de *cacher vôtre nom par pitié & par charité.* Voila pourtant vôtre raisonnement, il n'est pas moins pitoyable. *La petite Secte des Calvinistes* dispense de la Coupe ceux qui ne peuvent boire de Vin; donc (c'est vôtre consequence) *tout le Corps de l'Eglise Catholique* a droit, non seulement d'en dispenser tous ceux qui peuvent en boire, mais même de leur défendre d'y participer sous peine *d'être livrez aux Inquisiteurs de la méchanceté Heretique.*

Nous ne finirions jamais s'il falloit relever toutes vos bevuës. Ce que vous imposez aux Ministres de Charenton est faux. Ils n'ont pas dit que le retranchement de la Coupe ne fût de mille consequence, mais ils ont seulement dit que de faire la recherche des raisons qui ont obligé l'Eglise Romaine à retrancher la Coupe au Peuple, est une chose de si peu de consequence, qu'il faut que le Concile de Trente ait été animé d'un genie bien crüel, pour avoir Anathematisé ceux qui rechercheront ou critiqueront ces raisons, vû qu'il ne peut y avoir de crime dans cette recherche ni dans cette critique. Je ne doute pas que vous n'en imposiez aussi à Luther & à ses Sectateurs. Je laisse aux Lutheriens la gloire de vous confondre: Cela, & tout le reste de vôtre Lettre ne touche pas l'état de la question. En voila plus que vous ne meritez, faites en vôtre profit.

Fautes d'Impreſſion qui ſe ſont gliſſées dans la Réponſe de Monſieur RENOULT *à ſon Pere.*

PAge 6. Ligne 9. Dien, liſez *Dieu.*
p. 10. l. 21. *auorit*, *l.* les auroit.
pag. 15. l. 7. *Siecle.* liſez Siecle,
p. 25. l. 25. *reſpire*, liſez reſpirer.
p. 37. l. 3. *condamnant*, liſez condamnât.
p. 54. l. 17. *obſervé*, liſez violé.
p. 59. l. 7. *preſeece*, liſ. preſence.
p. 60. l. 5. *eſt*, liſ. ſe dit.
p. 75. l. 8. *Paulite*, liſez Pauliſte.
p. 106. l. 11. *&* 35. *Donaſtiques*, liſ. Donatiſtes.
p. 108. au commencement. de la ligne 26. ajoûtez, *& pour le Concile.*

Fautes d'Impreſſion qui ſe ſont gliſſées dans la Diſpute ſur le Retranchement du Calice.

PAge 39. ligne 30. ſeparemment, liſez, *ſeparement.*
Page 59. ligne 23. Boniface 8. liſez *Leon* 10.